

Non classifié

TAD/TC/WP(2008)14/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

22-Apr-2009

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DES ÉCHANGES ET DE L'AGRICULTURE
COMITÉ DES ÉCHANGES**

Groupe de travail du comité des échanges

**L'INDONÉSIE APRÈS LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ POUR
CONCRÉTISER LE POTENTIEL COMMERCIAL**

Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 82

par Margit Molnar et Molly Lesher

Tous les documents de travail sur la politique commerciale se trouvent sur le site de l'OCDE :
<http://www.oecd.org/trade>.

JT03263412

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



**TAD/TC/WP(2008)14/FINAL
Non classifié**

Français - Or. Anglais

SYNTHÈSE

Pendant que l'Indonésie se relevait de la crise financière asiatique de 1997-98, son économie a été marquée par des évolutions politiques et structurelles profondes et le rôle de la politique commerciale s'est transformé. À l'évidence, les échanges commerciaux peuvent largement contribuer à l'amélioration de la croissance économique. La concrétisation de ce potentiel continue toutefois de poser des difficultés considérables tenant notamment à la nécessité de renforcer la compétitivité extérieure. Le présent document analyse la politique commerciale menée par l'Indonésie après la crise et recense certaines des principales réformes susceptibles de favoriser la compétitivité. L'évolution de l'environnement national et international exigera une stratégie d'ensemble comportant une réforme de la politique commerciale et d'autres domaines d'activité. Parmi les projets de réforme figurent, dans le prolongement des réductions des droits de douanes appliqués, celles des obstacles non tarifaires et des droits de douane consolidés ; la diminution des coûts des échanges, grâce à l'assouplissement des mesures internes ; et l'amélioration du climat des investissements.

Mots-clés : Indonésie, compétitivité, crise financière asiatique, avantage comparatif, IDE, retombées, effet d'entraînement horizontal, effet de polarisation amont, effet de polarisation aval, productivité, micro-données, textiles.

REMERCIEMENTS

La présente étude a été réalisée par Margit Molnar et Molly Leshner, de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE, sous la direction de Douglas Lippoldt et de Raed Safadi. Clarisse Legendre et Jacqueline Maher ont apporté une aide précieuse pour les aspects statistiques et administratifs. Les auteurs tiennent à remercier Jonathan Alan, Alexander Hijzen, Debra Juncker, Raksaka Mahi, Luiz de Mello, Sébastien Miroudot, Michael Olsson, Sjamsu Rahardja, Peter Rosner, Hans-Josef Schill, Kensuke Tanaka, Leonard van Hien et Frank van Tongeren, de même que les personnes qui ont participé au séminaire qui s'est tenu en octobre 2008 au ministère indonésien du Commerce et notamment M. Muchtar, pour leurs observations et leurs suggestions judicieuses. La version définitive du document a également bénéficié des discussions au sein du Groupe de travail du Comité des échanges de l'OCDE, qui a accepté de rendre l'étude accessible au plus grand nombre en faisant en sorte qu'elle soit diffusée sous sa responsabilité. L'étude, qui est également disponible en anglais, se trouve sur le site web de l'OCDE : <http://www.oecd.org/trade>.

Copyright OCDE 2008

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de ce document doit être adressée aux Services des publications de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	6
Introduction.....	8
I. L'Indonésie s'est largement remise de la crise, mais il lui reste des défis à relever.....	8
La performance commerciale à l'exportation enregistrée après la crise a été décevante... ..	9
...dans un contexte de détérioration des termes de l'échange.....	12
II. La réforme du cadre de la politique commerciale améliorera la performance commerciale.....	13
La libéralisation des échanges a progressé inégalement depuis la crise.....	14
Stratégies multilatérales, régionales et bilatérales.....	20
Des initiatives récentes ont amélioré le climat des investissements mais il subsiste d'autres possibilités d'action.....	24
Les insuffisances structurelles liées aux échanges commerciaux risquent de nuire à la compétitivité.....	31
III. Les résultats médiocres des échanges sont en partie imputables à l'inefficacité et au manque de cohérence des politiques passées.....	37
L'Indonésie n'a pas encore retrouvé sa part du marché des biens et services.....	38
La composition des échanges est dominée par l'énergie.....	38
L'Indonésie accuse un retard par rapport aux autres pays dans le développement des exportations dans les secteurs de haute technologie.....	40
La répartition des avantages comparatifs évolue.....	41
Les changements de productivité diffèrent selon les secteurs, les moins protégés enregistrant la croissance la plus rapide.....	47
Les économies asiatiques sont les principaux partenaires commerciaux de l'Indonésie.....	49
Même s'ils exportent davantage, les fournisseurs de services voient s'amenuiser leur part du total des exportations.....	53
L'avantage comparatif de l'Indonésie dans les services de communications s'améliore.....	54
Parmi les pays de l'OCDE, le Japon, l'Australie et les États-Unis sont les principaux partenaires de l'Indonésie en matière d'échanges de services.....	55
Le potentiel d'IDE de l'Indonésie est en train de se concrétiser.....	55
IV. Conclusion et recommandations.....	60
Les réformes susceptibles de relancer la compétitivité de l'économie indonésienne.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXE I : TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	66
ANNEXE II : ESTIMATIONS DE LA PRODUCTIVITÉ DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES EN INDONÉSIE.....	73
ANNEXE III : ANALYSE DES RETOMBÉES DE L'IDE AVEC L'ENSEMBLE DE DONNÉES AU NIVEAU DES ENTREPRISES.....	79
Tableaux	
Tableau 1. La croissance du PIB, qui a été forte ces derniers temps, demeure toutefois inférieure aux niveaux d'avant la crise (%).....	8
Tableau 2. Les droits NPF sont plus bas sur les intrants que sur les produits finis.....	16
Tableau 3. L'harmonisation des droits de douane est prévue à moyen terme.....	17
Tableau 4. Les obstacles non tarifaires affectent de nombreux pans de l'économie indonésienne (2007) ..	20

Tableau 5. Les taux du tarif préférentiel effectif commun (TPEC) sont largement inférieurs aux droits NPF de l'Indonésie (2006)	21
Tableau 6. L'IDE est davantage soumis à des restrictions en Indonésie que dans les pays de l'OCDE, en particulier dans certains secteurs.....	28
Tableau 7. Les demandes de brevets en Indonésie émanent principalement de l'étranger mais la situation pourrait s'inverser	31
Tableau 8. Les 10 principaux produits exportés sont de plus en plus associés aux ressources naturelles (période comprise entre 1995 et 2007).....	39
Tableau 9. Les dix principales destinations des exportations de biens de l'Indonésie entre 1997 et 2007 ..	50
Tableau 10. Les dix principales sources des importations de l'Indonésie en 1997 et en 2007.....	50

Figures

Graphique 1. La part des échanges n'a pas retrouvé son niveau antérieur en valeur, mais a fait un bond en volume.....	10
Graphique 2. Les termes de l'échange de biens se sont dégradés pendant la majeure partie de la période qui a suivi la crise.....	12
Graphique 3. Les droits de douane appliqués ont chuté considérablement mais leur dispersion a augmenté ces dernières années	15
Graphique 4. La protection effective varie beaucoup entre les secteurs.....	18
Graphique 5. Les résultats des échanges de biens et de services ont été médiocres.....	38
Graphique 6. Les principaux produits exportés par l'Indonésie sont liés à l'énergie (2006)	39
Graphique 7. Les exportations de haute technologie sont devancées par celles des autres pays.....	41
Graphique 8. La répartition des avantages comparatifs évolue	42
Graphique 9. L'Indonésie a perdu des champions entre 1996 et 2006	44
Graphique 10. Évolution de la structure de la valeur ajoutée, des exportations et des importations d'intrants intermédiaires.....	45
Graphique 11. De faibles taux effectifs de protection (2000) vont de pair avec une forte croissance de la productivité	49
Graphique 12. Intensité des échanges de marchandises entre l'Indonésie et certains partenaires commerciaux.....	51
Graphique 13. Les ratios exportations/production sont instables dans de nombreux secteurs de services... 53	53
Graphique 14. L'avantage comparatif de certaines industries de services progresse de plus en plus	54
Graphique 15. Les entrées d'IDE en Indonésie sont faibles.....	56
Graphique 16. Certains indicateurs de l'IDE témoignent d'un redressement récent.....	57

Annex Tables

Tableau annexe A1. Les droits de douanes de l'Indonésie ont chuté considérablement.	66
Tableau annexe A2. Les taux effectifs de protection témoignent d'une évolution à la baisse.	67
Tableau annexe A3. Indicateurs d'avantages comparatifs révélés des marchandises en Indonésie, certaines années.....	68
Tableau annexe A4. Avantages comparatifs révélés dans les services en Indonésie.....	69
Tableau annexe A5. Climat des affaires dans certaines économies asiatiques en juin 2008	69
Tableau annexe A6. Intensité des échanges de marchandises avec certains partenaires	70
Tableau annexe A7. Exportations de haute technologie dans certains pays, 1992-2006	70
Tableau annexe A8. Indicateurs des entrées d'IDE	70
Tableau annexe A9. Traités bilatéraux d'investissement conclus par l'Indonésie	71
Tableau annexe A10. Classification des industries.....	72
Tableau annexe A11. Seuils des tailles des groupes d'entreprises et nombre d'entreprises par groupe et par année	75
Tableau annexe A12. Coefficients techniques.....	76

Tableau annexe A13. Estimations sectorielles de la productivité totale des facteurs, 2000-2005.....	77
Tableau annexe A14. La libéralisation des échanges a stimulé la productivité.....	78
Tableau annexe A15. Classification des branches d'activités dans l'ensemble de micro-données.....	78
Tableau annexe A16. Provinces couvertes dans l'ensemble de micro-données.....	78
Tableau annexe A17. Résultat des régressions pour l'analyse des retombées de l'IDE.....	82

Encadrés

Encadré 1. L'Indonésie et la crise financière asiatique (1997-1998).....	11
Encadré 2. La nouvelle loi relative aux investissements et le secteur des industries extractives.....	27
Encadré 3. Le secteur des textiles et des articles d'habillement en Indonésie.....	46
Encadré 3. Le secteur des textiles et des articles d'habillement en Indonésie (suite).....	47
Encadré 4. Retombées de l'IDE dans le secteur manufacturier en Indonésie.....	57
Encadré 5. Assise de production ou marché intéressant ?.....	58

SYNTHÈSE

Pendant que l'Indonésie se relevait de la crise financière asiatique de 1997-98, son économie a été marquée par des évolutions politiques et structurelles profondes et le rôle de la politique commerciale s'est transformé. À l'évidence, les échanges commerciaux peuvent largement contribuer à l'amélioration de la croissance économique de l'Indonésie qui doit, pour concrétiser son potentiel commercial, surmonter des difficultés liées principalement à la compétitivité extérieure. Le présent document analyse la politique commerciale menée par l'Indonésie après la crise et recense certaines des principales réformes susceptibles de favoriser la compétitivité alors que la mondialisation s'accélère.

Depuis la crise de 1997-98, l'Indonésie a vu ses résultats à l'exportation se détériorer et n'a pas encore récupéré les parts de marchés de biens et de services d'avant la crise. L'énergie continue de dominer la composition des échanges, tant du côté des exportations que des importations, et la part des exportations de haute technologie est faible. La configuration des avantages comparatifs révélés s'est modifiée alors que les secteurs habituellement concurrentiels comme la fabrication des textiles et d'articles d'habillement et la production d'articles en bois reculent sur les marchés mondiaux, tandis que d'autres secteurs, comme la fabrication de produits chimiques et la construction de véhicules automobiles, ont émergé et sont devenus plus compétitifs. Enfin, la performance commerciale du secteur des services est restée à la traîne même si ces derniers représentent environ la moitié du PIB, et les augmentations de l'investissement direct étranger peuvent stimuler la formation brute de capital et la croissance de la productivité.

Les efforts plutôt fructueux déployés par l'Indonésie pendant les années qui ont suivi la crise pour atteindre et maintenir sa stabilité macroéconomique ont apporté l'assise nécessaire pour mieux concrétiser son potentiel commercial. Cependant, la transition politique intervenue pendant la période de crise a créé des conditions qui pourraient faire obstacle aux échanges et aggraver les lacunes de la politique commerciale. En particulier, l'intervention excessive de l'État dans l'économie est persistante et la décentralisation à grande échelle a facilité la création d'obstacles non tarifaires et contribué à la multiplication des exigences en matière d'octroi de licences. Ces éléments contrastent nettement avec la réduction réussie des droits de douane et de la protection effective. En outre, les contraintes de gouvernance et d'infrastructures, de même que les réglementations internes, contribuent à faire augmenter les coûts des échanges. Les mesures de facilitation des échanges comme l'introduction d'un guichet unique pour les procédures douanières, peuvent contribuer pour beaucoup à réduire ces coûts.

La concrétisation du potentiel commercial de l'Indonésie nécessite un sens aigu de la compétitivité allié à la flexibilité de l'économie. Les contraintes internes et les tendances nouvelles des marchés internationaux, dont certaines sont associées à des politiques commerciales, ont entravé la compétitivité de l'Indonésie. La préservation de la compétitivité des secteurs d'activité indonésiens dans un cadre national et international en évolution est le principal défi qui se pose aux décideurs. Une stratégie d'ensemble comportant l'engagement d'une réforme de la politique commerciale et d'autres domaines d'activité est indispensable pour relancer la compétitivité à long terme.

Les réformes susceptibles de relancer la compétitivité de l'économie indonésienne

Dans le prolongement des réductions des droits de douane appliqués, réduire les obstacles non tarifaires et les droits de douane consolidés. Bien que les droits de douane moyens appliqués par l'Indonésie soient faibles pour un pays en développement, la dispersion tarifaire s'est accentuée depuis

2004, ce qui signifie que l'efficacité économique a diminué. Le calendrier à moyen terme d'harmonisation des droits de douane améliorera la transparence et réduira les coûts d'administration douanière, mais le passage de certains produits de la fourchette de 0 à celle de 5 % pourrait avoir des incidences défavorables sur les courants d'échanges. Le pourcentage de droits de douane consolidés est élevé mais l'écart important entre les droits de douane consolidés et les droits de douane appliqués donne à l'Indonésie une grande latitude pour augmenter rapidement les droits de douane sur des produits particuliers, ce qui diminue la prévisibilité. Entre 1995 et 2005, la protection effective a considérablement chuté mais d'autres réductions seraient fort indiquées dans plusieurs secteurs. En outre, depuis 2001, de nouveaux obstacles non tarifaires ont surgi et un protectionnisme caché s'est mis en place. La diminution du nombre global d'obstacles non tarifaires et du pourcentage de secteurs dans lesquelles ils s'appliquent réduirait davantage les obstacles commerciaux. L'absence d'autorité unique sur les politiques commerciales a peut-être contribué à la multiplication des obstacles non tarifaires.

Réduire les coûts des échanges en assouplissant les réglementations internes. Les contraintes infrastructurelles, qui influent directement sur les coûts associés aux échanges de biens et de services, ont entravé la compétitivité. L'Indonésie a commencé à réduire le nombre d'installations portuaires servant aux échanges internationaux, ce qui permettra à l'État de centrer ses efforts sur l'amélioration des infrastructures de ces sites. Il serait toutefois fort indiqué de simplifier les procédures de manutention et d'alléger les contraintes administratives afin de diminuer les coûts de transport et les coûts d'opportunité. Le traitement des inefficiences de l'infrastructure routière, et notamment la suppression des péages routiers illicites et l'entretien des routes, réduirait les coûts des échanges. La réglementation applicable aux marchés de produits explique également que la performance commerciale soit sous-optimale. Les coûts de création d'entreprise, d'importation et d'exécution des contrats, en Indonésie, sont relativement élevés et les délais d'importation sont longs. Des procédures contraignantes rendent onéreux le licenciement de salariés réguliers et dissuadent les entreprises de recruter de nouveaux salariés. Ces contraintes sont surtout préjudiciables à la compétitivité des secteurs industriels puisqu'elles empêchent l'exploitation d'un vaste bassin de main-d'œuvre à bas coût qui représente un avantage comparatif pour l'Indonésie. L'incertitude qu'engendre l'impossibilité de licencier des salariés dont le rendement est insatisfaisant ainsi que les coûts matériels et les coûts d'opportunité élevés de la production et des échanges favorisent les activités informelles. L'atténuation de ces obstacles réglementaires internes améliorerait la performance commerciale et contribuerait à concrétiser le potentiel considérable dissimulé dans l'économie souterraine.

Améliorer encore le climat des investissements. Les administrations tant infranationales que centrale peuvent contribuer à réduire l'excès de réglementation en matière d'investissement. La nouvelle législation relative aux investissements et la liste négative ont amélioré la transparence mais il y aurait lieu d'autoriser davantage la participation étrangère dans de nombreux secteurs. L'amélioration du climat des investissements revêt une importance particulière compte tenu de l'intérêt qu'il y a à augmenter la part des entreprises étrangères dans la formation de capital. La diminution de l'intervention de l'État dans l'économie, qui continue de fausser les incitations dans plusieurs secteurs importants (par exemple, celui de l'énergie), favoriserait l'investissement privé nouveau et créerait les conditions propices à la compétitivité des marchés. Enfin, la mise en place d'un système de tribunaux plus objectif et plus transparent ainsi que l'exécution plus rigoureuse des droits de propriété intellectuelle instaurerait un cadre plus prévisible pour les investisseurs étrangers et au bout du compte, rehausserait la compétitivité.

Introduction

1. La crise financière asiatique de 1997-98 a interrompu la croissance économique et la performance commerciale vigoureuses de l'Indonésie, pour laquelle le retour à la situation d'avant la crise, sans parler de l'augmentation de sa part sur les marchés internationaux, apparaît aujourd'hui comme un défi. Avant la crise, les échanges ont longtemps été un important moteur de la croissance économique en Indonésie. Du côté de la demande, les exportations nettes ont indéniablement contribué à la croissance tandis que du côté de l'offre, le développement d'installations de production à vocation exportatrice a stimulé l'expansion de l'économie tout entière. La crise a affecté les relations structurelles dans l'ensemble de l'économie et, conjuguée à l'instabilité macroéconomique, elle a été préjudiciable aux entreprises en diminuant leur capacité à effectuer des échanges commerciaux. Parallèlement à ces évolutions, plusieurs concurrents ont fait leur apparition sur le marché mondial, ce qui a accru la pression concurrentielle sur les industries indonésiennes.

2. Dans un environnement mondial en évolution, il est indispensable que l'Indonésie arrête des stratégies destinées à lui permettre de demeurer compétitive, et notamment de progresser sur la chaîne de valeur, de mieux exploiter ses avantages comparatifs et d'utiliser les facteurs de production de façon plus efficiente. Au sens étroit du terme, la compétitivité s'entend de la compétitivité des prix des produits sur les marchés extérieurs, elle-même largement déterminée par les coûts de production, les marges bénéficiaires et les taux de change. À court terme, la compétitivité des prix peut être renforcée en jouant avec les taux de change ou en rétrécissant les marges bénéficiaires mais à long terme, c'est la capacité de l'économie d'utiliser les facteurs de production avec efficience qui détermine sa compétitivité. L'efficience d'une économie est déterminée en partie par sa capacité d'innovation ; la simplicité de fonctionnement des marchés de produits, des marchés du travail et des marchés financiers ; la qualité des institutions ; et la bonne gouvernance.

3. Pendant que l'Indonésie se relevait de la crise financière asiatique de 1997-98, son économie a été marquée par des évolutions politiques et structurelles profondes et le rôle de la politique commerciale s'est transformé. À l'évidence, les échanges commerciaux peuvent largement contribuer à l'amélioration de la croissance économique de l'Indonésie qui doit, pour concrétiser son potentiel commercial, surmonter des difficultés liées principalement à la compétitivité extérieure. Le présent document analyse la politique commerciale adoptée par l'Indonésie après la crise financière asiatique de 1997-98 et recense certaines des principales réformes susceptibles de favoriser la compétitivité. Il brosse d'abord un tableau global de la situation macroéconomique de l'Indonésie, puis analyse les politiques relatives aux échanges commerciaux et certains problèmes internes qui entravent la compétitivité, avant d'examiner la performance commerciale des dernières années. Le document se conclut enfin par un bref résumé des principales constatations.

I. L'Indonésie s'est largement remise de la crise, mais il lui reste des défis à relever

4. Pendant qu'elle se remettait de la crise financière asiatique, l'Indonésie a été confrontée à plusieurs difficultés de taille, notamment la forte dépréciation de la roupie à la suite de la crise ; la flambée des prix mondiaux du pétrole ; l'augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation ; et les ravages du tsunami de 2004. Elle n'a pas encore retrouvé ses niveaux de croissance antérieurs (tableau 1), ce qui s'explique peut-être en partie par la gravité de la crise.

Tableau 1. La croissance du PIB, qui a été forte ces derniers temps, demeure toutefois inférieure aux niveaux d'avant la crise (%)

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
7.2	7.0	6.5	6.5	7.5	8.2	7.8	4.7	-13.1	0.8	4.9	3.8	4.4	4.7	5.0	5.7	5.5	6.3

Source : Statistiques financières internationales du FMI.

5. Depuis 2000, la reprise de la croissance du PIB est régulière mais n'est pas répartie également dans les différents secteurs d'activité. En général, la croissance du PIB est plus forte dans les industries de services (non exportatrices) à forte intensité de capital, et stagne dans le secteur primaire et le secteur manufacturier (secteurs exportateurs) à forte intensité de main-d'œuvre. En 2007, selon les données de BPS (*Badan Pusat Statistik*, le bureau des statistiques de l'Indonésie), le secteur primaire a représenté la part la plus faible du PIB (22.5 %), après le secteur manufacturier (27.4 %) et les services (50.1 %). Toujours en 2007, la faible progression des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre explique le taux de chômage élevé de 9.1 %, soit près du double du taux de 4.8 % enregistré en 1997. La forte croissance démographique a également empêché l'économie d'intégrer adéquatement les flux de nouveaux travailleurs sur le marché du travail¹.

6. Il semble également que les politiques plutôt strictes du marché du travail soient, du moins en partie, à l'origine du taux de chômage élevé. L'Indonésie s'est ajoutée récemment aux pays pour lesquels l'OCDE calcule l'indice de restrictivité de la législation relative à la protection de l'emploi (OCDE, 2008²). S'agissant de l'indice de restrictivité de la législation relative à la protection de l'emploi régulier, la note globale de l'Indonésie (3.3) dépasse largement la note moyenne des pays de l'OCDE (2.1) et des marchés émergents de l'OCDE (2.4) mais est en dessous de celle du Portugal (4.2). Les procédures contraignantes qui limitent la capacité des entreprises de licencier facilement des travailleurs sont le principal obstacle à l'amélioration de la flexibilité du marché du travail. Bien que l'État se soit efforcé d'assouplir les restrictions – notamment en proposant de réviser la Loi relative à l'emploi de 2003 – la résistance des syndicats et des factions de l'opposition, au Parlement, a jusqu'à présent empêché la réforme.

7. Outre le chômage, les subventions publiques aux carburants freinent l'économie (elles ont cessé en mai 2008 mais pèsent encore lourdement sur les finances publiques.) Il y a peu encore, les prix élevés du pétrole ont entraîné l'inflation qui est devenue une réelle préoccupation pour l'État indonésien, au même titre que les augmentations des prix mondiaux des aliments. Selon le BPS, l'inflation a atteint en 2007 6.6 %, dépassant ainsi l'objectif compris entre 4 et 6 % fixé par la Banque d'Indonésie. L'augmentation la plus marquée concerne la fabrication de produits alimentaires et de boissons (11.3 %).

8. Enfin, la corruption généralisée et l'insuffisance des institutions compliquent la reprise économique de l'Indonésie (Henderson et Kuncoro, 2006). Pendant les années du régime Suharto, le pays a paradoxalement connu des niveaux élevés de croissance alors que sévissait la corruption. Il semble toutefois que les différents types de corruption n'influent pas de la même manière sur l'efficacité et que la corruption qui a régné en Indonésie après la chute de Suharto ait été particulièrement pernicieuse. La réforme de la gouvernance revêt donc une grande importance pour l'amélioration de la compétitivité.

La performance commerciale à l'exportation enregistrée après la crise a été décevante...

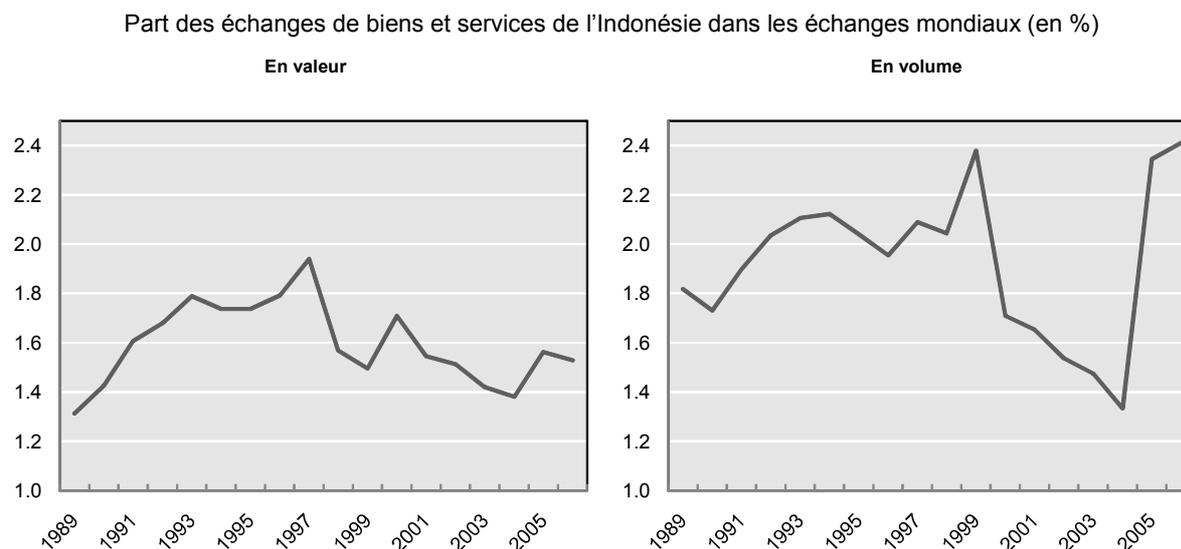
9. La part de l'Indonésie dans les échanges mondiaux de biens et de services n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise (graphique 1a), en raison de la faible croissance des exportations et des importations après la crise. En outre, au cours de la période 1994-2006, la croissance annuelle moyenne des exportations et des importations de biens de l'Indonésie a été inférieure à celle de l'Inde, de la Chine et d'autres pays de

¹ Les autorités indonésiennes estiment que l'intégration des nouveaux entrants sur le marché du travail nécessite un taux de croissance de 6 à 7 % (OMC, 2007a).

² La mesure de cet indice se fait à travers l'examen de la législation relative à l'emploi appliquée par différents pays. L'indice se situe sur une échelle de 0 à 6, où 0 correspond au niveau minimum de sévérité, et 6 au niveau maximum. Les notes indiquées représentent la moyenne établie pour les salariés réguliers (contrats à durée indéterminée) seulement. Les données qui ont servi à construire les indices datent de 2006 pour tous les pays à l'exception de l'Indonésie, pour laquelle elles datent de 2007. Des détails sur la méthode suivie sont fournis dans les documents OCDE (1999) et OCDE (2004).

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), comme Singapour, le Viet Nam et la Thaïlande. Pour ce qui est des services, les exportations indonésiennes dépassent légèrement leurs importations mais avec des taux de croissance qui sont loin derrière ceux de la Chine et de l'Inde et de nombreux membres voisins de l'ANASE.

Graphique 1. La part des échanges n'a pas retrouvé son niveau antérieur en valeur, mais a fait un bond en volume



Source : *Statistiques financières internationales du FMI*.

10. Au pire de la crise, en 1998, la part des échanges dans le PIB de l'Indonésie est montée en flèche sous l'effet principalement de la très importante dépréciation du taux de change et de la contraction du PIB. Depuis lors, la part des importations dans le PIB n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise (environ 25 % en 2007) tandis que celle des exportations les a légèrement dépassés, pour atteindre environ 29 % en 2007. En matière de performance commerciale, l'Indonésie se classe derrière bon nombre d'autres pays de l'ANASE comme la Malaisie, le Viet Nam et la Thaïlande, ainsi que la Corée, qui ont tous enregistré, en 2007, une part des échanges dans le PIB largement supérieure au niveau d'avant la crise. Seules les Philippines sont distancées par l'Indonésie, ni leur part des exportations ni celle de ses importations n'ayant retrouvé leur niveau d'avant la crise.

Encadré 1. L'Indonésie et la crise financière asiatique (1997-1998)

En août 1997, l'effondrement du baht thaïlandais a incité les investisseurs à réexaminer leur tolérance au risque de taux de change en Asie, ce qui a engendré un mouvement de panique dans la région. L'Indonésie a été touchée de façon particulièrement dure. Les mesures d'austérité, l'inflation, les taux d'intérêt très élevés et la compression massive du crédit ont déplacé la crise du secteur financier vers celui des entreprises et des ménages, ce qui a fait sombrer les investissements et décliner les salaires réels et la consommation. En janvier 1998, la roupie indonésienne n'avait récupéré que 15 % de sa valeur en USD six mois seulement auparavant et, à la fin de l'année, elle avait perdu 50 % de sa valeur en termes réels et enregistré l'une des plus fortes dépréciations de l'histoire récente (Blalock et Roy, 2007). Au cours de l'année 1998 – pire année de la crise – le PIB s'est contracté de 13 %, l'investissement a chuté de 45 % et la pauvreté s'est très fortement aggravée.

La manifestation la plus spectaculaire de la crise financière asiatique en Indonésie est peut-être l'implosion du secteur bancaire. Le secteur des entreprises était lourdement endetté et les nombreuses entreprises qui se sont retrouvées en défaut de paiement en raison de la crise ont dû renégocier le financement de leur dette ou rationaliser leurs activités pour survivre (Molnar, 2003). Ces difficultés se sont répercutées sur les banques, dont beaucoup sont devenues insolubles, privant partiellement ou entièrement les entreprises d'un accès au crédit. En l'absence de système formel d'assurance des dépôts, l'État a dû au bout du compte garantir tout le passif des banques pour faire face à la menace de krach financier général. Cela a conduit à des pertes colossales de l'ordre de 40 à 47 % du PIB, qui ont presque toutes été épongées à même les recettes publiques (McLeod, 2004).

La performance commerciale de l'Indonésie à l'exportation pendant la crise et immédiatement après celle-ci n'a pas été vigoureuse. Premièrement, les prix internationaux^A de nombreuses exportations indonésiennes ont chuté brutalement en 1998 (les prix des produits de base ont reculé d'environ 10 %) ainsi qu'en 1999 (les prix internationaux des produits finis ont chuté d'environ 17%) (Brown et Magiera, 2000). Deuxièmement, l'appréciation de la roupie consécutivement à sa dépréciation spectaculaire de 1997, conjuguée à l'inflation, a pour ainsi dire mis fin à la période de forte compétitivité induite au départ par la dépréciation. Troisièmement, le financement du commerce extérieur, assise du système commercial international, a été gravement érodé pendant la crise.

Le financement du commerce extérieur – au moyen notamment de lettres de crédit, de lettres de change et d'avances de fonds de roulement avant l'expédition – a beaucoup souffert de la crise. L'impossibilité pour les exportateurs d'accéder à des lettres de crédit ou à d'autres instruments de financement du commerce extérieur en raison des craintes liées au risque de crédit a entraîné un grave problème de liquidité. Bien qu'il ait affecté toutes les entreprises, ce problème s'est posé avec une acuité particulière pour celles qui s'étaient engagées de manière intensive dans le commerce vertical (utilisation d'intrants importés dans la production de biens et de services qui sont ensuite réexportés) et celles qui ne pouvaient s'en remettre à des sociétés mères étrangères pour leur financement.

Performance commerciale de l'Indonésie, taux de croissance annuelle, 1997-99 (en %)

	1997	1998	1999
Exportations de biens	12.2	-10.5	1.7
Importations de biens	4.5	-30.9	-4.2
Exportations de services	5.2	-35.5	2.7
Importations de services	9.7	-27.2	2.4

Source : *Statistiques de la balance des paiements du FMI.*

La dimension temporelle des contrats à l'importation et à l'exportation a fait que la crise n'a pas eu d'incidences sur les chiffres des échanges de l'Indonésie avant 1998, année où les taux de croissance des exportations et des importations de biens et de services ont considérablement reculé. Les chiffres globaux dissimulent toutefois les écarts entre les différents secteurs concernés. En 1998, c'est le secteur primaire qui a été le plus durement touché, les exportations ayant chuté de 10 à 11 %. En 1999, en revanche, le secteur manufacturier a enregistré des reculs marqués d'environ 17 % en moyenne. En particulier, les exportateurs de produits électroniques « grand public », de chaussures et de jouets ont souffert, alors que les exportateurs de meubles, d'articles en cuir et d'articles de voyage ont très bien traversé la crise et l'après-crise. Cependant, ces domaines caractérisés par la croissance des échanges ne sont pas parvenus à inverser l'évolution globale décevante de la performance commerciale depuis la crise.

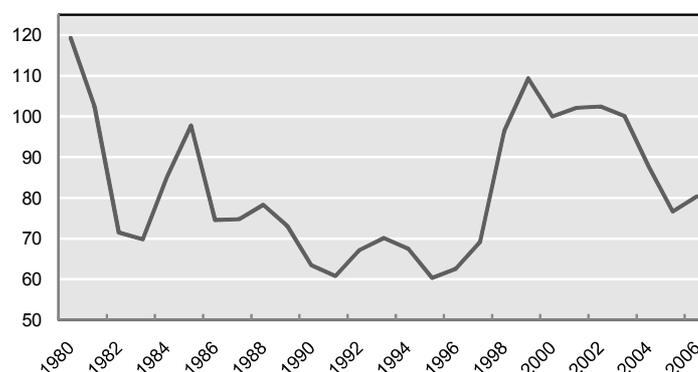
^A Brown et Magiera utilisent un indice de Laspeyres fondé sur les valeurs unitaires des exportations. Ils notent que certaines données utilisées pour construire les indices de prix ne sont pas officielles et qu'il convient de ce fait de ne pas interpréter les valeurs en pourcentage mentionnées au sens strict mais plutôt comme une indication de l'évolution générale des prix à l'exportation pendant la crise.

...dans un contexte de détérioration des termes de l'échange

11. Le rétrécissement de la part de l'Indonésie dans les échanges mondiaux de biens et de services occulte certaines évolutions sensibles du prix du commerce extérieur. La comparaison en volume semble indiquer que les parts évoluent plus ou moins dans la même direction mais que leurs mouvements sont plus irréguliers (graphique 1b). Cette irrégularité est attribuable aux termes de l'échange de l'Indonésie, qui se sont nettement améliorés avant et pendant la crise en ce qui concerne les biens, mais se sont dégradés à partir de 1999 et se situaient à leur niveau le plus bas en 2005 (graphique 2).

Graphique 2. Les termes de l'échange de biens se sont dégradés pendant la majeure partie de la période qui a suivi la crise

(Indice 2000=100)



Source : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

12. La détérioration des termes de l'échange de marchandises s'explique, du moins en partie, par la très forte augmentation des prix du pétrole. Au cours des années 90 et de la première partie de la décennie 2000, la consommation de pétrole a dépassé la production, notamment en raison des subventions internes aux carburants, dont les prix figuraient de ce fait parmi les plus bas au monde. La production a diminué lorsque les champs pétroliers sont parvenus à maturité, aucun investissement nouveau n'ayant été prévu.

13. Globalement, ces données tendent à démontrer que la performance commerciale générale de l'Indonésie n'a pas été aussi bonne que celle de beaucoup d'autres pays de l'ANASE et d'autres pays d'Asie dans l'après-crise. Cela peut s'expliquer en partie par la gravité de la crise en Indonésie ainsi que par les problèmes structurels qui en découlent directement ou qui ont été exacerbés par les mesures prises par les pouvoirs publics par la suite. En outre, dans les années qui ont précédé immédiatement la crise, les stratégies industrielles mises au point pour favoriser l'émergence de champions nationaux ont engendré une protection excessive qui a eu pour effet de réduire la capacité concurrentielle des secteurs concernés. Cependant, bien que la performance commerciale globale soit à l'évidence décevante depuis la crise, les écarts entre les différents secteurs d'activité de l'économie font ressortir des domaines dans lesquels l'Indonésie peut améliorer sa compétitivité extérieure.

14. De lourdes contraintes internes ont empêché l'Indonésie de se servir du commerce pour relever le niveau de vie. Des facteurs externes, comme l'instabilité des prix du pétrole, ont également affecté le cadre de la politique commerciale de l'Indonésie. Certaines de ces évolutions concernent les politiques commerciales tandis que d'autres intéressent directement les coûts des échanges de biens et de services. La section qui suit apporte des éclaircissements sur les aspects du cadre de la politique commerciale de l'Indonésie qui l'empêchent de concrétiser son potentiel.

II. La réforme du cadre de la politique commerciale améliorera la performance commerciale

15. Les efforts plutôt fructueux déployés par l'Indonésie pendant les années qui ont suivi la crise pour atteindre et maintenir sa stabilité macroéconomique ont apporté l'assise nécessaire pour mieux concrétiser son potentiel commercial. Cependant, la transition politique majeure intervenue pendant la période de crise a créé des conditions qui pourraient faire obstacle aux échanges et aggraver les lacunes de la politique commerciale.

16. La libéralisation des échanges a progressé de façon inégale au fil du temps, souvent influencée par l'évolution du marché mondial comme par la conjoncture politique interne. Elle a été engagée pour faire face aux aléas économiques imputables à la forte intervention de l'État et à l'isolement du régime Sukarno (1960-1966). En consultation avec le FMI, le gouvernement de l'« ordre nouveau » du président Suharto a adopté une législation relative aux investissements étrangers et locaux afin d'attirer les investisseurs, simplifié les procédures applicables au commerce extérieur et réduit sensiblement les droits de douane. L'impact de cette dernière mesure a toutefois été quelque peu atténué par l'imposition de droits de 10 à 20 % sur les biens intermédiaires et les biens de production auparavant exempts de droits de douane (Fane, 1999).

17. La première crise pétrolière a entraîné une réorientation des politiques. La production de biens échangeables hors pétrole a subi les effets fâcheux du syndrome hollandais : en effet, la montée en flèche des recettes du pétrole a entraîné une augmentation du prix des biens non échangeables par rapport à celui des biens échangeables hors pétrole, provoqué le passage de la production de biens échangeables hors pétrole à la production de biens non échangeables et entravé l'essor du secteur exportateur encore débutant de biens échangeables hors pétrole. Pour freiner le déclin des secteurs exportateurs hors pétrole, les pouvoirs publics ont adopté des politiques protectionnistes visant à stimuler des secteurs naissants comme les textiles, les produits alimentaires et l'ingénierie (Tri Sambodo, 2004).

18. Dans les années 80, l'évolution des prix internationaux du pétrole a de nouveau déclenché un mouvement de libéralisation des échanges. À la fin de la deuxième crise pétrolière, alors que la chute des prix du pétrole réduisait les recettes, un deuxième cycle de libéralisation s'est amorcé. À partir de 1986, plusieurs programmes ont été engagés pour réduire les droits de douane et lever les obstacles non tarifaires, notamment en remplaçant le système d'octroi de licences d'exportation par un régime de ristourne des droits de douane et en convertissant certains obstacles non tarifaires en équivalents tarifaires. Ces mesures ont amélioré la transparence et la prévisibilité des politiques commerciales (Aswicahyono et Feridhanusetyawan, 2004).

19. Cette période de déréglementation se caractérise par sa nature progressive et véritablement unilatérale et par sa cohérence (Bird *et al.*, 2007). La déréglementation à grande échelle et la gestion macroéconomique avisée ont beaucoup contribué à améliorer les structures industrielles et exportatrices. On a assisté au cours de cette période à une évolution dans la répartition des exportations manufacturières, qui représentaient une part croissante des recettes d'exportation, la fabrication de produits axée sur les ressources faisant place à celle de produits de faible et moyenne technologie à la fin des années 80 (Aswicahyono et Feridhanusetyawan, 2004). Les modifications structurelles engendrées par la déréglementation ont stimulé la croissance de la productivité. Par comparaison avec les décennies précédentes, au cours desquelles la croissance reposait surtout sur les facteurs de production, le pays a enregistré, entre le milieu des années 80 et celui des années 90, des taux de croissance similaires, attribuables à la croissance de la productivité totale des facteurs de production.

20. La période qui a précédé immédiatement la crise a été dominée par l'essoufflement des réformes, les défaillances de l'action publique et la généralisation de la corruption, du favoritisme et du népotisme. Des insuffisances structurelles existaient mais avaient été occultées par la forte croissance. Pendant cette même

période, la croissance des exportations a également connu un ralentissement que l'on ne peut imputer seulement à des facteurs cycliques comme le fléchissement des prix mondiaux ou de la demande sur les principaux marchés. La protection impliquait l'absence de compétitivité des prix qui, conjuguée aux incitations à importer des biens intermédiaires en vue de les réexporter, a rendu la production destinée à l'exportation lourdement tributaire des importations.

21. De fait, l'une des initiatives les plus dommageables a été le développement des secteurs de la construction aéronautique et navale, qui a nécessité une protection massive et a ainsi entravé la compétitivité dans les secteurs connexes. Les monopoles (par exemple ceux des routes à péage et de la distribution de clou de girofle) et les pratiques inefficaces profitant à une élite restreinte ont également foisonné au cours des années qui ont précédé la crise. Les monopoles sont souvent apparus à la suite de la privatisation des monopoles d'État et ont produit des résultats économiques plus médiocres encore que ces derniers. Les répercussions de telles pratiques se sont fait sentir bien après la crise. L'importance exagérée accordée aux secteurs privilégiés a privé le pays de solides secteurs de haute technologie, tandis que les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre étaient négligés.

22. La crise financière asiatique, qui a précipité l'effondrement du régime Suharto, a été suivie d'une réforme. La libéralisation des échanges est revenue à l'ordre du jour, stimulée par les conditions convenues avec le FMI dans le cadre du plan de sauvetage élaboré après la crise. Les initiatives suivantes ont également été prises : rédaction d'une nouvelle constitution ; décentralisation massive³ ; organisation d'élections directes ; création d'une banque centrale indépendante ; et adoption par le nouveau Parlement d'une panoplie de nouveaux textes législatifs et réglementaires. L'État a également déployé une stratégie visant à stimuler dix grands produits d'exportation⁴, dix produits d'exportation prioritaires⁵ et trois secteurs de services⁶. L'Indonésie a assez rapidement transformé son paysage politique et économique.

La libéralisation des échanges a progressé inégalement depuis la crise

23. L'Indonésie réussit à libéraliser les droits de douane, qui sont aujourd'hui relativement faibles pour un pays en développement. En outre, le taux effectif de protection a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie. De nouveaux obstacles non tarifaires sont toutefois apparus depuis 2001, ce qui pourrait enlever sa cohérence à la politique commerciale récente.

Les droits de douane consolidés n'ont pas diminué au même rythme que les droits de douane appliqués moyens.

24. Au cours des quinze dernières années, les droits de douane appliqués par l'Indonésie au titre de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) ont fortement diminué, la moyenne simple des droits de douane appliqués ayant baissé des deux tiers entre 1989 et 2007 (graphique 3 et tableau annexe A1) pour passer à 6.9 %, ce qui est relativement faible pour un pays en développement et aussi pour un pays du Sud-Est asiatique. Indépendamment de la moyenne des droits de douane appliqués, l'écart-type a augmenté depuis

³ La décentralisation réalisée aux termes des Lois 22/1999 et 25/1999 s'imposait pour garantir l'unité politique après la chute du régime Suharto, caractérisé par une forte centralisation. Elle a cependant compliqué le renforcement de la compétitivité de l'Indonésie. Après la crise, par exemple, les organismes publics n'ont pas été suffisamment redimensionnés ou rationalisés, ce qui a eu des incidences budgétaires marquées (BAD, 2004).

⁴ Crevettes, café, huile de palme, cacao, articles en caoutchouc, textiles et articles d'habillement, chaussures, produits électroniques, composants et pièces détachées pour l'automobile et meubles.

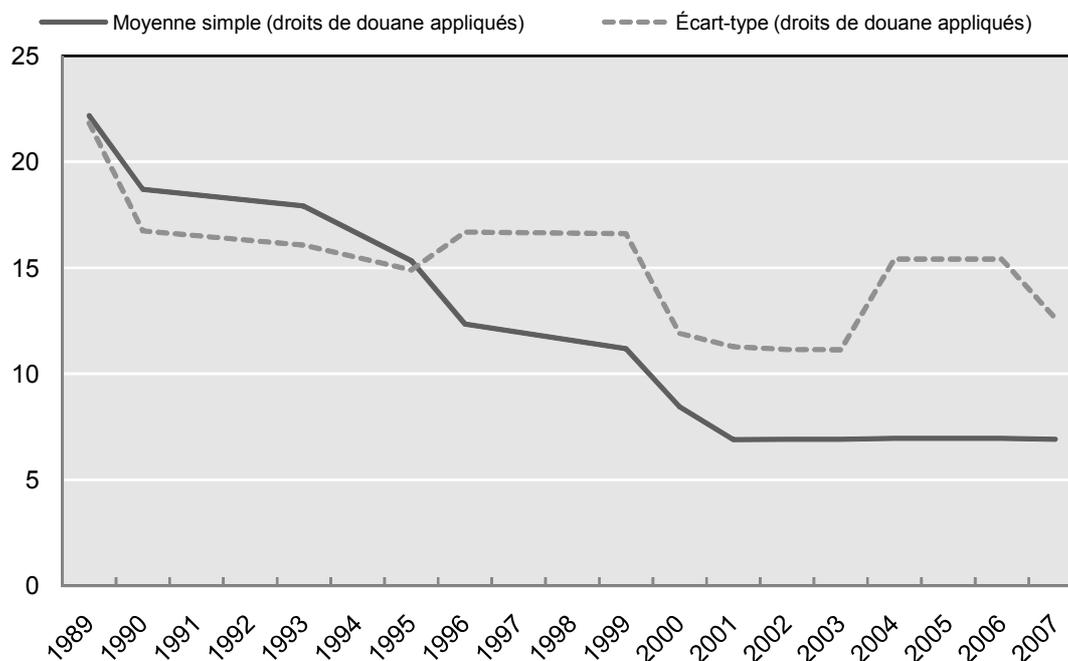
⁵ Artisanat, pêche, herbes médicinales, articles en cuir, produits alimentaires, bijoux, huiles essentielles, épices, papeterie et instruments médicaux.

⁶ Construction ; information et technologie ; et travailleurs intellectuels et travailleurs qualifiés.

2004, ce qui correspond à une dispersion accrue des droits de douane et, partant, à une moindre efficacité économique⁷. Bien que cette évolution se soit inversée en 2007, l'écart-type ayant diminué par rapport à l'année précédente, le niveau de dispersion de 2007 dépassait encore celui de 2003. L'augmentation de la dispersion s'explique par une diminution globale des taux de droits de douane conjuguée à la persistance de taux élevés sur certains biens comme les boissons alcoolisées et les automobiles. La structure des droits de douane présente également de nombreuses crêtes tarifaires.

25. Le taux de droits de douane effectif de 1 à 2 %⁸ est bien en dessous du taux NPF moyen, ce qui s'explique par le fait que le Tarif préférentiel effectif commun (TPEC) appliqué dans les pays de l'ANASE est plus bas. Le TPEC, dont la moyenne s'est établie à 2.7 % en 2006, varie entre 0 et 5 %, ce qui signifie que certains intrants intermédiaires ont été importés en franchise dans la région de l'ANASE⁹. Le pourcentage élevé des taux des droits de douane consolidés (93 % en 2006) est un signe de prévisibilité (OMC, 2007a). La très grande majorité des droits de douanes sont *ad valorem*, ce qui fait que le système est plus transparent que dans de nombreux pays de l'OCDE. Il existe très peu de droits de douane qui ne soient pas *ad valorem*, et c'est notamment le cas des droits sur le riz et le sucre¹⁰.

Graphique 3. Les droits de douane appliqués ont chuté considérablement mais leur dispersion a augmenté ces dernières années



Source : TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce) (CNUCED).

⁷ L'indice de dispersion des droits de douane calculé pour 2006 est de 6.81, ce qui est assez élevé par rapport aux pays de l'OCDE mais non par rapport à d'autres pays en développement.

⁸ Le taux de droit de douane effectif indique le rapport entre les droits de douane et la valeur des importations. L'année de référence est 2005, qui est l'année la plus récente pour laquelle les recettes des droits de douane sont disponibles.

⁹ Il n'y a pas de données récentes disponibles sur la part des importations exemptes de droits de douane, encore qu'une enquête réalisée auprès des entreprises japonaises (JETRO, 2007b) semble indiquer qu'elle pourrait être beaucoup plus faible que dans les autres pays de la région étant donné que près de la moitié des entreprises japonaises actives en Indonésie ne se prévalent pas de cette possibilité.

¹⁰ Le riz est soumis à un droit de douane de 450 roupies/kg et le sucre, de 750 roupies/kg.

26. Les droits de douane indonésiens sont structurés en cascade, ce qui signifie que les taux des droits sont plus élevés sur les produits finis que sur les intrants utilisés dans le processus de production (tableau 2). Du point de vue de l'affectation des ressources, une structure de droits de douane en cascade influe sur un secteur donné non seulement en fonction du taux des droits de douane applicables à ce secteur, mais aussi des taux des droits de douane appliqués aux intrants intermédiaires dans ce secteur. Les droits de douane sont structurés en cascade dans la plupart des secteurs mais la progressivité est particulièrement manifeste dans la fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ; la fabrication des textiles, d'articles d'habillement et de chaussures ; le bois ; et la fabrication de meubles, secteurs dans lesquels les droits de douane sur les produits finis correspondent au moins au double des droits sur les intrants au premier stade de transformation (OMC, 2007a).

Tableau 2. Les droits NPF sont plus bas sur les intrants que sur les produits finis

	Taux des droits de douane NPF			
	Biens de production	Biens de consommation	Biens intermédiaires	Matières premières
1989	14.67	35.10	17.92	15.38
1990	14.12	29.05	14.17	14.91
1993	13.06	28.25	13.55	13.75
1995	10.78	24.39	11.85	10.96
1996	6.27	20.20	9.86	9.93
1999	5.90	18.58	8.72	8.72
2000	4.45	13.81	7.32	4.38
2001	3.67	10.99	6.02	4.24
2002	3.71	10.98	5.97	4.23
2003	3.70	10.96	5.98	4.23
2004	3.79	10.93	6.10	4.17
2005	3.79	10.93	6.10	4.17
2006	3.79	10.93	6.10	4.17
2007	3.75	11.08	5.86	4.45

Note : les taux des droits de douane présentés ici ne comprennent pas les taux préférentiels.

Source : TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce) (CNUCED).

27. Aux termes notamment de ses engagements dans le cadre de l'Accord de l'ANASE relatif à la création d'une zone de libre-échange (AFTA), l'Indonésie a repensé la structure de ses droits de douane en élaborant un programme d'harmonisation des droits de douane à deux volets¹¹. La première étape du programme d'harmonisation a culminé avec l'adoption du Règlement 600/2004 du ministère des Finances, qui couvrait 1 964 lignes tarifaires concentrées principalement dans le secteur de l'agriculture (Banque mondiale, 2006b¹²). Le barème de droits de douane révisé pour ces produits est entré en vigueur au début de 2005. Lors de la deuxième étape, plus de 9 100 lignes tarifaires ont été révisées aux termes du Règlement 132/2005 et les modifications ont pris effet au début de 2006. Dans l'ensemble, le programme d'harmonisation des droits de douane a entraîné une augmentation de 16 % du nombre de lignes tarifaires et une faible diminution des taux de droits de douane moyens simples et maximums.

28. À la fin de la deuxième étape de l'harmonisation tarifaire, il a été annoncé qu'un programme à moyen terme réduirait les droits de douane entre 2005 et 2010 et modifierait encore la structure tarifaire (tableau 3). Si ce programme est mis en œuvre dans son intégralité, 94 % du barème douanier de l'Indonésie comprendra des taux situés entre 0 et 10 % d'ici à 2010. Les lignes tarifaires restantes, soit 6 %

¹¹ L'Indonésie a adopté la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ANASE, ce qui a nécessité une harmonisation tarifaire à grande échelle.

¹² De fait, 239 lignes ont été modifiées : 60 % ont fait l'objet d'une augmentation et 40 % d'une réduction (OMC, 2007a).

du total, ont été conçues pour des produits particuliers et devraient faire l'objet de réductions dans une fourchette de taux similaires, mais à l'horizon plus lointain de 2020. Le programme à moyen terme prévoit également la conversion des obstacles non tarifaires existants en équivalents tarifaires et la diminution du nombre global de fourchettes tarifaires.

Tableau 3. L'harmonisation des droits de douane est prévue à moyen terme

Répartition des lignes tarifaires dans les fourchettes tarifaires

Fourchette tarifaire	2004		2006		2008		2010	
	Lignes tarifaires	% du total						
0%	2,334	21	2,454	22	2,320	23	557	5
5%	4,344	39	4,134	37	3,839	38	6,008	59
8%	0	0	74	1	17	0	119	1
10%	1,709	15	1,703	15	1,663	16	2,835	28
13%	0	0	42	0	88	1	0	0
15%	1,562	14	1,562	14	1,603	16	163	2
20%	305	3	590	5	122	1	21	0
25%	340	3	31	0	44	0	6	0
30%	11	0	43	0	13	0	14	0
≥ 35%	541	5	523	5	469	5	455	4
Total	11,146	100	11,156	100	10,178	100	10,178	100

Source : *Administration des douanes et accises, Indonésie.*

29. La réforme des droits de douane entraînera sûrement des gains d'efficience issus de la réduction des coûts d'administration des douanes et de l'accroissement de la transparence, mais le déplacement de produits de la fourchette de 0 % à celle de 5 % pourrait nuire aux courants d'échanges. Compte tenu du fait que les recettes de droits de douane sont limitées (soit environ 4 % des recettes fiscales en 2006), même à court terme, la variation des droits de douane à la baisse seulement n'implique pas de perte de recettes substantielle (OMC, 2007a). En outre, la baisse du taux de droit de douane moyen réduira très légèrement la dispersion des droits de douane et le nombre de fourchettes tarifaires augmentera puisqu'une fourchette tarifaire de 8 % sera créée (OMC, 2007a).

30. Il est à noter qu'en Indonésie, il existe une différence marquée entre les droits de douane consolidés et les droits de douane appliqués (tableau annexe A1). Depuis les années 90, l'écart entre droits de douane consolidés et droits de douane appliqués s'est considérablement creusé parce que les programmes de réduction des droits ont porté principalement sur les taux appliqués. En 2006, dernière année pour laquelle des données comparables sont disponibles, on a observé un écart de 30 points entre la moyenne simple du taux de droit de douane consolidé et la moyenne simple du taux de droit de douane appliqué. L'écart entre les taux consolidés et les taux appliqués est plus prononcé pour les produits agricoles que pour l'industrie manufacturière. En conséquence, l'État indonésien dispose d'une grande latitude pour augmenter rapidement les taux des droits de douane sur des produits particuliers, ce qui réduit la prévisibilité. L'État s'est fondé sur l'écart entre les droits de douane pour relever les droits à l'importation sur les principaux produits agricoles. En 2007, par exemple, le droit à l'importation sur le riz a été augmenté de 22 %¹³.

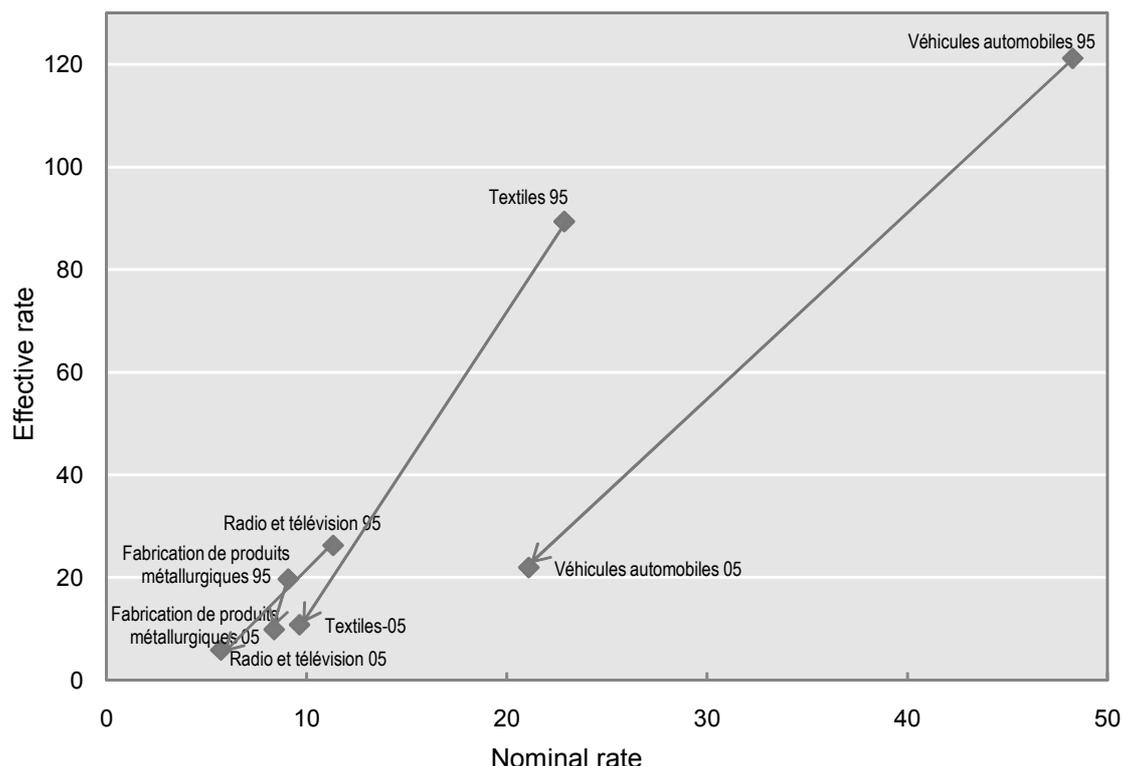
¹³ En Indonésie, le riz est un produit particulièrement sensible. En 2004, les importations de riz ont fait l'objet d'une interdiction générale, encore que cette interdiction ait été atténuée l'année suivante. Des dispositions particulières s'appliquent aussi à l'enregistrement et à la distribution.

La protection effective a considérablement diminué

31. Entre 1995 et 2005, les taux effectifs de protection (TPE)¹⁴, qui font état du degré de protection accordée à la valeur ajoutée dans chaque secteur, ont considérablement diminué (graphique 4 et tableau annexe A2). Dans les économies où les droits de douane sont structurés en cascade, comme l'Indonésie, il importe d'ajouter à l'analyse de la protection effective celle de la protection nominale.

Graphique 4. La protection effective varie beaucoup entre les secteurs

Taux nominal et effectif de protection, 1995 et 2005



Note : Les textiles comprennent la fabrication des textiles, d'articles d'habillement, d'articles en cuir et de chaussures (CITI 17, 18 et 19) ; la fabrication de produits métallurgiques comprend le groupe 271 et la classe 2731 de la division de la fabrication de produits métallurgiques de base ; la radio et la télévision comprennent la fabrication d'équipements de communication (CITI 32) ; enfin, la construction de véhicules automobiles correspond à la division 34 de la classification CITI rév. 3.

Source : calculs des auteurs d'après la *Base de données entrée-sorties de l'OCDE 2007*.

32. La réduction globale du taux effectif de protection dissimule des écarts prononcés entre les secteurs. Par exemple, de fortes réductions de la protection effective sont manifestes dans le cas des véhicules automobiles et de la fabrication des textiles et d'articles d'habillement. Le secteur automobile a longtemps été l'un des secteurs sélectionnés dans le cadre du programme national d'industrialisation. Ce secteur

¹⁴ Le taux effectif de protection du secteur j se calcule avec la formule suivante :
$$ERP_j = \frac{t_j - \sum \text{int}_{ij} t_i}{1 - \sum \text{int}_{ij}}$$

où t est le taux du droit de douane, et int_{ij} la part des coûts des intrants provenant du secteur i dans la production du secteur j .

figurait de ce fait parmi les mieux protégés, l'objectif poursuivi étant de concevoir un véhicule automobile national (le Timor). Les enseignements de cet échec ayant été tirés, le secteur a été rapidement libéralisé et les taux effectifs et nominaux de protection ont nettement diminué entre 1995 et 2005. La réduction de la protection nominale et effective a été beaucoup plus limitée dans la fabrication de produits métallurgiques.

...et le nombre d'obstacles non tarifaires a diminué mais la couverture sectorielle demeure importante

33. Le nombre d'obstacles non tarifaires a beaucoup diminué, puisqu'il est passé de plus de 1 000 en 1995¹⁵ à 353¹⁶ en 2007. Bien que les obstacles non tarifaires existant en Indonésie soient moins importants en nombre absolu que dans plusieurs pays de l'ANASE, ils affectent un pourcentage élevé de secteurs. En 2007, les obstacles non tarifaires couvraient en Indonésie 60 des 79 catégories de produits du système harmonisé à deux chiffres, ce qui réduit la transparence des politiques commerciales.

34. Les obstacles non tarifaires prennent plusieurs formes, en Indonésie, mais concernent principalement les conditions d'octroi des licences et les mesures techniques comme les normes d'étiquetage et de qualité (tableau 4). De nombreux obstacles non tarifaires visent les produits agricoles et les produits chimiques mais aussi les matériels électriques et les véhicules automobiles. Basri et Soesastro (2005) assimilent à un « protectionnisme caché » l'introduction en 2001, par les ministères d'exécution, d'une pléthore de licences d'importation. Parmi ces licences, les plus courantes sont les licences automatiques (NPIK, *Nomor Pengeraj Importir Khusus*), qui ne nécessitent qu'un enregistrement, tandis que d'autres ont pour objet de contrôler la quantité des importations (par exemple les importations de boissons alcoolisées) voire à limiter les importations aux seuls importateurs qui utilisent les marchandises concernées (par exemple le sucre, les textiles, les machines d'occasion et le sel) dans leur processus de production.

¹⁵ Ministère du Commerce de l'Indonésie.

¹⁶ La base de données de l'ANASE relative aux mesures non tarifaires pour 2007 (2006 dans le cas de Singapour) recense le nombre total d'obstacles non tarifaires qui existent dans certains pays de l'ANASE (le pourcentage de codes du système harmonisé à deux chiffres affectés par ces obstacles non tarifaires est indiqué entre parenthèses) : Indonésie, 353 (76 %) ; Singapour, 555 (42 %) ; Thaïlande, 217 (51 %) ; Malaisie, 1 561 (82 %) ; et Viet Nam, 896 (95 %).

Tableau 4. Les obstacles non tarifaires affectent de nombreux pans de l'économie indonésienne (2007)

		Nombre de barrières non tarifaires
Mesures de contrôle de la quantité	Licences	69
	Interdictions	34
	Quotas	4
Mesures techniques	Étiquetage	40
	Normes de qualité	38
	Règles techniques	27
	Réglementation relative à l'essai, à l'inspection et à la mise	8
	Marquage	6
	Emballage	6
	Inspections préalables à l'expédition	2
	Licence d'importation	1
Autres mesures	5	
Mesures à caractère monopolistique	Circuit unique d'importation – Administration du commerce d'État	12
Mesures paratarifaires	Taxes et droits additionnels	21
	Taxe d'accise	7
Autres mesures	Licence automatique d'importation	70
	Interdiction applicable à une catégorie de produits sensible:	2
	Contrôle des importations	1
Total		353
Codes du système harmonisé affectés		60

Source : Compilation des auteurs d'après la base de données de l'ANASE relative aux mesures non tarifaires.

35. L'absence de cohérence des politiques commerciales et d'exercice d'une autorité unique sur celles-ci a contribué à la multiplication des obstacles non tarifaires. C'est le ministère des Finances qui fixe les droits de douane, mais les obstacles non tarifaires relèvent l'autorité des ministères d'exploitation, et sont décidés sans coordination cohérente ni appréciation de leur impact sur l'ensemble de l'économie. L'augmentation des obstacles non tarifaires après la décentralisation massive de 2001 est contraire à l'engagement des pouvoirs publics de réduire les droits de douane et pourrait être perçue comme un message contradictoire à l'étranger (Bird *et al.* 2007).

Stratégies multilatérales, régionales et bilatérales

36. L'Indonésie mène actuellement plusieurs stratégies de libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral (dans le cadre de l'OMC), régional (principalement par le biais de l'ANASE) et bilatéral. Elle peut ainsi faire valoir différents intérêts commerciaux dans plusieurs cadres de négociation.

L'Indonésie participe activement aux activités de l'OMC

37. L'engagement de l'Indonésie dans le système d'échanges multilatéraux remonte à 1950, année où elle est devenue partie contractante à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), qui a précédé l'OMC. L'Indonésie a mis en œuvre ses obligations aux termes du Cycle d'Uruguay dans les délais impartis. Ces dernières années, l'Indonésie a présenté de nombreuses notifications à l'OMC concernant principalement les mesures sanitaires et phytosanitaires (OMC, 2007a). L'Indonésie est également partie à la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information et a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral sur le commerce des aéronefs civils.

38. Dans le cycle de négociations commerciales de Doha, l'Indonésie a soutenu sans relâche que le progrès et les intérêts des pays en développement doivent demeurer au cœur de tous les accords. Elle participe à toutes les activités organisées autour des principaux domaines traités, habituellement en tant que

partie à un groupe d'économies en développement et émergentes. En ce qui concerne l'accès au marché des produits non agricoles, l'Indonésie est membre du groupe NAMA-11 auquel adhèrent notamment le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Le groupe NAMA-11 milite activement en faveur de la suppression des crêtes tarifaires, des droits de douane élevés et de la progressivité des droits de douane dans les pays développés et préconise la souplesse afin de favoriser le développement industriel dans les économies en développement et émergentes. Il a soutenu avec fermeté et persistance l'idée que les réductions des droits de douane industriels dans les pays en développement doivent s'accompagner d'une réduction sensible du soutien à l'agriculture dans les pays développés. Les ministres du commerce des pays du NAMA-11 craignent que les réductions des droits de douane industriels soient préjudiciables à plusieurs secteurs importants pour leur économie, notamment la fabrication des textiles et d'articles d'habillement, d'articles en cuir et de chaussures, la fabrication de meubles et la construction de véhicules automobiles.

39. Tout en participant aux travaux du groupe NAMA-11 sur l'accès aux marchés non agricoles, l'Indonésie a axé son attention sur la composante agricole du cycle de Doha (le secteur rural occupe environ 45 % de la population indonésienne.) En tant que membre du groupe de Cairns, l'Indonésie a plaidé en faveur de la libéralisation des produits agricoles. Avec d'autres pays en développement membres du G-20, l'Indonésie a réclamé une plus grande souplesse à l'égard des pays en développement s'agissant de la réduction de la protection de l'agriculture. Dans le cadre du G-33, qu'elle anime, l'Indonésie a déployé des efforts considérables pour qu'un traitement spécial soit réservé à certains produits agricoles, notamment pour que la libéralisation des droits de douane sur certains produits « particuliers » soit moins importante et que des mécanismes spéciaux de sauvegarde puissent être invoqués pour traiter les chocs liés aux prix et aux volumes des importations. De fait, la conception actuelle des produits particuliers découle d'une proposition de l'Indonésie et des Philippines au sujet du mécanisme de sécurité alimentaire, qui assure la flexibilité dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'accès aux marchés eu égard aux préoccupations de sécurité alimentaire. Lors de la réunion ministérielle de mai 2008, l'Indonésie a apporté un soutien important à plusieurs membres du G-33 qui demandaient une protection vigoureuse des produits particuliers et des mécanismes spéciaux de sauvegarde. Depuis l'achoppement des pourparlers, l'Indonésie a maintenu fermement son appui en faveur de la prise en compte de ces principes en cas d'accord dans le cadre du cycle de Doha.

40. En ce qui concerne les services, l'Indonésie et plusieurs autres pays en développement ont soumis un document dans lequel ils encouragent les autres pays à ouvrir leur marché des services de tourisme et de voyages selon le mode de fourniture 4 (mouvement des personnes physiques) (OMC, 2004). Dans le cadre des négociations sur les services, l'Indonésie a ensuite présenté une offre initiale conditionnelle dans laquelle elle propose le retrait de certaines restrictions relatives au mode 3 (présence commerciale) pour les services d'architecture, d'ingénierie, de planification urbaine et de construction et l'ajout d'engagements non inscrits pour certains services de construction et pour les services d'éducation, les services de santé et les services sociaux (OMC, 2005).

L'ANASE, principale stratégie régionale

41. L'intégration économique régionale a débuté avec la création de l'ANASE dans les années 60. L'ANASE a été créée par cinq membres fondateurs (l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) pour favoriser la croissance économique, le progrès social, le développement culturel et la paix régionale. Depuis l'adhésion de Brunéi Darussalam en 1984, on parle de l'ANASE-6. À ses débuts, l'ANASE n'a pas souscrit d'engagements solides en matière de libéralisation des échanges.

42. En 1989, l'Indonésie est devenue membre fondateur du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui a renforcé l'intégration économique régionale. Les 21 pays membres de l'APEC réalisent environ la moitié des échanges mondiaux. En 1994, l'APEC a adhéré aux objectifs de Bogor qui portent notamment sur la libéralisation des échanges et des investissements dans les pays développés

membres de l'APEC à l'horizon 2010 et, dans les pays en développement membres de l'APEC, à l'horizon 2020. La libéralisation dans le cadre de l'APEC intervient principalement par le biais de plans d'action individuels qui font de temps à autre l'objet d'un examen mutuel pour assurer la réalisation des objectifs de Bogor. Un examen mené en 2005 a montré que dans l'ensemble, les membres de l'APEC sont loin de se conformer à leur plan d'action individuel, et qu'il est donc peu probable que les objectifs de Bogor soient atteints dans les délais fixés. Le processus de l'APEC a toutefois apporté un dispositif précieux permettant de recourir à la pression exercée par les pairs pour favoriser la libéralisation unilatérale (Feridhanusetyawan et Pangestu, 2003).

43. La libéralisation des échanges au plan régional ne s'est pas concrétisée avant 1992, année de l'introduction du Tarif préférentiel effectif commun (TPEC) de l'ANASE. Le TPEC a réduit les droits de douane à un niveau de 0 à 5 % sur les biens échangés entre les pays qui respectent les exigences de contenu local de 40 % de l'ANASE¹⁷. L'Indonésie a rempli les conditions du processus TPEC qui consistent à ramener à zéro 80 % des droits, à supprimer les droits applicables aux secteurs prioritaires pour l'intégration et à adapter le TPEC à la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ANASE¹⁸. L'écart entre les droits de douane accordés à la nation la plus favorisée (NPF) et le Tarif préférentiel effectif commun (TPEC) est parfois frappant (tableau 5), en particulier au niveau désagrégé. Dans le secteur des équipements de transport, par exemple, l'écart entre les droits sur les importations pratiqués à l'égard des pays membres et non membres de l'ANASE est de 21.5 points ; il est de 9.3 points dans le secteur de la fabrication des textiles et d'articles d'habillement (OMC, 2007a). Dans l'ensemble, les écarts sont plus importants dans le cas des produits finis que dans celui des produits agricoles.

Tableau 5. Les taux du tarif préférentiel effectif commun (TPEC) sont largement inférieurs aux droits NPF de l'Indonésie (2006)

	NPF	TPEC
<i>par secteur</i>		
Agriculture et pêche	4.2	0.5
Industries manufacturières	9.8	2.8
<i>en fonction du stade de transformation</i>		
Premier stade de transformation	4.7	0.7
Produits semi-finis	7.0	2.0
Produits finis	11.1	3.1

Source : OMC, 2007a.

44. Le tarif préférentiel effectif commun (TPEC) a servi de cadre pour la Zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) mise en place en 1993. L'accord relatif à l'AFTA a d'abord été signé par l'ANASE-6 puis par le Viet Nam (1995), le Laos (1997), le Myanmar (1997) et le Cambodge lors de leur adhésion à l'ANASE. Les nouveaux membres de l'ANASE disposent de délais plus longs pour remplir les obligations de réduction des droits de douane dans le cadre de l'AFTA.

45. Après la conclusion de l'AFTA, plusieurs autres efforts de libéralisation menés par l'ANASE ont porté sur diverses questions : administration des douanes ; normes ; propriété intellectuelle ; restrictions sur la quantité ; et obstacles non tarifaires. Les pays membres de l'ANASE ont également signé, en 1995, un accord cadre pour la libéralisation des services à l'échelle intrarégionale, qui constitue le schéma directeur

¹⁷ Selon le Secrétariat de l'ANASE, le TPEC s'applique actuellement à environ 99 % des lignes tarifaires de la liste d'inclusion du TPEC pour les pays de l'ANASE-6 et à environ 80 % des lignes tarifaires pour les membres plus récents.

¹⁸ Loi 129/PMK.011/2007 (24 octobre 2007) et Loi 125/PMK.010/2006 (15 décembre 2006).

de la libéralisation des services dans la région. Depuis 1995, plusieurs programmes d'engagements ont été négociés sur une base sectorielle, notamment dans le transport aérien, les services financiers, la construction, les télécommunications et les services touristiques. Les efforts visant à étendre le champ d'application de l'accord-cadre sur les services se poursuivent.

46. L'accord relatif à la zone d'investissement de l'ANASE signé en 1998 est le principal instrument visant à réduire et supprimer les obstacles à l'investissement au niveau intrarégional afin de renforcer la compétitivité de la région. Cet accord est fondé sur les principes de la libéralisation, de la coopération et de la facilitation. Il couvre le secteur primaire, le secteur manufacturier et les services annexes. Le délai de mise en œuvre de l'accord, notamment le retrait des listes d'exclusion temporaire, est fixé à 2010 pour les pays de l'ANASE-6 et à 2015 pour les membres plus récents.

47. Avant 2005, la libéralisation sur une base NPF a davantage stimulé les échanges entre pays de l'Asie de l'Est que les accords commerciaux préférentiels (Findlay et Pangestu, 2001). Les accords préférentiels ont ensuite gagné en importance. Pour relever les défis posés par l'émergence de concurrents tels que la Chine et l'Inde, les pays de l'ANASE ont accéléré le rythme de leur intégration et celle-ci a progressé dans les domaines des échanges et des investissements. L'ANASE a actuellement des accords avec la Chine, la Corée, l'Inde et le Japon. Des accords dits de « récolte précoce » portant sur certains biens, conclus entre l'ANASE et la Chine et mis en œuvre en 2005, prévoient notamment des réductions de droits de douane de 40 % sur les lignes tarifaires, encore que de nombreux produits sensibles soient exclus. Les accords établis par l'ANASE avec la Corée et l'Inde s'inspirent également du principe de récolte précoce. Un accord a été signé avec le Japon au printemps 2008, avec prise d'effet à la fin de l'année. Cet accord couvre près de 90 % des échanges ANASE-Japon, qui seront exempts de droits de douane d'ici à 10 ans. L'ANASE coopère également avec l'UE en matière de facilitation des échanges, de promotion des investissements et de normes et, dans le cadre de l'Accord de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande (ANZCERTA), en ce qui concerne les problèmes liés aux échanges et aux investissements.

Au niveau bilatéral, l'Indonésie commence à négocier des accords de libre-échange mais a déjà conclu de nombreux traités d'investissements

48. Ces dernières années, l'Indonésie a entamé des pourparlers avec d'éventuels partenaires à des accords commerciaux régionaux avec des pays hors ANASE. L'un des accords bilatéraux les plus importants qu'elle a conclus est l'Accord de partenariat économique (APE) avec le Japon, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008. L'APE est un accord économique étendu de coopération dans plusieurs secteurs économiques. Aux termes de cet accord, plus de 93 % des produits indonésiens peuvent entrer sur le marché japonais sans droits de douane et plus de 90 % des produits japonais peuvent entrer sur le marché indonésien sans droits de douane. Selon le ministère indonésien de l'Industrie, les secteurs de l'automobile, de l'électronique et de la construction seront immédiatement stimulés par les réductions tarifaires, étant donné que bon nombre des engagements du Japon en matière d'investissement concernent ces secteurs. L'accord de partenariat économique a pour caractéristique particulière qu'il inclut la mobilité de la main-d'œuvre (mode 4), ce qui signifie que les infirmiers et les soignants indonésiens qualifiés auront accès au marché du travail du Japon.

49. L'Indonésie négocie actuellement avec le Pakistan un accord de libre-échange toutefois moins ambitieux, en matière de libéralisation, que l'APE avec le Japon. Elle s'emploie à resserrer sa coopération économique avec les États-Unis par le biais de l'accord-cadre sur le commerce et l'investissement conclu avec ce pays mais aucune disposition n'a encore été prise pour transformer cet instrument en accord de libre-échange. L'Indonésie vient tout juste d'amorcer des négociations avec l'Inde en vue de conclure un accord de libre-échange. Comparativement aux pays voisins et à d'autres économies émergentes, la manière de procéder de l'Indonésie en matière d'accords bilatéraux de libre-échange peut être qualifiée de prudente.

50. La stratégie volontariste adoptée par l'Indonésie à l'égard des traités bilatéraux d'investissement (TBI) contraste avec sa circonspection en matière d'accords de libre-échange. En l'absence de règles multilatérales relatives à l'IDE, les pays concernés ont commencé à intégrer des règles relatives à l'investissement dans les accords commerciaux et les TBI, qui sont de loin les instruments les plus utiles pour régir les flux d'IDE¹⁹. L'Indonésie a signé 60 TBI, dont 43 sont en vigueur (tableau annexe A9). C'est au cours des années 90 qu'elle a conclu les nombreux TBI auxquels elle est partie. Ses partenaires sont la Chine, l'Inde, les pays de l'ANASE (à l'exception de Brunéi Darussalam et du Myanmar) et la plupart des pays de l'OCDE. Singulièrement, l'Indonésie n'a toutefois pas signé de TBI avec le Japon et les États-Unis.

Des initiatives récentes ont amélioré le climat des investissements mais il subsiste d'autres possibilités d'action

51. Depuis les années 60, l'Indonésie s'efforce de créer un climat favorable aux investissements étrangers même si la situation s'est détériorée de temps à autre. Au cours des dernières décennies, les flux d'IDE destinés à la recherche de ressources naturelles, abondantes en Indonésie, en vue de leur exploitation, ont été relativement stables. De nombreuses entreprises japonaises, coréennes et d'autres pays asiatiques, qui représentent la majeure partie des entrées précoces dans le secteur manufacturier, ont implanté des bases de production pour desservir leur marché d'origine. Ces derniers temps, cependant, l'IDE destiné à la recherche de marché a augmenté. Traditionnellement, la compétitivité de l'Indonésie est induite en partie par l'IDE. Cela s'explique par le fait que les entreprises multinationales présentes en Indonésie ont généralement une productivité supérieure à celle des entreprises locales et que les gains de productivité sont répercutés sur les entreprises locales par le biais des retombées de l'IDE sur la productivité (Blomstrom et Sjöholm, 1999 ; Ramstetter et Takii, 2005²⁰).

52. Dans le but d'améliorer le climat des investissements, l'Indonésie a restructuré l'équipe nationale chargée de stimuler les exportations et les investissements (*Peningkatan Ekspor dan Peningkatan Investasi* (PEPI)) afin qu'elle soit mieux à même de coordonner les politiques d'investissement et de veiller au règlement efficace des différends fortement médiatisés dans ce domaine²¹. Des ressources ont été affectées à la PEPI par des institutions donatrices comme la Banque mondiale et USAID afin de renforcer la capacité institutionnelle. La PEPI participe maintenant à la formulation des politiques destinées à stimuler le commerce et les investissements et à assouplir la réglementation et les procédures administratives, qui sont trop lourdes.

53. En outre, l'Indonésie a rationalisé le nombre de ports dans lesquels s'effectuent les échanges internationaux et introduit un guichet unique pour les procédures douanières. Ces mesures de facilitation des échanges contribuent à accélérer les mouvements de marchandises. Le nombre de ports qui traitent les exportations et les importations passera de 141 à 25 afin d'assurer un dédouanement plus efficace. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est réexaminée pour favoriser une plus grande latitude en matière de remboursements de TVA sur l'apport de capital au titre des produits destinés à l'exportation, bien que la législation relative à la TVA s'écarte parfois des pratiques exemplaires reconnues internationalement (par exemple dans le secteur maritime). Les pouvoirs publics reconnaissent en outre l'importance qu'il y a à stimuler les échanges par le biais du déplacement temporaire de fournisseurs de services (c'est-à-dire de la

¹⁹ Les TBI couvrent habituellement quatre domaines fondamentaux : l'entrée d'IDE, le traitement, l'expropriation et le règlement des différends.

²⁰ Les seules exceptions majeures concernent les secteurs des vêtements et des chaussures, dans lesquels il n'y a pas de différence significative au plan statistique entre la productivité des entreprises nationales et étrangère (Ramstetter et Takii, 2005).

²¹ Décret présidentiel 3/2006.

fourniture de services selon le mode 4²²). La mise en place de zones franches et la lutte contre le trafic illicite (et notamment le durcissement des sanctions contre les contrebandiers) figurent également parmi les priorités des pouvoirs publics. L'orientation de la politique économique est en conséquence encourageante, bien que la mise en application présente encore des difficultés.

Un nouveau plan d'action modifie le cadre des investissements

54. En 2007, l'Indonésie a lancé un nouveau plan d'action en matière d'investissement²³ qui prévoit d'améliorer la transparence dans les secteurs couverts, étend les droits d'utilisation des sols²⁴ et assouplit les contraintes administratives (par exemple, grâce au guichet unique pour l'attribution des licences commerciales)^{25,26}. La nouvelle loi protège également les investisseurs contre l'expropriation sauf dans les cas où elle relève de l'application régulière de la loi, et entend mieux définir les responsabilités respectives des autorités infranationales²⁷ et nationales, en particulier en ce qui concerne la capacité d'imposer les bénéfices, encore qu'il subsiste certaines ambiguïtés.

55. Les entreprises indonésiennes et étrangères bénéficient en outre des mêmes mesures d'incitation en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures, dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ou dans les projets comportant un important transfert de technologie, les projets mis en œuvre dans les régions rurales ou les projets de coentreprises avec des PME. Certains types d'investissements

²² Au début de 2008, le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations a recensé plus de 150 000 travailleurs indonésiens à l'étranger, la plupart concentrés dans les services personnels, la construction et d'autres services. Le tiers environ de ces travailleurs réside en Malaisie et on en retrouve également un tiers en Arabie saoudite.

²³ Le nouveau plan d'action en matière d'investissement s'appuie sur les textes de loi suivants: Loi 25/2007 (investissements) ; les règlements 1/2007 (taxes sur les investissements) ; 38/2007 (répartition de l'autorité des pouvoirs publics) ; 46-48/2007 (zones de libre-échange) ; et 77/2007 (liste négative des investissements) ; et l'amendement n° 111/2007 s'y rapportant.

²⁴ Avant la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux investissements, les titres de propriété foncière étaient accordés aux entreprises pour une durée assez limitée (par exemple, 20 ans, avec possibilité de prorogation d'une durée équivalente). La nouvelle loi porte à 60 ans la durée des concessions de terrains utilisés pour des investissements dans l'agriculture et la sylviculture (avec possibilité de prorogation de 35 ans) ; à 50 ans celle des concessions de constructions sur des terrains acquis par l'investisseur (avec possibilité de prorogation de 30 ans) ; et à 45 ans le droit d'exploiter des terrains, quel qu'en soit l'usage (avec possibilité de prorogation de 25 ans). Ajoutons que dans certains cas, la location et la prorogation peuvent maintenant être déterminées lors de l'investissement initial. Cependant, la prorogation des droits d'utilisation du sol a récemment été mise en question devant les tribunaux.

²⁵ Dans le cadre du plan d'action visant à améliorer le climat des investissements, plusieurs mesures de facilitation du commerce ont été annoncées qui constituent, avec la construction d'infrastructures et les mesures concernant le secteur financier, les trois principaux piliers de la réforme de la réglementation engagée récemment.

²⁶ Les modalités de mise en œuvre et l'efficacité du guichet unique d'attribution de licences aux entreprises varient entre les administrations infranationales. Le pouvoir de délivrer des licences est dans certains cas concentré dans un seul organisme ; dans d'autres cas, des fonctionnaires détachés de chaque ministère concerné ont été regroupés ; dans d'autres cas encore, les investisseurs doivent s'adresser aux différents guichets d'un « bureau de poste » pour chaque licence nécessaire. La concentration du pouvoir d'attribution des licences dans un seul organisme est le moyen le plus efficace de tous, mais c'est aussi le plus difficile à mettre en place au plan politique.

²⁷ L'Indonésie comprend 33 provinces (*propinsi*) elles-mêmes divisées en districts décomposés en régences (*kabupaten*) et en municipalités (*kota*). L'administration infranationale s'entend ici des administrations des provinces et des districts.

peuvent également bénéficier de nouvelles incitations fiscales consistant entre autres en réduction d'impôt ou des droits sur les importations ou en taux d'amortissement accéléré.

56. Le plan d'action relatif aux investissements introduit également une nouvelle liste négative des secteurs restreints et fermés à l'intention des investisseurs locaux et étrangers. Bien que seulement 23 secteurs (au niveau à cinq chiffres de la classification CITI rév. 3) soient complètement fermés aux investissements (exploitation portuaire, boissons alcooliques et certains produits chimiques), la liste des secteurs faisant l'objet de restrictions est assez longue. Au niveau à deux chiffres, qui comprend 60 secteurs, on recense 22 secteurs limités aux coopératives, aux microentreprises et aux PME (la construction et les autres secteurs d'activités des entreprises sont particulièrement touchés) et des permis spéciaux sont exigés dans 14 secteurs. (Ces restrictions ne s'appliquent toutefois pas à tous les sous-secteurs de la classification à deux chiffres.)

Les investisseurs étrangers accueillent avec satisfaction la nouvelle loi relative aux investissements, qui soulève néanmoins certaines craintes

57. La nouvelle loi relative aux investissements réduit le fossé entre investisseurs locaux et investisseurs étrangers parce qu'elle accorde le traitement national et augmente la durée des permis de travail délivrés aux étrangers. La loi prévoit également le règlement des différends par le biais de l'arbitrage international. Elle ne contient pas d'obligations de désengagement²⁸. La nouvelle loi et ses règlements d'application établissent en revanche des distinctions entre investisseurs étrangers et locaux. Par exemple, l'investissement étranger doit prendre la forme d'une société à responsabilité limitée ; les étrangers ne peuvent investir dans des secteurs limités aux petites et moyennes entreprises ; enfin, plusieurs restrictions énoncées dans la liste négative modifiée concernant les investissements s'appliquent uniquement aux étrangers. En se basant sur les 60 secteurs à deux chiffres de la CITI rév. 3, les restrictions suivantes s'appliquent : (elles ne concernent toutefois pas nécessairement tous les sous-secteurs de la classification à deux chiffres) :

- Des partenariats sont exigés dans 16 secteurs (en particulier la sylviculture et la pêche) ;
- La limitation du pourcentage de participation concerne 24 secteurs (principalement la construction, les services d'architecture et d'ingénierie, les transports et, dans une moindre mesure, les services d'assurance) ; et
- Des exigences de fonds propres entièrement locaux s'appliquent dans 20 secteurs, notamment les services d'établissement de plans techniques et de nombreuses catégories du commerce de détail.

58. Dans le milieu des affaires, certains ont noté que l'étendue de la liste négative d'interdictions relatives aux investissements dans de nombreux secteurs a été préjudiciable à la capacité de l'Indonésie d'attirer l'IDE. Les milieux d'affaires étrangers ont également attiré l'attention sur d'autres moyens qui seraient susceptibles d'améliorer le climat des investissements, par exemple l'assouplissement accru des formalités administratives longues et fastidieuses imposées aux investisseurs. En outre, les insuffisances liées à la corruption du système des tribunaux demeurent un facteur d'incertitude et de perturbation du climat des affaires.

²⁸ Le Règlement 20/1994, amendé par le Règlement 83/2001, et le Décret 15/1994 exigent que toutes les entreprises à capital entièrement étranger cèdent une partie de leurs actifs à un associé indonésien au bout de 15 années d'exploitation commerciale. Le pourcentage de participations qui doivent être cédées n'est pas précisé mais d'après BKPM, se situerait entre 1 et 5 %. L'application conjointe de ces règlements et de la nouvelle loi a suscité l'incertitude des investisseurs étrangers.

Encadré 2. La nouvelle loi relative aux investissements et le secteur des industries extractives

La nouvelle loi relative aux investissements sera encore plus complète si les pouvoirs publics adoptent des règlements additionnels concernant les secteurs aux prises avec des difficultés précises. Une nouvelle législation serait notamment profitable au secteur des industries extractives (AIE, 2008). Depuis la crise, les nouveaux investissements dans ce secteur ont considérablement diminué ; de fait, depuis 1997, les dépenses consacrées à l'exploration minière ont chuté de 90 % (OMC, 2007a). Cette diminution est en partie imputable à la décentralisation, qui a entraîné la dévolution aux administrations infranationales d'une partie, et non de la totalité, des pouvoirs relatifs aux industries extractives. La dévolution de pouvoirs a introduit des contradictions entre les textes de loi relatifs aux industries extractives et à la décentralisation, et créé un climat d'incertitude juridique et de confusion pour les investisseurs étrangers^A. Il existe également des contradictions entre les textes de loi relatifs aux activités extractives et à la sylviculture, ce qui rend le cadre réglementaire encore plus complexe^B.

Les différends entre les investisseurs étrangers présents dans le secteur des industries extractives et les administrations infranationales se sont multipliés, ce qui a fait chuter encore les investissements. Bien que les perspectives d'investissement dans le secteur des industries extractives demeurent intéressantes – en 2006, l'Association indonésienne des industries extractives a enregistré des engagements d'investissements d'une valeur de 9 millions USD dans ce secteur – aucun projet à grande échelle n'a vu le jour en raison de l'incertitude juridique (*The Jakarta Post*, 2008). Un nouveau projet de loi relatif aux industries extractives traite ces contradictions mais n'a pas encore été adopté. L'adoption du projet de loi et la simplification des processus d'obtention de permis et de licences apporteront des précisions aux investisseurs étrangers qui souhaitent investir dans le secteur des industries extractives (AIE, 2008).

^A Les industries extractives sont régies par la Loi 11/1967 (Loi relative aux industries extractives) et par plusieurs règlements : le Règlement 32/1969 (Règlement d'application de la Loi relative aux industries extractives) ; le Règlement 79/1992 (amendement) ; et le Règlement 75/2001 (amendement). Ces textes contredisent la Loi 22/1999 (administration régionale) et la Loi 25/1999 (équilibre budgétaire entre l'administration centrale et les régions), qui ont introduit la dévolution des pouvoirs aux administrations infranationales.

^B La Loi 41/1999 (sylviculture) dispose que les industries extractives sont en tout ou en partie exclues de certaines classifications relatives aux sols et notamment des catégories « forêt conservée » et « forêt protégée », qui représentent 27 % du territoire en Indonésie (AIE, 2008).

59. De fait, si la nouvelle loi relative aux investissements va dans le sens de l'amélioration du climat des investissements, les mesures adoptées par l'Indonésie en matière d'entrées d'IDE demeurent restrictives au regard des normes internationales (tableau 6). Dans l'ensemble, en ce qui concerne les restrictions faites à l'IDE, l'Indonésie paraît plus modérée que certains pays (l'Inde et la Chine), mais, comme on peut s'y attendre, est plus sévère que certains pays de l'OCDE comme le Japon et la Corée. L'Indonésie se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE dans certains secteurs comme la distribution et les services financiers mais est quatre fois plus restrictive dans d'autres secteurs comme l'hôtellerie et la restauration. C'est dans les services aux entreprises que les restrictions sont les plus sévères (0.45). Les services de télécommunications et de transports font également l'objet de nombreuses restrictions, mais c'est également le cas en Corée et en la Chine.

Tableau 6. L'IDE est davantage soumis à des restrictions en Indonésie que dans les pays de l'OCDE, en particulier dans certains secteurs

Indice de restrictivité applicable à l'IDE dans certains pays

	Services aux entreprises	Télécommunications	Construction	Distribution	Services financiers	Hôtels et restaurants	Transport	Électricité	Industries manufacturières	Total
Japon	0.06	0.22	0.03	0.03	0.06	0.03	0.36	0.03	0.03	0.10
Corée	0.06	0.40	0.05	0.05	0.05	0.05	0.33	0.40	0.05	0.12
Indonésie	0.45	0.35	0.28	0.08	0.18	0.28	0.38	0.18	0.18	0.26
Inde	0.86	0.35	0.25	0.60	0.37	0.05	0.22	0.15	0.20	0.40
Chine	0.23	0.53	0.15	0.45	0.50	0.15	0.47	0.75	0.40	0.41
Moyenne OCDE	0.15	0.18	0.07	0.07	0.15	0.07	0.29	0.32	0.07	0.14

Note : les notes se situent sur une échelle de 0 à 1 (0 représente une ouverture totale et 1 une fermeture totale.) Les données couvrent la réglementation applicable en Indonésie en 2007 ; les données sur les autres pays présentés datent de 2006.

Source : OCDE (2008).

60. L'analyse des composantes sous-jacentes de l'Indice de restrictivité applicable à l'IDE établi par l'OCDE²⁹ montre que dans les différents secteurs concernés, l'Indonésie n'impose pas de filtrage et d'autorisation ou d'exigences concernant les intrants et l'exploitation, et que les limitations portant sur le mouvement des personnes physiques sont modérées. De fait, tous les écarts sectoriels dont l'indice fait état sont imputables aux limitations applicables à la participation étrangère établies dans la liste négative concernant les investissements.

La réglementation relative à la lutte contre la corruption s'est étoffée mais il subsiste des difficultés dans la mise en œuvre

61. La corruption est depuis longtemps préjudiciable au climat des investissements en Indonésie. Alors que la corruption qui sévissait à l'époque du régime Suharto émanait d'une seule source, le système de corruption en place aujourd'hui est plus fragmenté et les fonctionnaires sont plus nombreux à exiger des pots-de-vin (Kuncoro, 2006). En outre, les nombreux règlements adoptés lors de la décentralisation engagée pendant la période de réforme (concernant par exemple, les nouveaux impôts, prélèvements et permis relevant des administrations infranationales) ont multiplié les occasions de recourir à la corruption.

62. Par exemple, il est courant que les magistrats exigent des pots-de-vin pour accélérer le traitement des affaires, et ce tant pour leur bénéficié personnel que pour le financement des coûts non couverts par le budget officiel (BAD, 2004). De fait, l'absence de financement approprié des organismes publics explique l'existence des budgets parallèles qui sont utilisés dans la plupart des institutions publiques de l'Indonésie – et notamment par les services de police, les tribunaux, les commissaires aux comptes, les organismes nationaux et infranationaux et même les établissements d'enseignement – pour combler les carences de leur budget officiel. Les données indiquent que les administrations infranationales qui reçoivent moins de fonds de l'administration centrale s'en remettent davantage aux pots-de-vin et à la corruption (Henderson et Kuncoro, 2004). Enfin, le fait d'accorder aux fonctionnaires des salaires de base faibles et des primes fondées sur les tâches va à l'encontre de la transparence et conduit à la corruption. En 2007, les pouvoirs publics ont augmenté le salaire de base des fonctionnaires de l'administration des douanes et de

²⁹ Les composantes sous-jacentes de l'indice sont (i) les limites imposées à la participation étrangère ; (ii) le filtrage et les autorisations ; et (iii) d'autres restrictions concernant le conseil d'administration, le mouvement des personnes physiques, les intrants et l'exécution). On trouvera de plus amples détails sur la typologie utilisée pour construire l'indice de restrictivité de l'OCDE applicable à l'IDE dans le document établi par Golub (2003).

l'administration fiscale. Il semble que cette réforme ait eu pour effet d'augmenter les recettes, mais la corruption demeure un problème.

63. De fait, en 2001, l'Institut de recherche économique et sociale à l'Université de l'Indonésie a mené une enquête sur la corruption au niveau des entreprises dans 64 districts du pays. Cette enquête montre que sur les 1 800 entreprises de l'échantillon, 74 % paient des pots-de-vin représentant en moyenne 11 % de leurs coûts annuels de production. Les entreprises de fabrication paient en moyenne moins de pots-de-vin (9 %) que les entreprises agricoles (10 %) et que les entreprises de services (11 %). Contre toute attente, les entreprises exportatrices versent légèrement moins de pots-de-vin que les entreprises non exportatrices et les entreprises étrangères en versent davantage que les entreprises locales. Par ailleurs, fait encourageant, une autre enquête menée en 2004 sur un territoire plus restreint (Java, essentiellement) auprès d'entreprises de fabrication seulement montre, en comparant deux échantillons de 178 entreprises, que la corruption globale a diminué au cours de la période de trois ans considérée (Henderson et Kuncoro, 2006).³⁰

64. L'administration indonésienne reconnaît que la corruption nuit aux échanges et aux investissements et a pris des mesures vigoureuses pour l'éliminer³¹. La Commission d'éradication de la corruption de l'Indonésie (KPK) a dernièrement commencé à lutter contre la corruption aux plus hauts niveaux en menant des enquêtes sur des parlementaires en vue, des hauts fonctionnaires municipaux et l'ancien directeur de la Banque centrale (*The Economist*, 2008). Les autorités ont également affecté une partie du budget 2008 à des initiatives visant à réduire la corruption, notamment en augmentant la rémunération des fonctionnaires (OCDE, 2008).

65. Les efforts visant à réduire la corruption qui entache les marchés publics – l'un des domaines les plus vulnérables aux pratiques de corruption – ont également été intensifiés. L'Indonésie n'est pas partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics mais l'administration a fait des progrès sur la voie de l'établissement d'un cadre réglementaire, de la mise en place d'institutions et du traitement de la corruption au niveau des salariés (Rahardjo, 2008³²). Un aspect important de la stratégie suivie est la mise en œuvre de la passation dématérialisée des marchés publics, un moyen assez efficace d'améliorer la transparence et d'accroître la confiance dans le processus de passation des marchés publics. Un fonctionnaire indonésien note cependant que seulement 30 à 40 % des institutions indonésiennes se conforment effectivement à la réglementation relative aux marchés publics (Rahardjo, 2008). Il semble que les bonnes intentions des responsables de la réglementation soient difficiles à faire partager avec ceux qui en assurent la mise en œuvre.

³⁰ L'enquête fait état d'une diminution globale de la corruption, sans toutefois relever deux tendances contradictoires. En effet, au cours de la période considérée, les pots-de-vin versés pour « faciliter les activités des entreprises » ont diminué, alors que ceux visant à régler les problèmes de main-d'œuvre (grèves, indemnités de licenciement, temps supplémentaire, etc.) apparus avec la décentralisation, ont connu une augmentation marquée.

³¹ La Loi 28/1999, qui exige que les actifs des agents publics fassent l'objet d'une vérification des comptes, a été adoptée dans le but d'assainir l'administration. Autre initiative très utile, la Loi 31/1999 institue une commission indépendante de lutte contre la corruption ; définit les pratiques de corruption ; et établit un fondement pour les mises en accusation et la saisie des tribunaux. La Loi 20/2001 attribue la qualification pénale à la corruption.

³² Le Décret présidentiel 8/2006 harmonise davantage les pratiques de l'Indonésie en matière de marchés publics avec les normes reconnues internationalement, notamment celles qui concernent la transparence (OMC, 2007a). Par exemple, les marchés publics dont la valeur dépasse un milliard de roupies (dans les secteurs de la construction et des services) et 200 millions de roupies (projets de consultation) doivent maintenant faire l'objet d'une publication dans les journaux nationaux et provinciaux.

66. L'absence de respect de la réglementation dans le domaine des marchés publics attire l'attention sur un problème plus grave qui se pose dans la fonction publique. Le manque de formation des fonctionnaires, en particulier des plus jeunes et de ceux qui travaillent dans les régions éloignées, est un facteur d'inefficacité et de corruption³³. Bien que la KPK ait réalisé des progrès notables dans la lutte contre la corruption aux plus hauts niveaux de l'État, l'amélioration de la formation des fonctionnaires des niveaux intermédiaire et inférieur permettrait sans doute de réduire les pratiques de corruption courantes qui sont préjudiciables aux investisseurs.

Les droits de propriété intellectuelle ont été établis pendant la période de réforme mais leur mise en application pose encore problème

67. Pendant la période de réforme, l'Indonésie a revu son régime de propriété intellectuelle afin de l'harmoniser avec les dispositions de l'accord de l'OMC et d'autres accords internationaux³⁴. Le régime indonésien relatif aux droits de propriété intellectuelle reconnaît le droit d'auteur³⁵, les marques de commerce³⁶, les secrets commerciaux, les brevets³⁷, les dessins industriels et la protection des obtentions végétales. Il crée un mécanisme alternatif de règlement des différends par le biais de l'arbitrage et permet aux tribunaux de prononcer une injonction pour empêcher les infractions. Certains experts ont même avancé qu'en Asie du Sud-Est, le régime de droits de propriété intellectuelle de l'Indonésie figure parmi les

³³ En général, la formation des juges est déficiente, en particulier dans les districts. Par exemple, pour exercer ses fonctions, un juge débutant doit simplement suivre un programme de formation de 180 jours dispensé par le ministère de la Justice et avoir été greffier deux ou trois ans dans un district (BAD, 2004). L'ignorance du droit entraîne un grand nombre de recours dans les districts. Enfin, les juges ne sont pas soumis à des normes de supervision et de contrôle, et leurs décisions sont opaques étant donné que les affaires qu'ils examinent ne font pas systématiquement l'objet de comptes rendus (par exemple, les décisions des tribunaux ne sont habituellement pas publiées, même celles de la Cour suprême.)

³⁴ Il existe en Indonésie sept textes de loi principaux relatifs à la propriété intellectuelle : la Loi 30/2000 (secrets commerciaux) ; la Loi 31/2000 (dessin industriel) ; la Loi 32/2000 (schémas de configuration de circuits intégrés) ; la Loi 14/2001 (brevets) ; la Loi 15/2001 (marques de commerce) ; la Loi 19/2002 (droit d'auteur) ; et la Loi 29/2000 (protection des obtentions végétales).

³⁵ La Loi sur le droit d'auteur de l'Indonésie est entrée en vigueur en 2003. Ce texte garantit une protection de 50 ans sur les documents couverts. Fait important, la Loi établit le droit relatif à la délivrance de licence, à la production, à la location ou à la diffusion de documents audiovisuels, cinématographiques et logiciels ainsi que des droits connexes liés aux enregistrements sonores. D'autres textes de loi adoptés en 2004 et 2005 régissent les droits d'auteurs relatifs aux disques optiques et au matériel connexe. Des peines pour piratage par des consommateurs finaux sont prévues et les titulaires de droits d'auteur peuvent demander des injonctions civiles contre les pirates. Les importateurs doivent également enregistrer l'origine, le type, la quantité et la destination de tous les disques optiques et du matériel connexe.

³⁶ La loi sur les marques de commerce adoptée en 2001 porte à 120 000 USD l'amende maximale infligée en cas d'infraction mais diminue les peines d'emprisonnement. Les droits associés aux marques de commerce sont déterminés par l'enregistrement plutôt que par l'usage commercial et la nouvelle loi exige que toutes les marques de commerce soient enregistrées. Cependant, l'exigence d'enregistrement est parfois incompatible avec la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC. Enfin, les plaintes portant sur l'utilisation des marques de commerce ne peuvent être déposées devant les tribunaux que dans les cinq ans suivant la date d'enregistrement.

³⁷ La Loi sur les brevets adoptée en 2001 accorde une protection de 20 ans aux brevets (une prorogation de deux ans peut être accordée.) Ce texte établit également une commission indépendante chargée de connaître des différends relatifs aux brevets et porte à 60 000 USD l'amende maximale en cas d'infraction. Pour obtenir un brevet d'invention, l'inventeur doit toutefois produire ou utiliser un produit ou un processus en Indonésie (présence physique). Certains experts estiment en outre que l'exclusion des brevets qui sont contraires à l'intérêt public semble être régie par des règles plus strictes que celles prévues par l'Accord sur les ADPIC (OMC, 2007a).

meilleurs exemples de conformité à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) (OMC, 2007a).

68. En ce qui concerne la répartition du total des demandes de brevets étrangers en 2003, les données de la Direction générale des droits de propriété intellectuelle de l'Indonésie indiquent que les principaux demandeurs étrangers de droits de propriété sont les États-Unis (35 %), le Japon (23 %) et l'Allemagne (11 %). Depuis la crise, la délivrance de brevets étrangers a toutefois diminué (tableau 7).

Tableau 7. Les demandes de brevets en Indonésie émanent principalement de l'étranger mais la situation pourrait s'inverser

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Demandes provenant d'Indonésie	34	67	38	29	61	40	79	93	152	156	208	228	201	226	234	282
Demandes provenant de l'étranger	1280	3905	2031	2305	2813	3957	3939	1608	1051	983	813	633	479	452	533	519

Source : *Direction générale des droits de propriété intellectuelle de l'Indonésie ; ministère de la Justice et des Droits de l'homme.*

69. Bien que le réexamen du régime de propriété intellectuelle ait été salué à l'étranger, sa mise en œuvre pose toujours problème. Le piratage de supports optiques (enregistrement de musique et de films) est très répandu et les autorités disposent de moyens limités pour l'enrayer (USTR, 2008). En outre, les vendeurs à la sauvette de marchandises piratées sont souvent pauvres et les mesures prises à leur encontre a entraîné des réactions violentes vis-à-vis des forces de l'ordre. En 2000, par exemple, des émeutes ont éclaté dans la zone commerciale de Glodok, dans l'ouest de Djakarta, lors de descentes de police visant les vendeurs à la sauvette de ce quartier (*The Jakarta Post*, 2000). Il ne fait pas de doute que des progrès ont été réalisés, mais les autorités indonésiennes reconnaissent qu'une application plus rigoureuse contribue pour beaucoup à améliorer le climat des affaires et à favoriser les investissements dans de nombreux secteurs de l'économie (OMC, 2007b).³⁸

Les insuffisances structurelles liées aux échanges commerciaux risquent de nuire à la compétitivité

70. De nombreux obstacles à la compétitivité de l'Indonésie à l'étranger sont de nature structurelle. Les estimations du taux de change effectif réel et d'autres méthodes reposant sur l'équilibre macroéconomique et la viabilité extérieure semblent indiquer que même si la roupie est légèrement sous-évaluée, la compétitivité globale du pays à l'étranger est sans doute appropriée, mais que son évolution à la baisse est préoccupante (FMI, 2007). Les obstacles structurels, à savoir les goulets d'étranglement infrastructurels ; les obstacles internes aux échanges ; la sévérité de la réglementation du marché des produits ; la rigidité de la législation relative à la protection de l'emploi ; et l'incertitude à l'égard de l'action des pouvoirs publics, sont considérés comme les principaux facteurs susceptibles d'éroder la compétitivité des secteurs d'activité indonésiens.

71. Certains obstacles, par exemple les procédures complexes d'octroi des licences, existent de longue date en Indonésie, mais ont été multipliés par la décentralisation intervenue en 2001 (LPEM-FEUI, 2005). D'autres obstacles apparus après la crise sont liés aux goulets d'étranglement infrastructurels et sont largement imputables à l'insuffisance des dépenses consacrées aux infrastructures pendant et après la crise

³⁸ En 2006, le *United States Trade Representative* (USTR) a relevé la cote de l'Indonésie, qui est passée jusqu'à la fin du cycle 2008 de la liste des pays à surveiller en priorité à celle des pays à surveiller. Le USTR a noté les progrès réalisés en 2007 en matière de lutte contre le piratage dans le cadre de nombreuses descentes effectuées chez des distributeurs de médicaments de contrefaçon et d'usines de fabrication de contenus numériques contrefaits (CD et DVD) mais a également attiré l'attention sur les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, et recommandé en particulier l'exercice d'une plus grande rigueur dans l'application de la législation relative aux marques commerciales et le durcissement de la répression de la contrefaçon illicite de médicaments (USTR, 2008).

ou encore aux nouvelles dispositions réglementaires qui renforcent la protection des salariés réguliers. Ces dernières pourraient nuire à la compétitivité de l'Indonésie en empêchant l'exploitation du vaste bassin de main-d'œuvre à bas coût qui constitue un avantage comparatif pour l'Indonésie et en induisant des taux de chômage élevés et des activités informelles.

L'éloignement des principaux marchés est aggravé par une infrastructure portuaire insuffisante

72. La distance géographique qui sépare l'Indonésie des principaux centres d'activité économique pourrait diminuer son avantage concurrentiel³⁹. Les 17 000 îles s'étendent sur plus de 5 000 km, et les distances intérieures posent également des difficultés infrastructurelles pour les échanges commerciaux. L'éloignement géographique peut toutefois être atténué grâce à des liaisons efficaces entre les îles de l'archipel et avec les principaux marchés. La spécialisation dans les biens et services moins sensibles à la distance et une intégration régionale plus poussée pourraient également réduire les incidences défavorables de la distance. Enfin, les mesures de facilitation des échanges comme l'allégement des formalités douanières et administratives pourraient faire diminuer les coûts des échanges (Wilson, 2007 et Engman, 2005).

73. Comparativement aux autres pays de la région, les coûts de transport maritime sont plus élevés : l'expédition d'un conteneur de 20 pieds à destination de Yokohama, au Japon, coûte beaucoup plus cher au départ de Tanjung Priok, en Indonésie, qu'au départ de Manille (près de 50 %), de Singapour (10 %) et de la Malaisie (20 %) (JETRO, 2007a). L'inefficacité des circuits de transport entraîne des coûts matériels et des coûts liés à la durée de transport supplémentaire. Au départ de Tanjung Priok, l'un des principaux ports de l'Indonésie et aussi le plus proche de Djakarta, il faut compter environ 21 jours pour atteindre l'Europe ou la côte occidentale des États-Unis. La plupart des navires qui font route depuis Tanjung Priok vers l'Europe ou l'Amérique transitent par Singapour, ce qui nécessite deux à trois jours mais parfois quatre à cinq jours si les conteneurs doivent changer de navire. Les navires qui font route vers le Japon (Yokohama) font souvent escale à Shenzhen ou à Manille et le voyage dure environ 11 jours, soit environ 50 % de plus qu'au départ de la Malaisie, de Singapour et du Viet Nam et environ deux fois plus qu'au départ de la Chine septentrionale ou des Philippines (JETRO, 2007a).

74. L'encombrement des ports, la longueur des formalités de dédouanement et les droits portuaires élevés viennent gonfler ces coûts. La congestion est imputable à l'aménagement des ports et à la longueur des procédures de manutention. À Tanjung Priok, le fait que le centre de groupage et de dégroupage de conteneurs soit situé à proximité du port semble être un facteur d'encombrement. Pour rationaliser le processus de dédouanement et améliorer l'efficacité de la manutention des marchandises exportées et importées, les autorités ont réduit de 141 à 25 le nombre de ports autorisés à réaliser des activités de commerce avec l'étranger. L'Indonésie a également amorcé la mise en place d'un guichet unique pour les échanges commerciaux et lancé à cet effet un projet pilote à Tanjung Priok, en décembre 2007. Dans le cadre de ce projet, cinq organismes publics participent au dédouanement électronique des marchandises importées, permettant ainsi aux importateurs à faible risque d'obtenir rapidement cinq autorisations en une seule démarche. Ces mesures de facilitation des échanges devraient améliorer la transparence et l'efficacité du processus.

75. Les coûts de distribution (notamment dans le cadre des marchés publics, des mouvements intra-entreprises de produits et de la distribution de produits manufacturés) représentent 14.1 % des coûts de production, ce qui est assez élevé⁴⁰. Les frais de manutention portuaire, de transport par camion, de

³⁹ La perception selon laquelle la distance pèse sur la performance économique a été confirmée par l'étude de Boulhol *et al.* réalisée pour l'OCDE, qui portait seulement sur des pays membres de l'Organisation. Cette étude montre qu'il peut exister un lien entre l'éloignement et une performance économique médiocre.

⁴⁰ Comparativement à 8.4 % aux États-Unis et à 4.9 % au Japon (JETRO, 2007a).

documentation et de services représentent 90 % du total des coûts de distribution. La composante la plus importante est imputable aux frais de manutention portuaire, qui représentent 48 % des coûts. En 2005, les pouvoirs publics sont intervenus afin de réduire les frais de manutention portuaire⁴¹, la réduction ayant été légèrement plus forte pour les conteneurs de 20 pieds que pour ceux de 40 pieds. Selon le *Asia Shippers' Council*, cette initiative a permis de protéger des dizaines de milliers d'emplois dans des secteurs d'activité à forte intensité de main-d'œuvre, où la diminution de l'avantage comparatif est principalement imputable aux coûts d'expédition. Les frais de manutention portuaire des conteneurs de 20 pieds n'en demeurent pas moins élevés comparativement à la Malaisie, aux Philippines, à Singapour, à la Thaïlande ou au Viet Nam.

Le manque d'efficacité dans le secteur du camionnage entraîne des coûts liés aux échanges...

76. Les coûts du camionnage, qui représentent 25 % des coûts de distribution, sont également élevés, en particulier par comparaison avec les autres pays de la région comme la Malaisie ou la Thaïlande (JETRO, 2007a). Une enquête publiée récemment sur le coût par kilomètre du transport de marchandises par camion montre que ce coût est de 50 % plus élevé en Indonésie que dans la moyenne des pays d'Asie (Fondation pour l'Asie, 2008⁴²). Comme il fallait s'y attendre, la principale composante des coûts de camionnage est le carburant, mais les prélèvements licites et illicites équivalent quasiment à la rémunération des chauffeurs : redevances de transit (46 %), frais aux stations de pesage (32 %) et pots-de-vin versés à la police et à des groupes locaux pour assurer la protection. Aux stations de pesage, seuls les camions ayant un excédent de poids sont censés payer une amende (20 %, de fait, paient l'amende), mais étant donné que la majorité des camions sont surchargés, 84 % des chauffeurs versent des pots-de-vin pour échapper à l'amende.

77. Les coûts d'entretien importants imputables au mauvais état des camions et des routes incitent à surcharger les camions (qui sont de ce fait ralentis.) Les stations de pesage, qui doivent atteindre des objectifs de sécurité routière et préserver la qualité des routes en imposant des amendes lorsque les camions sont surchargés, sont régies par la réglementation du ministère des Transports⁴³, mais exploitées par les administrations infranationales. S'il exerçait une surveillance accrue, le ministère des Transports réussirait peut-être à faire cesser les pratiques abusives de ces administrations. L'élimination des frais illicites et des pots-de-vin réduirait les coûts de transport. Les possibilités de réduire les coûts d'exploitation réguliers sont beaucoup plus restreintes étant donné que le marché du camionnage semble compétitif même s'il bénéficie de subventions au carburant. La limitation des prélèvements sur les activités

⁴¹ Habituellement, les frais de manutention portuaire sont fixés dans le cadre des conférences maritimes sur une base commerciale entre compagnies maritimes et chargeurs.

⁴² Cette enquête porte sur neuf itinéraires : quatre sont situés dans le sud de la province du Sulawesi (Bulukumba-Makassar, Parepare-Makassar, Palopo-Parepare et Mamuju-Parepare) et quatre autres dans chacune des régions suivantes : le nord du Sulawesi (Kotamobagu-Manado) ; Gorontalo (Marisa-Gorontalo) ; Nusa Tenggara Ouest (Sumbawa Besar-Mataram) ; l'est de Java (Malang-Surabaya) et le nord de Sumatra (Rantau Parapat-Medan). On entend par « camion » un véhicule doté d'au moins six roues. L'enquête a été menée au moyen de questionnaires et d'entretiens avec des chauffeurs et des chargeurs. Environ 27 des camions étaient équipés d'un GPS et les données ont été saisies dans le système RUCKS (*Road User Costs Knowledge System*) mis au point par la Banque mondiale.

⁴³ En plus de vérifier les pesées effectuées par les stations de pesage, le Centre de vérification des véhicules – qui est également régi par la réglementation du ministère des Transports – vérifie deux fois par an les huit points suivants : pneus, phares, freins, moteur, vitres et émissions. Néanmoins, en raison de problèmes de mise en application dus à la pénurie de personnel et au fait que les pièces défectueuses sont remplacées temporairement pour passer le test, de nombreux véhicules non conformes sont en circulation.

de camionnage permettrait également de diminuer progressivement les subventions au carburant sans trop susciter la résistance des associations sectorielles⁴⁴.

78. L'augmentation des investissements infrastructurels – financés dans l'idéal par les secteurs public et privé – devrait aller de pair avec l'entretien des infrastructures. Dans son budget 2008, l'État indonésien a fortement augmenté les crédits réservés aux ministères des Travaux publics (38 %) et des Transports (60 %), les deux principaux organismes responsables du développement et de l'entretien des infrastructures. Ces derniers temps, des textes réglementaires ont ouvert la voie à la participation du secteur privé⁴⁵, bien que cette initiative n'ait pas encore été suivie d'effets. Une fois que les dépenses d'infrastructures publiques auront dépassé la part de PIB de 3.4 % atteinte en 2007 (qui reste inférieure aux niveaux de 5 à 6 % d'avant la crise) et que les investissements du secteur privé prendront le relais, il faudra veiller au bon entretien des infrastructures. L'entretien des routes nationales et provinciales semble moins difficile, étant donné qu'il est financé par des transferts affectés. Celui des routes des districts et des municipalités est en revanche couvert par des transferts globaux établis en fonction de la population et non de la région et les niveaux inférieurs d'administration sont donc moins en mesure d'entretenir les infrastructures (Banque mondiale, 2006a).

...et il en va de même des réglementations internes...

79. La réglementation interne, en particulier celle qui concerne les marchés des produits et de la main-d'œuvre, entrave également la compétitivité des secteurs d'activité indonésiens. Sur le marché des produits, l'indice de restrictivité de la réglementation établi par l'OCDE (2.1) est supérieur à l'indice moyen des pays de l'OCDE (1.5), y compris les pays émergents membres de l'Organisation (2.0) (OCDE, 2008⁴⁶). Cet indice élevé s'explique principalement par l'étendue et la taille du secteur public, qui sont de loin supérieures à celles des pays de l'OCDE à l'exception de la France, de la Norvège, de la Pologne et de la Turquie. Il semble que les principaux freins à l'entrepreneuriat soient les obstacles juridiques à l'entrée. Il y a lieu de noter que le niveau effectif des restrictions est peut-être supérieur à ce que laisse supposer l'indice parce que la mise en application est un problème beaucoup plus aigu en Indonésie que dans les pays de l'OCDE.

80. Comme l'indice de restrictivité de la réglementation applicable au marché des produits établi par l'OCDE, les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale soulignent les problèmes de mise en conformité qui se posent en Indonésie. En 2008, l'Indonésie s'est classée 127^e sur 178 pays en ce qui concerne la facilité avec laquelle les entreprises peuvent mener leurs activités. La comparaison avec bon nombre de ses voisins d'Asie n'est pas à l'avantage de l'Indonésie ; elle se classe à cet égard à l'avant-dernier rang, devant les Philippines (tableau annexe A5⁴⁷). L'indicateur global laisse à penser que l'Indonésie aurait grand intérêt à améliorer le climat des affaires pour stimuler sa compétitivité.

⁴⁴ En avril 2008, l'association des transporteurs terrestres (Organda) a rejeté un projet des pouvoirs publics visant à relever les prix subventionnés du carburant de 28 % pour les aligner sur les prix mondiaux du pétrole (*Jakarta Post*, 30 avril 2008). Les subventions au carburant ont néanmoins été réduites substantiellement peu après.

⁴⁵ Les textes réglementaires prévoient notamment la suppression, en 2005, des monopoles sur les péages (Règlement 15/2005) ; le transfert au ministère des Transports du pouvoir de fixer le montant des péages (Loi sur le transport routier 38/2004) ; et l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer par des entités privées (Loi sur les chemins de fer 23/2007). De nouveaux projets de loi concernant les transports aérien, maritime et terrestre ont également été présentés au Parlement.

⁴⁶ L'indice de l'Indonésie concerne 2007 alors que celui des pays de l'OCDE est l'indice disponible le plus récent, à savoir celui de 2003.

⁴⁷ Des comparaisons sont effectuées avec la Chine, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et le Viet Nam.

81. Bien que l'indicateur global fasse apparaître des tendances d'ensemble marquées, il faut le décomposer pour préciser quels sont domaines de l'économie indonésienne qui freinent le plus les entreprises. On constate l'importance des coûts de création d'entreprise, d'importation et d'exécution des contrats et la longueur du délai d'importation (27 jours).

82. La complexité des pratiques en matière d'attribution de licences est un frein à la création et à la performance des entreprises et, partant, à la stimulation de la croissance à long terme en Indonésie. La création d'une nouvelle société à responsabilité limitée nécessite normalement un acte notarié, l'obtention d'un numéro d'identification fiscale et l'autorisation du ministère de la Justice (*Fondation pour l'Asie*, 2007a et 2007b). Une fois constituée, la société doit obtenir plusieurs permis liés au site d'activité : permis de localisation, de construction et d'exploitation d'installation classée⁴⁸. Il existe également différentes licences commerciales ou industrielles⁴⁹. Selon le domaine d'activité ou le produit, des licences d'exportation, de production ou de transport peuvent également être exigées. Depuis la décentralisation à grande échelle intervenue en 2001, la plupart des entreprises doivent également se procurer de nombreuses licences auprès de différents niveaux d'administration. La complexité du régime de licences explique l'activité informelle des entreprises dans l'ensemble de l'économie.

83. L'expérience des guichets uniques a été favorable mais n'apportera pas les gains d'efficacité recherchés si la structure d'attribution des licences n'est pas simplifiée. Fin 2007, plus de la moitié des 460 municipalités et régences disposaient d'un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises mais leur performance est variable à l'échelle du pays (*Fondation pour l'Asie*, 2007a et 2007b). En juin 2008, par exemple, les autorités ont mis en place, à Djakarta, un guichet unique⁵⁰ qui réduit le délai d'obtention de licences de 204 à 38 jours -- le délai varie toutefois dans les faits⁵¹. La multiplication des guichets uniques à l'échelle du pays envisagée dans un décret ministériel réduira considérablement les coûts d'obtention des licences. Le système de licences est toutefois complexe et sa simplification permettrait d'accroître les gains d'efficacité.

84. L'Indonésie se classe au dernier rang dans trois des quatre catégories concernant l'emploi des indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale (tableau annexe A5), ce qui porte à croire que la sévérité de la réglementation de l'emploi nuit au climat des affaires. En outre, l'indice de restrictivité de la réglementation applicable à la protection de la main-d'œuvre établi par l'OCDE pour l'Indonésie est assez élevé en raison principalement de la longueur des délais de notification et des contraintes administratives, qui constituent des obstacles plus importants que dans les pays de l'OCDE.

85. Bien que les coûts matériels directs de licenciement (celui des indemnités) soient faibles comparativement aux normes de l'OCDE, la longueur et la complexité des procédures de notification rendent onéreux le licenciement des salariés au rendement insuffisant. La longueur des délais de notification prolonge la présence de salariés au sein des entreprises et les rendent plus prudentes en matière d'embauche. La demande de main-d'œuvre étant induite par celle de produits, la sévérité de la réglementation des marchés de produits et des procédures de licenciement créent des pertes d'efficacité

⁴⁸ Outre ces permis, les grandes entreprises ayant des besoins fonciers conséquents dans les secteurs des activités extractives, de la sylviculture, de la plantation et de l'immobilier, ainsi que les entreprises de télécommunications doivent au préalable obtenir une autorisation de principe (qui équivaut à une concession de terrain.)

⁴⁹ La licence commerciale est une condition préalable à l'exercice des activités commerciales et est souvent nécessaire pour contracter des emprunts auprès des banques et participer aux marchés publics. Les petites et moyennes entreprises doivent par ailleurs obtenir une licence pour mener des activités industrielles.

⁵⁰ Règlement 53/2008.

⁵¹ Ministère indonésien de la coordination des affaires économiques.

imputables à la faible rotation de la main-d'œuvre sur les marchés de produits, au chômage de longue durée et aux activités informelles. La sévérité de la réglementation relative à la protection de la main-d'œuvre et au marché des produits peut éroder la compétitivité des secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée comme celui des articles d'habillement, même si les coûts unitaires de la main-d'œuvre sont compétitifs à l'échelle internationale.

... et notamment des obstacles aux échanges au niveau local

86. Les obstacles aux échanges interrégionaux également posés par la réglementation interne se sont multipliés en Indonésie après la décentralisation massive intervenue en 2001. En général, les prélèvements sur les échanges sont plus courants dans les régions éloignées qui échappent au contrôle de l'administration centrale, les régions riches en ressources et les régions pauvres, qui compensent ainsi l'insuffisance de leurs recettes. En 2006, une liste positive des taxes et droits autorisés a été établie à l'intention des administrations infranationales afin d'empêcher ces prélèvements. En raison du manque de rigueur qui caractérisé le traitement de ce problème⁵², les obstacles au commerce intérieur perdurent.

87. L'enquête conjointe de l'Institut de recherche économique et sociale de l'Université de l'Indonésie (LPEM-FEUI) et de la *Fondation pour l'Asie* a permis de constater que les autorisations et les redevances d'usage exigées par les administrations locales constituent des obstacles au transport de marchandises dans l'ensemble du pays (*Fondation pour l'Asie*, 2008). Les autorisations et les redevances d'usage sont fonction des activités des entreprises de camionnage (chargement, déchargement ou stationnement), de leur itinéraire (autorisation d'itinéraire, vignette ou autorisation de franchir les frontières entre provinces ou districts) ou du produit transporté, ou peuvent consister en licences commerciales globales, notamment pour faire des échanges. De nombreuses administrations locales exigent que les entreprises de camionnage détiennent une autorisation d'itinéraire, bien que la législation nationale dispose que l'exploitation de camions ne fait l'objet d'aucune restriction à l'échelle du pays⁵³ et que ce type de permis ne doit être délivré que pour le transport de voyageurs⁵⁴.

...et de l'intervention excessive de l'État dans l'économie

88. Bien que certains progrès aient été réalisés en matière de diminution de la participation de l'État sur le marché, les entreprises d'État continuent de jouer un rôle prépondérant dans l'économie. En 2006, on dénombrait 158 entreprises d'État qui représentaient environ 40 % du PIB et la participation de l'État dans l'économie par le biais de ces entreprises publiques continue de soutenir la production intérieure et de fausser les échanges dans plusieurs secteurs importants tels que l'énergie, l'acier, le ciment, les industries extractives, les transports et la banque (OMC, 2007a⁵⁵). Le secteur de l'électricité illustre bien cet état de fait. L'extension du réseau électrique est essentielle pour améliorer la compétitivité. Le taux d'électrification du pays n'était pourtant que de 54 % en 2005, et la nécessité de satisfaire une demande croissante avec une infrastructure inadéquate a engendré des problèmes graves, notamment des pannes, des limitations de la consommation d'électricité et des irrégularités de la tension et des fréquences (AIE, 2008). Le prix de l'électricité est subventionné par le biais de l'entreprise d'État *Perusahaan Listrik Negara*

⁵² Les ministères des Finances et de l'Intérieur exercent des activités de surveillance et recommandent la suppression des prélèvements illicites mais les suites données à leurs notifications ne sont pas connues (Bird *et al.*, 2007).

⁵³ Décret du ministère des Transports 69/1993, art. 3.

⁵⁴ L'exigence d'une autorisation d'itinéraire étant laissée à l'appréciation des administrations infranationales, l'appellation et la validité de cette autorisation sont variables.

⁵⁵ Au cours des trois à cinq prochaines années, les autorités prévoient de diminuer le nombre global d'entreprises d'État en procédant principalement à des fusions (plutôt qu'à la cession d'actifs).

(PT PLN), qui détient 86 % de la capacité de production du pays ainsi qu'un monopole sur la distribution (AIE, 2008^{56,57}).

89. L'augmentation des coûts de production n'a été répercutée que partiellement sur les clients, ce qui a diminué davantage la rentabilité de PT PLN. En mai 2008, le ministère des Finances a estimé qu'il lui faudrait transférer 20.5 milliards USD (20 % du budget) à PT PLN pour compenser le manque à gagner (AIE, 2008). Les investissements publics consacrés à l'extension du réseau électrique sont fortement réduits en raison des pressions budgétaires et les investissements étrangers sont raréfiés. Avant la crise, les investissements étrangers permettaient à PT PLN de suivre le rythme de la croissance de la demande d'électricité. Cependant, la forte dévaluation de la roupie a engendré des problèmes financiers et juridiques étant donné que les contrats d'achat d'électricité étaient en grande partie libellés en dollars américains et que PT PLN s'est trouvée dans l'impossibilité de payer (AIE, 2008). Ces dernières années, les bilans de PT PLN ont encore été érodés par l'envolée des prix du pétrole – principale source de production d'électricité (AIE, 2008⁵⁸). La diminution de la participation de l'État dans l'électricité et dans de nombreux autres secteurs augmentera la compétitivité et soutiendra les finances publiques.

III. Les résultats médiocres des échanges sont en partie imputables à l'inefficacité et au manque de cohérence des politiques passées

90. Les politiques commerciales influent considérablement sur la formation des prix intérieurs et, partant, sur la décision de produire ou d'investir. Les secteurs protégés par des droits de douane, des restrictions quantitatives ou des subventions ne sont pas exposés à la concurrence des importations et sont pour cela portés à orienter leur production vers le marché intérieur. Le fait que la production soit destinée à un marché protégé réduit à son tour la pression exercée en faveur de son amélioration ou de l'augmentation de l'efficacité, ce qui se traduit par une perte de compétitivité. L'absence de cohérence, tant sur le plan national (s'agissant des politiques cruciales pour la compétitivité) qu'international (s'agissant des politiques relatives à l'investissement direct étranger) risque d'émettre des signaux contradictoires sur l'engagement de l'État à l'égard des réformes commerciales (Drysdale et Findlay, 2006).

91. La performance commerciale de l'Indonésie n'a pas retrouvé les niveaux d'avant la crise même si l'économie donne de plus en plus de signes de reprise complète. Les échanges commerciaux semblent avoir bénéficié de la croissance de l'économie réelle et le principal défi porte sur les moyens à prendre pour concrétiser le potentiel commercial du pays. La section qui suit se penche sur certains indicateurs de la performance commerciale qui sont fortement associés aux politiques commerciales et aux contraintes qui pèsent sur les coûts des échanges de biens et de services.

⁵⁶ La demande aurait augmenté de 9 % en 2006 (AIE, 2008).

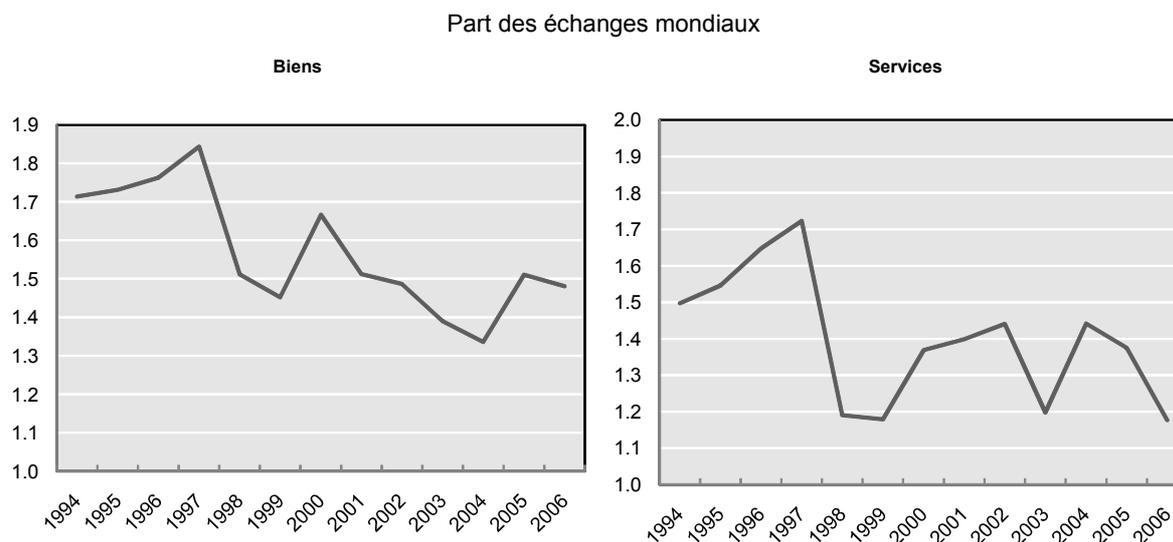
⁵⁷ En 2002, l'État a adopté une nouvelle loi sur l'électricité qui prévoyait l'introduction de la concurrence dans la production à partir de 2007 et supprimait le monopole de la société PLN dans la distribution en y autorisant l'entrée de sociétés privées étrangères et indonésiennes. Cette loi a été annulée par la Cour constitutionnelle en 2004.

⁵⁸ Il s'avère politiquement difficile de réduire les subventions à l'électricité. Le Règlement 3/2005 et la Loi sur l'énergie 30/2007 adoptés récemment améliorent le cadre réglementaire de l'électricité mais le marché lui-même n'est pas encore ouvert à la concurrence. En outre, la confusion qui caractérise le cadre réglementaire a suscité la méfiance des investisseurs à l'égard des engagements à long terme dans le secteur. L'administration tente de ranimer l'intérêt des investisseurs par le biais d'un programme accéléré (« 10 000 MW ») mais les problèmes juridiques suscités par les défauts de paiement dans le cadre des contrats d'achat d'électricité signés avant la crise maintiennent encore les investisseurs à distance.

L'Indonésie n'a pas encore retrouvé sa part du marché des biens et services

92. L'Indonésie n'a toujours pas retrouvé les parts du marché mondial des biens et services qu'elle détenait avant la crise (graphique 5⁵⁹). Les résultats des échanges de services ont connu un recul marqué, la plus forte chute ayant été enregistrée en 2006, dernière année sur laquelle des données sont disponibles.

Graphique 5. Les résultats des échanges de biens et de services ont été médiocres



Source : *Statistiques financières internationales du FMI*.

La composition des échanges est dominée par l'énergie

93. La structure des échanges de biens de l'Indonésie est dominée par l'énergie (graphique 6⁶⁰). En 2006, les produits liés à l'énergie⁶¹ ont représenté 29 % des exportations et 37 % des importations⁶². L'industrie manufacturière joue aussi un rôle important dans la composition des échanges de biens. En ce qui concerne les importations, par exemple, les machines et le matériel⁶³ se situent au deuxième rang et représentent 18.5 % du total. Pour ce qui est des exportations, la fabrication des textiles, d'articles en cuir et de chaussures⁶⁴ (11 %) et la fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac⁶⁵ (10 %) sont des secteurs importants.

⁵⁹. Ces chiffres représentent la part combinée des exportations et des importations dans le total des échanges mondiaux (en valeur) et peuvent masquer l'évolution des parts respectives des exportations et des importations. Ainsi, en 2005-06, la part des exportations de l'Indonésie dans les échanges mondiaux a augmenté tandis que celle de ses importations diminuait.

⁶⁰ Les calculs sont fondés sur la valeur.

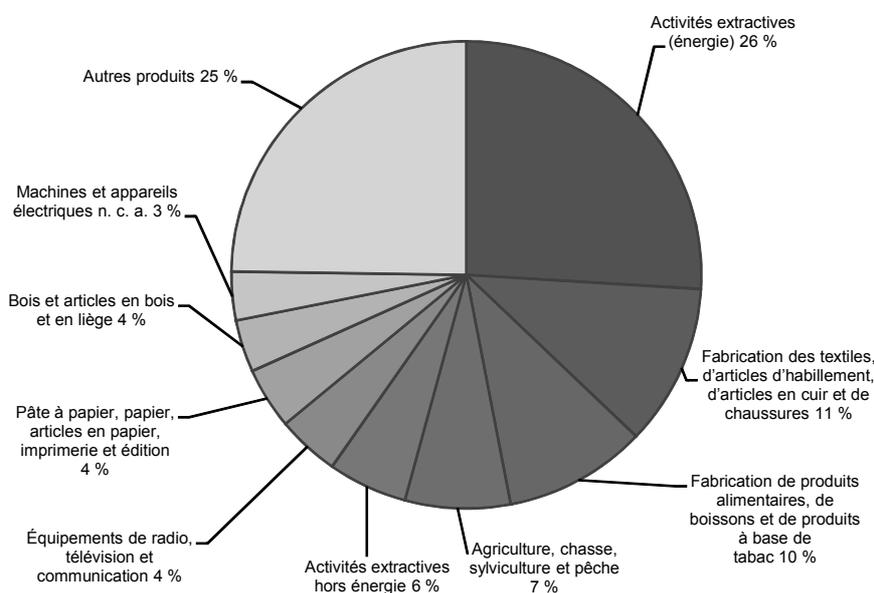
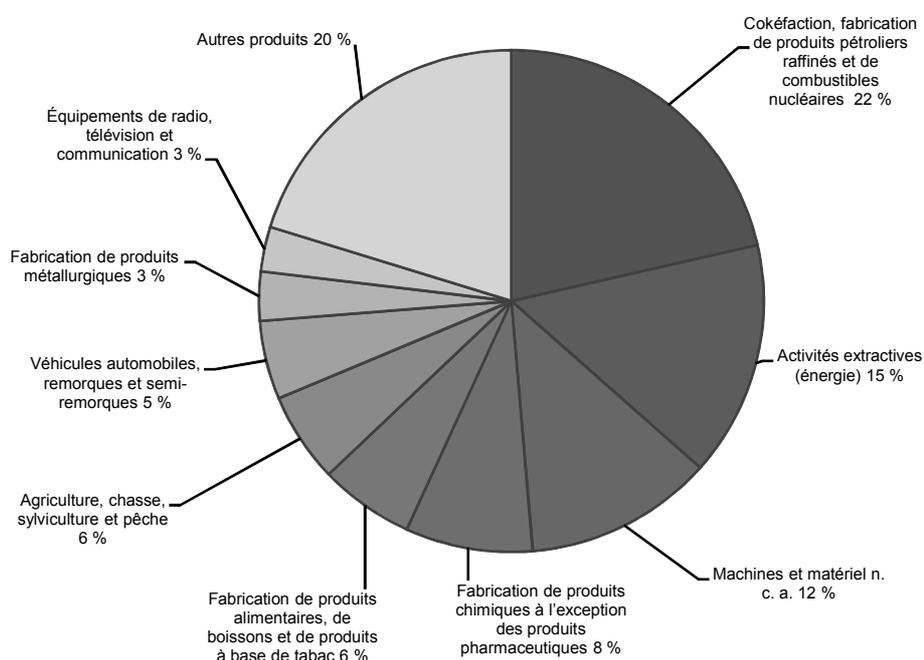
⁶¹ Activités extractives liées à l'énergie : cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires (CITI rév. 3, codes 10, 11, 12, et 23).

⁶² Les statistiques sur les importations ne comprennent pas les activités menées dans les zones de libre-échange.

⁶³ Fabrication de machines et de matériel : fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information ; fabrication d'équipements de radio, télévision et communication ; et fabrication de machines et d'appareils électriques (CITI rév. 3, codes 29, 30, 31 et 32).

⁶⁴ Fabrication des textiles, d'articles en cuir et de chaussures (CITI rév.3, codes 17, 18 et 19).

⁶⁵ Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CITI rév. 3, codes 15 et 16).

Graphique 6. Les principaux produits exportés par l'Indonésie sont liés à l'énergie (2006)**A. Exportations****B. Importations**

Source : *Base de données Comtrade des Nations Unies.*

94. À un niveau de ventilation plus détaillé, les données sur les échanges mettent en évidence d'importantes modifications intervenues dans l'économie indonésienne au cours des douze dernières années. En 2007, c'est le secteur primaire non agricole qui domine nettement les exportations de

l'Indonésie. En 1995, trois des dix principaux produits exportés étaient liés à l'agriculture (crevettes, café et huile de palme brute), tandis qu'en 2007, seule l'huile de palme figure encore dans la liste des dix principaux produits exportés (tableau 8). En outre, en 2007, les chaussures de sport n'en font plus partie. Autrement dit, cette liste ne contient plus aucun produit manufacturé qui n'est pas directement lié à l'énergie ni d'activités extractives hors énergie (pétrole, charbon, caoutchouc, cuivre, nickel et étain).

Tableau 8. Les 10 principaux produits exportés sont de plus en plus associés aux ressources naturelles (période comprise entre 1995 et 2007)

Valeurs en millions USD et classement annuel

Code SH à 6 chiffres		1995	Classement en 2007	Code SH à 6 chiffres		2007	Classement en 1995
Total	Total des échanges	45,418		Total	Total des échanges	114,101	
270900	Huiles de pétrole et de minéraux bitumineux	5,146	1	270900	Huiles de pétrole et de minéraux bitumineux	9,226	1
441211	Bois contreplaqués constitués d'au moins un pli extérieur en bois exotiques	2,684	15	270112	Charbon bitumineux non aggloméré	5,151	7
400122	Caoutchoucs naturels techniquement spécifiés	1,821	3	400122	Caoutchoucs naturels techniquement spécifiés	4,296	3
260300	Minerais et concentrés de cuivre	1,537	4	260300	Minerais et concentrés de cuivre	4,213	4
640319	Chaussures de sport avec caoutchouc, plastique ou cuir	1,001	16	151190	Huile de palme raffinée, mais non chimiquement modifiée	4,130	36
030613	Crevettes congelées	875	18	151110	Huile de palme brute	3,739	9
270112	Charbon bitumineux non aggloméré	867	2	750110	Mattes de nickel	2,347	21
090111	Café non torréfié ni décaféiné	596	24	270119	Charbon (autre) non aggloméré	1,497	60
151110	Huile de palme brute	590	6	740311	Cathodes et sections de cathodes en cuivre	1,153	2,612
441212	Bois contreplaqués constitués d'au moins un pli extérieur en bois autre que conifère	418	2,149	800110	Étain non allié sous forme brute	1,011	22

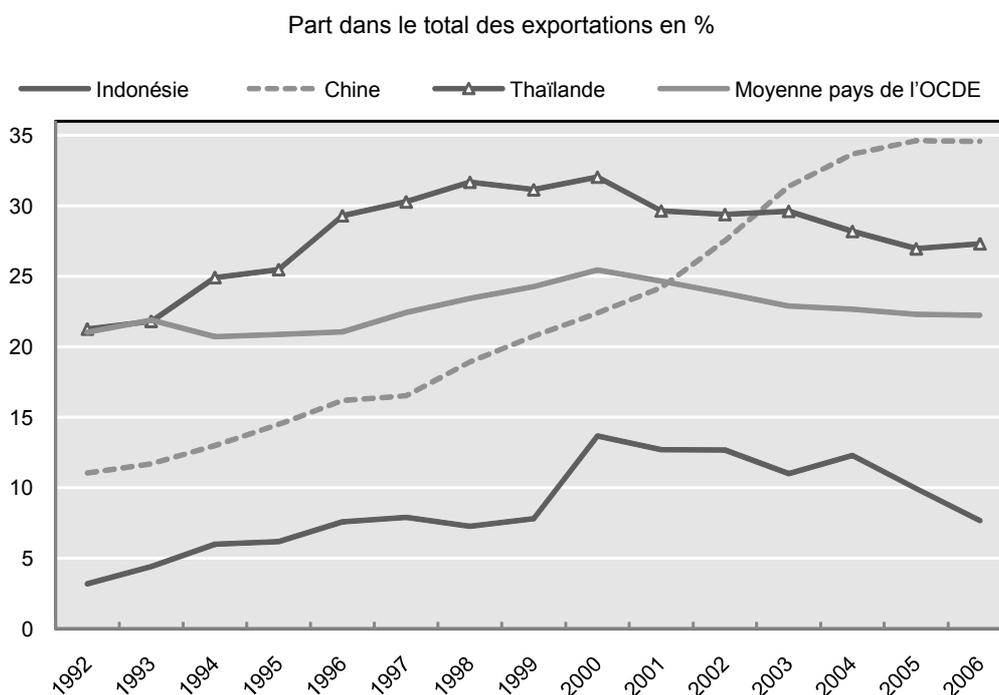
Source : *Base de données Comtrade des Nations Unies.*

95. L'évolution générale de la valeur des exportations présentée ci-dessus dénote d'importantes modifications dans la répartition des échanges, mais le classement des différents produits fait lui aussi ressortir d'intéressantes progressions. La principale modification intervenue dans les exportations des dix principaux produits concerne les cathodes en cuivre⁶⁶, passées du 2 612^e rang en 1995 au 9^e rang en 2007, soit un écart de 28 922 %. Inversement, mais de façon tout aussi spectaculaire, les bois contreplaqués constitués d'au moins un pli extérieur en bois autre que conifère sont passés du 10^e rang en 1995 au 2 149^e rang en 2007. Les bois contreplaqués constitués d'au moins un pli extérieur en bois exotiques ne figurent plus parmi les dix premiers produits exportés en 2007 (alors qu'ils occupaient le deuxième rang en 1995.)

L'Indonésie accuse un retard par rapport aux autres pays dans le développement des exportations dans les secteurs de haute technologie

96. Les secteurs de haute technologie bénéficient à l'économie parce qu'ils accroissent la productivité de la main-d'œuvre et du capital et peuvent jouer un rôle crucial dans la progression dans la chaîne de valeur. Le graphique 7 montre que même si l'Indonésie, dans les années 90, a vu s'accroître la part de ses exportations technologiques dans le total des exportations de biens, cette part n'a cessé de diminuer depuis. Cette diminution est en partie imputable à la faible intensité de R-D et d'innovation.

⁶⁶ Les cathodes en cuivre entrent notamment dans la fabrication des fils métalliques, billettes, plateaux et lingots utilisés dans les fils électriques et les produits en laiton.

Graphique 7. Les exportations de haute technologie sont devancées par celles des autres pays

Note : le secteur de la haute technologie comprend les codes 30, 32, 33, 353 et 2423 de la CITI rév. 3 conformément à la définition de la haute technologie établie par l'OCDE. Les calculs sont fondés sur la valeur.

Source : *Base de données Comtrade des Nations Unies*.

97. Au cours de la période considérée, les exportations de haute technologie de l'Indonésie se sont régulièrement laissées distancer par celles des pays voisins de l'ANASE mais aussi par celles de la Chine et de la Corée. En 2006, la part des exportations du secteur de la haute technologie de la Malaisie, de Singapour, de la Thaïlande, de la Chine et de la Corée a largement dépassé celle de l'Indonésie, qui se classe à l'avant-dernier rang seulement, devant l'Inde (4,9 % en 2006). Cependant, la part des exportations de haute technologie de l'Indonésie a systématiquement dépassé la part moyenne des pays d'Asie à revenu faible et moyen.

98. Ce sont des entreprises multinationales étrangères qui réalisent la grande majorité des exportations de haute technologie de la Malaisie, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande et surtout de la Chine, ce qui pourrait expliquer en partie que les décideurs indonésiens ont rangé l'amélioration du climat des investissements parmi leurs priorités (Seyoum, 2005). Les secteurs de haute technologie de l'Indonésie pourraient souffrir d'une absence de soutien infrastructurel et d'une pénurie de compétences techniques. De fait, la technologie est importée principalement par le biais de coentreprises.

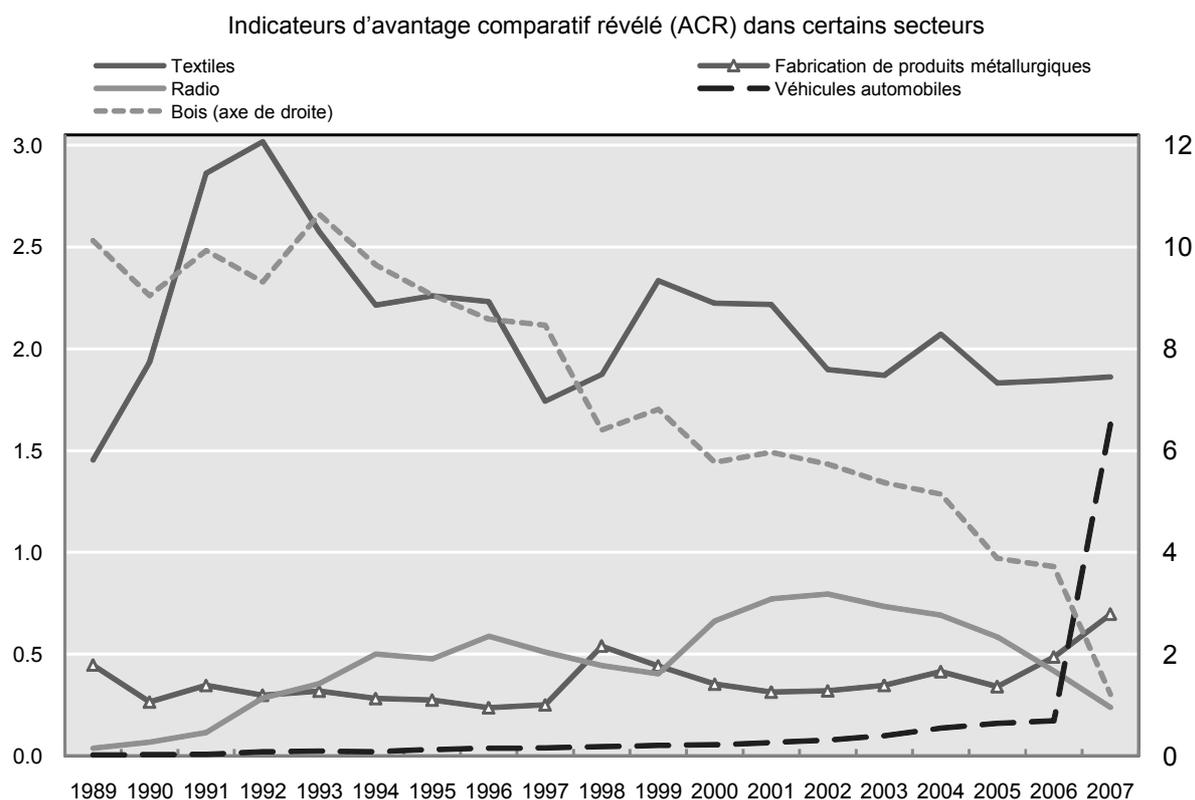
La répartition des avantages comparatifs évolue

99. La mesure des avantages comparatifs révélés (ACR⁶⁷), qui permet d'évaluer les résultats à l'exportation dans un secteur donné, semble indiquer qu'au cours des deux dernières décennies, la répartition des avantages comparatifs révélés a considérablement évolué. Ces dix dernières années, les

⁶⁷ L'indicateur des avantages comparatifs révélés (ACR) d'un pays *i* s'agissant du produit *j* se calcule comme suit : $ACR_{ij} = (x_{ij}/X_{it}) / (x_{wj}/X_{wt})$, où x_{ij} et x_{wj} représentent respectivement la valeur des exportations de produit *j* du pays *i* et les exportations mondiales du produit *j* et où X_{it} et X_{wt} renvoient respectivement au total des exportations du pays *i* et au total des exportations mondiales.

indicateurs d'ACR ont progressé dans les transports, les métaux et les produits chimiques (graphique 8). De plus, entre 1998 et 2007, l'Indonésie a augmenté son avantage comparatif dans cinq secteurs : produits chimiques, produits pharmaceutiques, machines électriques, véhicules automobiles et équipement ferroviaire et de transport. En 2007, ce sont les secteurs du papier et de l'imprimerie qui ont enregistré l'indicateur d'ACR le plus élevé (2.1 et 1.9 respectivement), devant la construction et la réparation de navires (1.9) et les articles en bois (1.9) (tableau annexe A3).

Graphique 8. La répartition des avantages comparatifs évolue



Note : Un indicateur supérieur à 1 traduit l'existence d'un avantage comparatif et un indicateur inférieur à 1, d'un désavantage comparatif.

Source : Calcul des auteurs d'après la *base de données Comtrade des Nations Unies*.

100. Au cours de la même période de dix ans, l'Indonésie a vu décliner ses indicateurs d'ACR dans le secteur primaire, la fabrication des textiles, les activités extractives liées à l'énergie et la haute technologie. En outre, de 1989 à 2007, l'indicateur d'ACR dans les activités extractives liées à l'énergie (passé de 14.2 à 1.6) et les articles en bois (passé de 10.1 à 1.9) a connu une chute spectaculaire qui s'explique peut-être par les réformes structurelles mises en œuvre au milieu des années 80. L'un des aspects les plus frappants des indicateurs d'ACR présentés ici est que les valeurs se rapportant aux secteurs de haute technologie⁶⁸ sont bien en dessous de 1, exception faite des produits pharmaceutiques (dont l'indicateur de 1.5 a enregistré une croissance annuelle moyenne de 17.9 % entre 1998 et 2007.) Au cours des dix dernières années, la croissance annuelle moyenne des indicateurs d'ACR de l'équipement et des machines de haute technologie est négative mais celle des instruments médicaux, de précision et d'optique est positive (elle est d'environ 8.7 %.)

⁶⁸ Les secteurs de haute technologie renvoient aux codes CITI rév. 3, codes 30, 32, 33, 2423 et 353.

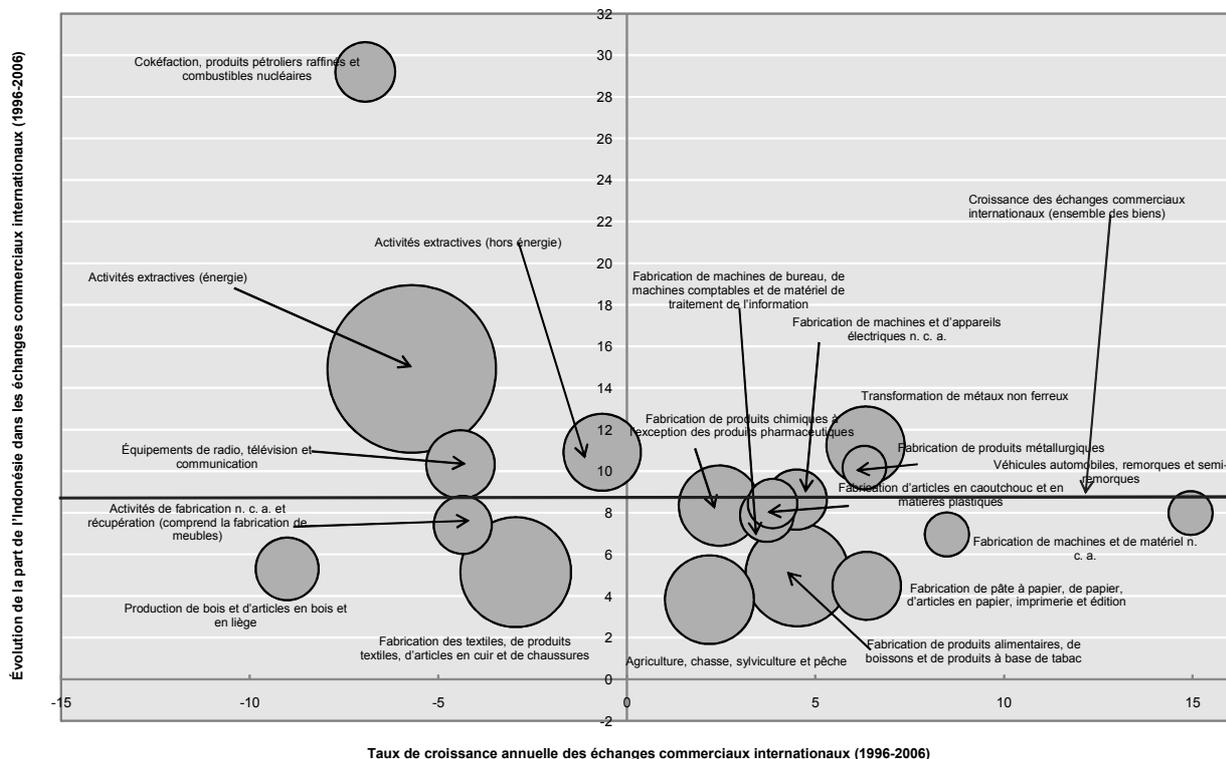
...et on remarque l'apparition de structures comportant des chefs de file et de retardataires

101. L'analyse de l'évolution des résultats à l'exportation des biens à l'aide de quadrants⁶⁹ montre que la fabrication de produits métallurgiques et les produits métalliques non ferreux se rangent nettement parmi les chefs de file, ce qui conduit à penser qu'entre 1996 et 2006, ces secteurs ont dans l'ensemble su conserver leur compétitivité sur le marché mondial (graphique 9). Les activités extractives, la cokéfaction et la fabrication de produits pétroliers raffinés et les équipements de radio, télévision et communication se laissent toutefois distancer. Cela est particulièrement décevant, compte tenu de la grande taille des bulles, qui traduit en particulier l'importance non négligeable des échanges de produits issus des activités extractives dans le total des exportations de l'Indonésie. Ces résultats s'expliquent en partie par le vieillissement des infrastructures de l'Indonésie dans ces secteurs liés à l'énergie.

102. Plusieurs secteurs de haute technologie (fabrication de produits chimiques et fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information) sont groupés dans la partie droite du graphique et sont très proches du taux de croissance mondial moyen de l'ensemble des produits faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux. La fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, l'un des secteurs qui obtiennent les meilleurs résultats au chapitre des exportations, se retrouve dans la partie inférieure droite du graphique, ce semble indiquer que ce secteur a vu augmenter sa part de marché mondiale malgré le déclin des échanges commerciaux internationaux le concernant. Le papier et l'imprimerie, les machines et le matériel et le secteur primaire entrent aussi dans cette catégorie. La partie inférieure gauche du graphique, qui regroupe les moins bons résultats, présente les secteurs dans lesquels l'Indonésie perd des parts de marché et qui sont en recul sur le plan mondial : fabrication des textiles, d'articles en cuir et de chaussures, et articles en bois, entre autres, ce qui laisse à penser que l'Indonésie devrait accroître sa compétitivité dans les créneaux spécialisés de ces secteurs afin d'améliorer ses résultats à l'exportation.

⁶⁹ Suivant cette méthode, l'axe horizontal représente l'évolution de la part de marché mondiale de l'Indonésie s'agissant d'un secteur particulier, et l'axe vertical, la croissance des échanges mondiaux de ce secteur. Le quadrant supérieur droit contient les secteurs dans lesquels l'Indonésie augmente sa part de marché et dont les échanges mondiaux sont en augmentation (« secteurs champions »). Le quadrant supérieur gauche contient les secteurs qui sont des facteurs de croissance mais dans lesquels l'Indonésie perd des parts de marché (« secteurs peu performants ») ; le quadrant inférieur gauche regroupe les secteurs dans lesquels la croissance des échanges internationaux décline parallèlement à la part de l'Indonésie dans les échanges internationaux concernant ces secteurs (« secteurs perdants »). Figurent enfin, dans le quadrant inférieur droit, les secteurs dans lesquels la part de marché de l'Indonésie s'accroît alors que la croissance des échanges internationaux intéressant ces secteurs est en déclin (« secteurs performants malgré l'adversité »).

Graphique 9. L'Indonésie a perdu des champions entre 1996 et 2006



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

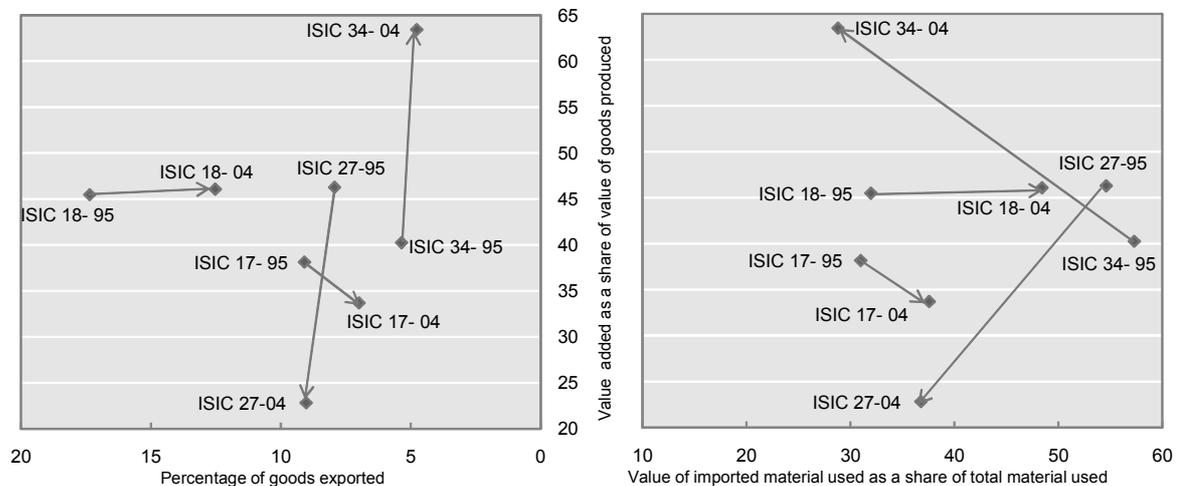
103. L'émergence du secteur indonésien de la construction de véhicules automobiles compte parmi les réussites de la libéralisation rapide. Après la longue série d'échecs de l'action des pouvoirs publics pour le protéger à ses débuts, ce secteur affiche une compétitivité croissante. Ses exportations encore modestes sont celles qui progressent le plus rapidement (graphique 9). Entre 1995 et 2005, la protection effective apportée au secteur a considérablement diminué (graphique 4). Une part croissante des intrants est d'origine locale et en 2004, la part de la valeur ajoutée locale de ce secteur a atteint près de 64 %, l'un des pourcentages les plus élevés (graphique 10⁷⁰). La part de valeur ajoutée locale, qui était de 40 % en 1995, est également celle qui a connu l'augmentation la plus importante. La construction de véhicules automobiles est l'un des rares secteurs dont la part des exportations dans la production a retrouvé ses niveaux d'avant la crise.

⁷⁰

Bien que l'augmentation de la valeur ajoutée locale soit principalement attribuable au perfectionnement du secteur, elle peut aussi s'expliquer par les exigences relatives au contenu local (Feridhanusetyawan et Pangestu, 2003).

Graphique 10. Évolution de la structure de la valeur ajoutée, des exportations et des importations d'intrants intermédiaires

Certains secteurs (en %), 1994 et 2004



Note : CITI rév. 3, 17 (textiles), 18 (articles d'habillement), 27 (fabrication de produits métallurgiques) et 34 (véhicules automobiles).

Source : Calculs des auteurs d'après l'enquête indonésienne sur l'industrie manufacturière.

Part de la valeur des matériels importés dans le total des matériels utilisés

...et des signes d'affaiblissement dans les secteurs habituellement compétitifs

104. Les produits indonésiens qui avaient réussi à conquérir les marchés internationaux dans les années 80 et au début des années 90 ont été évincés de nombreux marchés lors de la crise et n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux antérieurs. La perte de marchés a été particulièrement forte dans la production de bois et d'articles en bois (près de 10 % au cours des dix dernières années) et dans la fabrication des textiles, d'articles d'habillement, d'articles en cuir et de chaussures (qui a enregistré un recul de 2 à 3 % entre 1997 et 2007), deux secteurs dans lesquels l'Indonésie disposait habituellement d'un avantage comparatif. Le développement de services de soutien dynamiques et concurrentiels, l'intégration des entreprises locales dans les réseaux de production internationaux et la stimulation de la capacité technologique seront déterminants pour l'amélioration de la compétitivité à moyen terme (Aswicahyono et Pangestu, 2000).

105. L'évolution des exportations de textiles et d'articles d'habillement présente un intérêt particulier au regard des modifications intervenues dans ce secteur à l'échelle internationale (pour plus de détails sur la reconfiguration des marchés internationaux des échanges de textiles et d'articles d'habillement, voir Molnar et Kowalski, 2008.) Les exportateurs de ce secteur ont adopté des stratégies de spécialisation (concernant les produits et les marchés) et réduit leurs coûts pour conserver leur situation, mais ont quand même perdu des parts de marché et des avantages comparatifs révélés (encadré 3).

106. L'Indonésie se situe favorablement pour ce qui est de certains produits et marchés mais à long terme, doit progresser dans la chaîne de valeur et mieux exploiter ses atouts. La concentration des activités dans certaines catégories de produits et la consolidation des marchés l'ont protégée de la disparition des contingents sur les textiles et les articles d'habillement dans le cadre de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles, en 2005. Cependant, pour demeurer compétitive, elle ne doit pas se laisser distancer par d'autres exportateurs en matière de modernisation technologique. L'Indonésie, qui dispose d'une structure industrielle verticalement intégrée bien implantée et d'un vaste bassin de main-

d'œuvre, peut largement accroître sa production d'articles d'habillement de moyenne et bonne qualité. Le décret pris en 2002 pour limiter les importations de textiles⁷¹, qui visait initialement à empêcher les importations illicites, entrave en fait la modernisation de la structure industrielle en protégeant les entreprises locales de la concurrence sur le marché intérieur.

Encadré 3. Le secteur des textiles et des articles d'habillement en Indonésie

Quatorzième exportateur de textiles et d'articles d'habillement, l'Indonésie détenait dans ce secteur 1.8 % du marché mondial en 2006 et se situe au premier plan dans quelques segments de marché. Au niveau à deux chiffres du SH (qui comprend 14 sous-groupes), elle se classe parmi les dix principaux exportateurs dans trois catégories : fibres synthétiques ou artificielles discontinues et vêtements en bonneterie ou autres qu'en bonneterie. Dans ces trois catégories, les parts de marché mondial de l'Indonésie dépassent 5 % mais sont réparties de manière très inégale entre les différents pays.

Le Japon compte parmi les dix principaux marchés des trois catégories de produits précitées, les États-Unis de deux catégories et le Canada d'une catégorie, tandis que l'UE15, considérée comme un seul marché, ne figure dans aucune catégorie. L'Indonésie, qui détenait une part de 4.1 % sur le marché américain des textiles et des articles d'habillement en 2006, n'est peut-être pas un acteur de premier plan sur ce marché mais en est très tributaire (près de 40 % de ses exportations sont destinées aux États-Unis.) Entre 1996 et 2006, la part des exportations de l'Indonésie au Japon a diminué de moitié. La présence de l'Indonésie est encore plus discrète sur les autres marchés de l'OCDE, à l'exception de la Turquie, où elle détenait une part de marché de 5.1 % en 2006. Enfin, l'Indonésie perd des parts de marchés dans la plupart des pays de l'OCDE, en particulier ceux de l'UE. Contre toute attente, l'examen attentif de l'Allemagne, principal marché de l'Indonésie dans l'UE, montre que les principales pertes de parts de marché dans la plupart des catégories de produits ne sont pas liées au manque de compétitivité des prix, en particulier par rapport à la Chine, mais à l'intense compétition par les prix de l'Inde et du Bangladesh sur les segments où l'Indonésie est plutôt bien établie.

La concentration accrue des exportations sur certains marchés est manifeste pour certaines catégories de produits comme les fibres synthétiques ou artificielles discontinues (SH 55) – dont l'Indonésie est devenue le premier fournisseur au Japon, où elle détenait une part de marché de 33.3 % en 2005, en forte hausse par rapport à 3.1 % en 1990. La réduction appréciable des prix unitaires a permis à l'Indonésie de devenir l'un des principaux fournisseurs de chemises en coton pour hommes (SH 6205) sur le marché américain, où sa part de marché était de 9 % en 2006 (une augmentation marquée par rapport à 6 % en 2000). Le prix unitaire pratiqué par l'Indonésie pour ce produit est comparable à celui de la Chine mais dépasse ceux du Pakistan, du Bangladesh, du Guatemala ou de la République dominicaine. L'analyse du prix unitaire des produits textiles et des articles d'habillement indonésiens en 2006 montre que sur le marché américain, il est très rare que ce prix atteigne le double du prix de la Chine (10 % des produits textiles et 5 % des articles d'habillement) ou moins de la moitié du prix de la Chine (10 % des produits textiles et 1 % des articles d'habillement) et qu'une grande partie des produits présente en général un écart de 10 % par rapport au prix unitaire chinois (c'est le cas de près de 30 % des produits textiles et de près de 40 % des articles d'habillement).

La protection moyenne, tant nominale qu'effective, apportée aux textiles et aux articles d'habillement, a considérablement diminué en 2000 par rapport à 1995 mais est la plus élevée des industries manufacturières (tableau annexe A2). À cela s'ajoute le fait que la forte progressivité des droits de douane, en Indonésie, fait augmenter les importations d'intrants et diminuer la valeur ajoutée locale (OMC, 2007). De fait, la fabrication des textiles et d'articles d'habillement est l'un des rares secteurs à avoir accru sa part d'intrants intermédiaires importés et a enregistré pour cette raison une chute de la part de la valeur ajoutée locale. Les données sur les entreprises indiquent également que ce phénomène s'est accompagné d'une chute de la part des exportations dans la production totale.

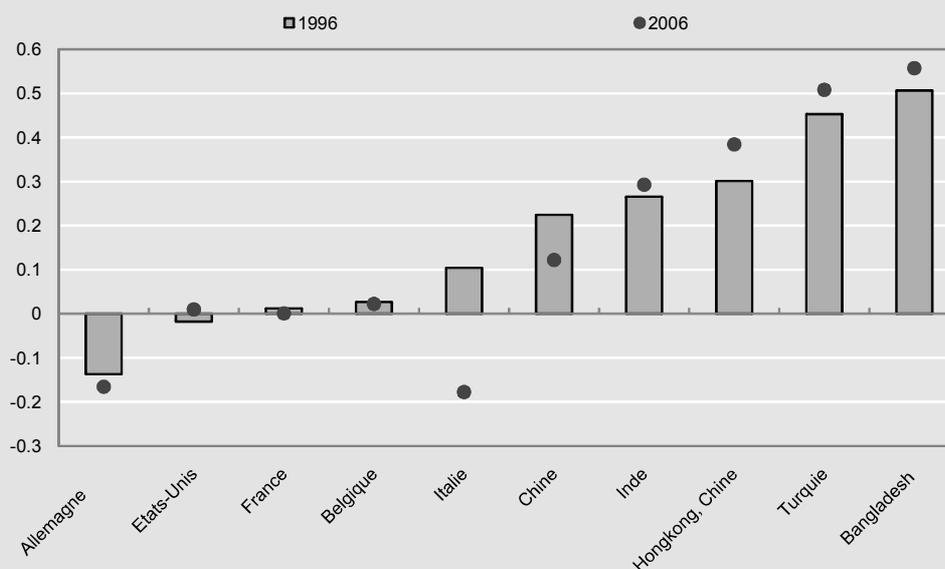
Entre 1996 et 2006, l'avantage comparatif révélé (ACR) de l'Indonésie au chapitre des textiles et des articles d'habillement a légèrement diminué. On note par ailleurs d'importants écarts entre les catégories de produits couverts par l'indicateur. D'une part, les fils de fibres synthétiques discontinues (SH 5509 -- 6.8 % des exportations de textiles et d'articles d'habillement) et les chemisiers et les chemises (SH6206 et 6205 -- 5 % et 4.7 % respectivement des exportations de textiles et d'articles d'habillement en 2006) ont vu leur ACR monter en flèche. D'autre part, le recul de l'ACR se manifeste avec une acuité particulière pour certains produits d'exportation importants comme les fils de coton contenant au moins 85 % de coton (SH 5205 -- près de 3 % des exportations en 2006) ; les manteaux pour hommes (SH 6201 -- 3.8 % des exportations de textiles et d'articles d'habillement en 2006) ; et les manteaux pour femmes (SH 6202 près de 1 % des exportations de textiles et d'articles d'habillement en 2006).

⁷¹ En 2002, l'Indonésie a pris un décret sur les accords relatifs aux importations de textiles aux termes duquel seules les entreprises qui disposent d'installations de production de vêtements ou de meubles peuvent obtenir des licences d'importation (OMC, 2007a).

Encadré 3. Le secteur des textiles et des articles d'habillement en Indonésie (suite)

Pour évaluer la provenance de la pression concurrentielle, on calcule les coefficients de corrélation Spearman des indicateurs d'ACR. L'indice de corrélation a des valeurs comprises entre +1 et -1, les valeurs positives témoignant du fait qu'un pays se spécialise dans des produits similaires et les valeurs négatives que la structure des exportations n'est pas homogène. Les principaux concurrents de l'Indonésie sont le Bangladesh ; Hong Kong, Chine ; la Turquie ; et, dans une moindre mesure, l'Inde et la Chine. Bien que la structure des exportations de l'Indonésie soit maintenant comparable à celle de la plupart de ses principaux concurrents, elle diffère de celle de la Chine. La structure des exportations de l'Indonésie a peu en commun avec celle des fournisseurs de l'UE et des États-Unis.

Coefficients de corrélation de Spearman des indicateurs d'ACR



Note : les données concernant le Bangladesh datent de 2004.

Source : Calculs des auteurs d'après la *Base de données Comtrade des Nations Unies*.

Pour réagir à l'intensification de la concurrence sur les marchés internationaux des textiles et des articles d'habillement, les exportateurs indonésiens ont adopté des stratégies diversifiées allant de la spécialisation horizontale (notamment la spécialisation dans certains marchés et produits) à la concurrence par les prix. La concentration du marché est particulièrement manifeste ; en 2006, les États-Unis ont absorbé près de 40 % des exportations de textiles et d'articles d'habillement, ce qui représente une augmentation de 50 % sur une période de dix ans. Une structure aussi peu uniforme que celle-ci du marché des exportations pourrait donner lieu à l'exploitation d'économies de gamme et d'échelle dans la production et le transport. La dépendance excessive à l'égard d'un seul marché pourrait en revanche exposer le secteur à une instabilité inutile liée à l'évolution de la demande sur ce marché.

Les changements de productivité diffèrent selon les secteurs, les moins protégés enregistrant la croissance la plus rapide

107. Les estimations de la productivité réalisées récemment semblent indiquer que les secteurs suivants ont enregistré une croissance rapide entre 2000 et 2005 : cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires ; fabrication d'articles en caoutchouc ; équipements de radio, télévision et communication ; construction de véhicules automobiles ; fabrication d'autres matériels de transport ; imprimerie ; machines et matériel ; articles en cuir ; et papier (tableau annexe A13). La croissance de la productivité a stagné dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires et de boissons ; fabrication d'articles d'habillement ; fabrication de produits chimiques ; et fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, et a chuté en ce qui concerne la fabrication des textiles ; la fabrication de produits métallurgiques de base ; la fabrication d'ouvrages en métaux ; la production de bois ; la fabrication de composants électroniques ; et la fabrication de machines de bureau. Ces résultats sont

robustes à différentes spécifications (pour des détails sur cette estimation, voir l'annexe II), bien que les taux de croissance de la productivité totale des facteurs diffèrent légèrement selon la méthode, des coefficients estimés différents ayant été utilisés pour les facteurs de production (tableau annexe A12).

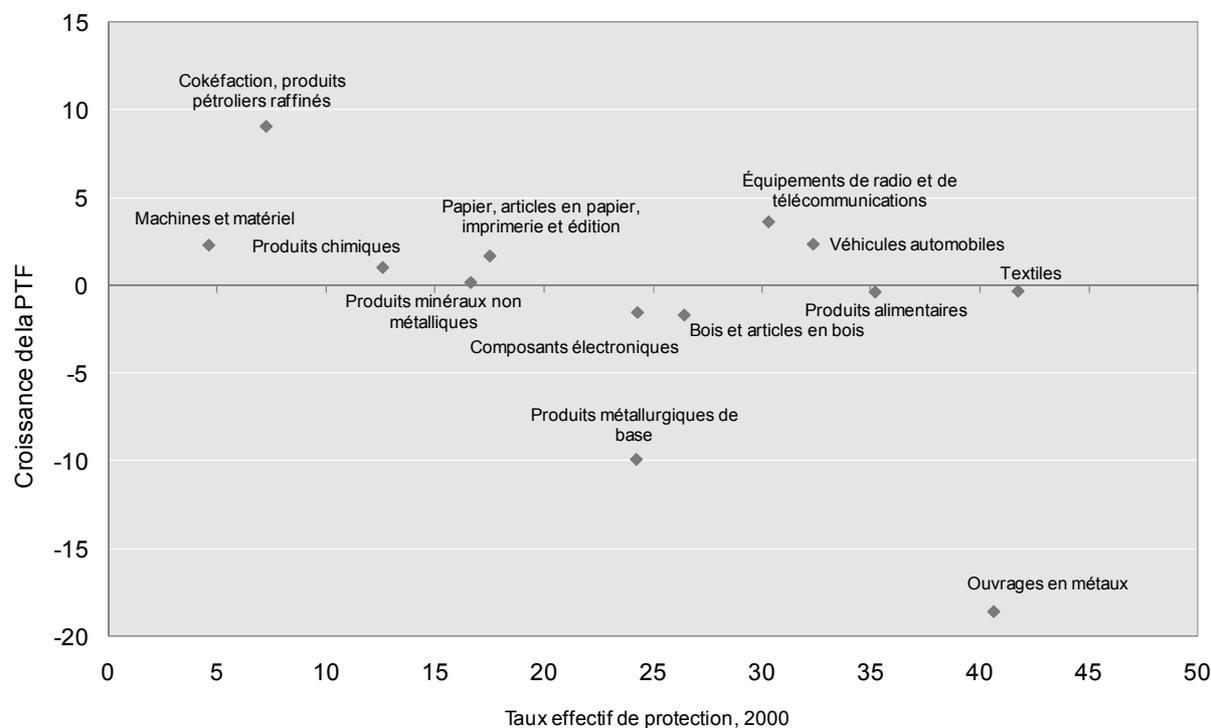
108. Des taux de productivité élevés sont généralement associés à des taux de protection faibles (graphique 11⁷²). Ces dernières années, la productivité a augmenté de façon spectaculaire dans certains secteurs affichant des taux effectifs de protection relativement bas, comme la fabrication de machines et de matériel, la fabrication de papier et l'imprimerie, et a chuté dans les secteurs fortement protégés comme la fabrication d'ouvrages en métal et la fabrication de produits métallurgiques de base, deux secteurs qui ont fait l'objet d'une protection plutôt élevée, qui a peu diminué entre 1995 et 2005. Dans le secteur de la construction de véhicules automobiles, la forte croissance de la productivité enregistrée malgré le niveau élevé de protection enregistré en 2000 peut s'expliquer par les fortes réductions de la protection par la suite. De même, la remarquable croissance de la productivité dans la radio et les télécommunications est peut-être attribuable, du moins dans une certaine mesure, aux importantes réductions de la protection effective effectuées entre 2000 et 2005.

109. Les études économétriques confirment que les niveaux élevés de productivité vont de pair avec de faibles niveaux de protection et tendent à montrer qu'en général, les petites entreprises et les entreprises étrangères sont plus productives (tableau annexe A14). La productivité d'une période donnée s'explique en grande partie par celle de la période qui précède, ce qui témoigne d'une grande constance. Les entreprises moins productives enregistrent une croissance rapide de la productivité. Il en va de même pour les entreprises étrangères, les grandes entreprises et les entreprises moins protégées. Les importations favorisent la productivité mais les exportations n'ont pas le même effet. Cela s'inscrit dans la logique de l'hypothèse d'auto-sélection : ce sont les producteurs les plus productifs qui s'auto-sélectionnent et deviennent exportateurs et ce n'est pas la concurrence à l'exportation qui induit la productivité, mais la concurrence à l'importation. C'est pourquoi la poursuite de la libéralisation des droits de douane, en particulier la réduction des taux effectifs de protection, qui restent élevés dans plusieurs secteurs, permettrait sans doute d'autres gains de productivité.

⁷² Compte tenu de la structure en cascade des droits de douane en Indonésie, on utilise le taux effectif de protection plutôt que le taux nominal de protection.

Graphique 11. De faibles taux effectifs de protection (2000) vont de pair avec une forte croissance de la productivité

De 2000 à 2005, en %



Note : les données sur la fabrication de machines de bureau et la fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques ne figurent pas dans le graphique afin de faciliter la lecture.

Source : estimation des auteurs.

Les économies asiatiques sont les principaux partenaires commerciaux de l'Indonésie.

110. Les économies asiatiques sont devenues des destinations de plus en plus importantes pour les exportations indonésiennes (tableau 9). En 2007, huit des dix principales destinations des exportations étaient des économies d'Asie (dont trois membres de l'ANASE) : le Japon (21 %) ; Singapour (9 %) ; la Chine (9 %) ; la Corée (7 %) ; la Malaisie (4 %) ; l'Inde (4 %) ; la Thaïlande (3 %) ; et l'Australie (3 %). Cette répartition est intervenue au cours des dix dernières années, alors qu'augmentait le nombre d'économies d'Asie figurant parmi les dix principales destinations, et que diminuait celui de certaines destinations hors Asie comme les Pays-Bas et l'Allemagne.

Tableau 9. Les dix principales destinations des exportations de biens de l'Indonésie entre 1997 et 2007

Valeurs en milliards USD

	1997	Classement en 2007		2007	Classement en 1997
Japon	12,485	1	Japon	23,633	1
États-Unis	7,154	2	États-Unis	11,644	2
Singapour	5,468	3	Singapour	10,502	3
Rép. de Corée	3,462	5	Chine	9,676	5
China	2,229	4	Rép. de Corée	7,583	4
Pays Bas	1,842	10	Malaisie	5,096	11
Taipei chinois	1,797	11	Inde	4,944	19
Hong Kong, Chine	1,785	15	Australie	3,395	9
Australie	1,517	8	Thaïlande	3,054	14
Allemagne	1,466	12	Pays Bas	2,749	6

Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

111. Les exportations vers le Japon, principal marché de l'Indonésie, se concentrent dans l'énergie et les industries extractives (pétrole, produits métallurgiques de base, coke et charbon). Bien que les exportations de ces produits aient toujours été considérables, elles se sont encore accrues au cours des dix dernières années, alors que les articles en bois et les produits alimentaires et les boissons perdaient de l'importance. Considérées ensemble, les exportations de métaux vers les dix principaux partenaires commerciaux de l'Indonésie ont augmenté alors que celles de produits textiles et d'articles en bois ont diminué.

112. Ces dix dernières années, la provenance des importations a considérablement changé (tableau 10). C'est de Singapour et non plus du Japon que proviennent principalement les importations, qui concernent essentiellement le coke, les produits chimiques, les équipements et les métaux. D'autres pays de l'ANASE ont pris progressivement de l'importance. La Thaïlande et la Malaisie ont augmenté leur part du total des importations de l'Indonésie, passée de 2 % chacune en 1997 à 6 et 9 % respectivement en 2007. La Chine a également augmenté sa part de 4 à 11 % au cours de la période de dix ans considérée. À l'exception de l'Australie, les pays de l'OCDE comme l'Allemagne et les États-Unis ont perdu des parts d'importations pendant cette même période. Les importations de produits chimiques en provenance de l'ensemble des pays ont diminué et les importations de machines et de matériel ont progressé.

Tableau 10. Les dix principales sources des importations de l'Indonésie en 1997 et en 2007

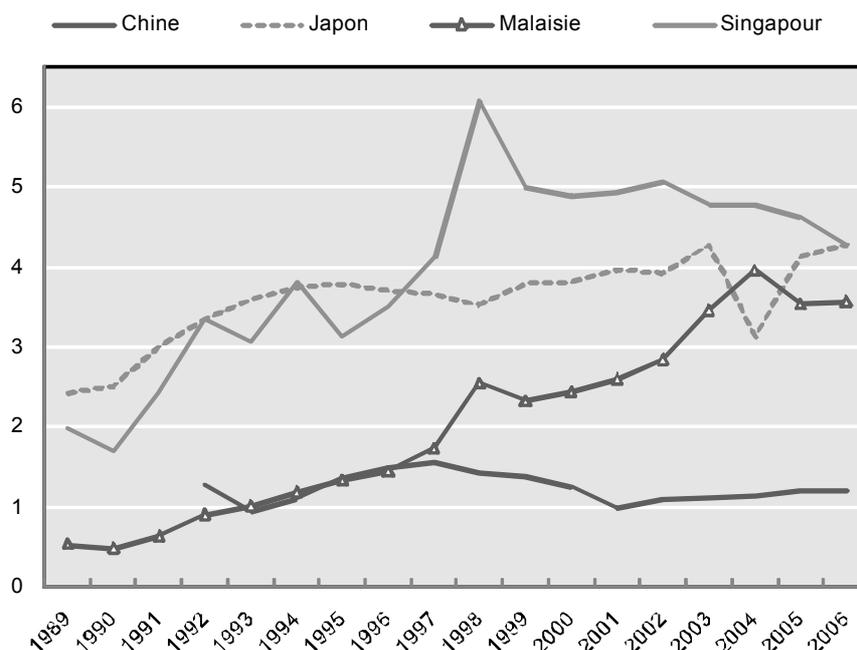
Valeurs en milliards USD

	1997	Classement en 2007		2007	Classement en 1997
Japon	8,252	3	Singapour	9,840	3
Etats-Unis	5,444	5	Chine	8,558	8
Singapour	3,411	1	Japon	6,527	1
Allemagne	2,629	10	Malaisie	6,412	15
Australie	2,427	9	Etats-Unis	4,797	2
Rep. de Corée	2,322	8	Thaïlande	4,287	14
Taipei chinois	1,591	15	Arabie saoudite	3,373	18
Chine	1,518	2	Rep. de Corée	3,197	6
Royaume-Uni	1,084	23	Australie	3,004	5
France	1,019	17	Allemagne	1,982	4

Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

113. D'après l'analyse de l'intensité des échanges bilatéraux, c'est-à-dire de la part des échanges, par partenaire, dans les échanges internationaux⁷³, le Japon et Singapour sont comme on pouvait s'y attendre les partenaires avec lesquels l'Indonésie enregistre la plus forte intensité d'échanges de biens, laquelle a augmenté régulièrement depuis 1990 (graphique 12). Ces deux pays sont en effet les deux principales destinations des exportations indonésiennes. De même, l'intensité des échanges avec la Thaïlande et la Malaisie a augmenté considérablement pendant la période considérée. L'intensité des échanges avec la zone euro et les États-Unis, faible, n'a pas beaucoup évolué. Au cours des années 90 et depuis le début des années 2000, les échanges avec la Chine ont lentement diminué.

Graphique 12. Intensité des échanges de marchandises entre l'Indonésie et certains partenaires commerciaux



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

114. Les fournisseurs de l'Indonésie se concentrent davantage dans la région de l'ANASE (près de 39 % en 2006) que dans ses marchés d'exportation (plus de 18 % en 2006). Le cadre de l'ANASE+3⁷⁴ revêt une grande importance pour l'Indonésie, puisqu'il représente plus de 57 % de ses marchés d'exportation et plus de 68 % de ses marchés d'importation (en 2006). L'Indonésie est de ce fait celui des pays de l'ANASE qui est le plus orienté vers l'Asie en matière de relations commerciales. Cette forte intégration est encore plus manifeste dans certains secteurs : l'Indonésie exporte 82 % de ses pièces et composants des TIC vers les pays de l'ANASE+3 et réalise plus de 90 % des importations de cette catégorie dans cette région également. Même en ce qui concerne le pétrole, par exemple, les pays de l'ANASE+3 représentent plus de 73 % des exportations de l'Indonésie et plus de 47 % de son marché d'importation (*International Trade and Investment Institute*, Japon). Ces parts devraient augmenter à la suite du démantèlement des obstacles commerciaux au sein de l'ANASE et de l'intégration plus poussée dans la région élargie de l'Asie de l'Est⁷⁵.

⁷³ Les valeurs supérieures à 1 dénotent une relation commerciale intense.

⁷⁴ L'ANASE+3 comprend les dix pays membres de l'ANASE ainsi que la Chine, le Japon et la Corée.

⁷⁵ Tanaka (2008) présente quelques mesures d'intégration engagées dans cette région et apporte des informations sur l'intégration intervenue sur différents marchés.

115. Parallèlement à la progression dans la chaîne de valeur, l'intensité technologique de la production augmente, ce qui nécessite des échelles de production plus grandes, qui débouchent inévitablement sur l'intégration des assises de production et des relocalisations dans la région. Dans le cadre de la répartition de la main-d'œuvre au sein des pays de l'ANASE, l'Indonésie se voit attribuer les secteurs associés au bois et des véhicules automobiles (pièces et composants automobiles et de motos). Comme la suppression des tarifs douaniers se fait par groupes sectoriels (c'est-à-dire de façon accélérée et normale), la rationalisation des réseaux de production par les entreprises multinationales pourrait entraîner la relocalisation en Indonésie de fabricants de pièces et composants d'automobiles et de motos et d'entreprises de production de bois et de fabrication de meubles.

La conclusion d'accords de libre-échange avec les principaux partenaires commerciaux stimulerait la production, en particulier dans les industries légères

116. Dans une étude récente sur l'impact simultané⁷⁶ d'accords de libre-échange conclus par les pays du groupe BRIICS⁷⁷, Kiyota *et al.* (2008) montrent que l'Indonésie augmenterait son PIB de 1.8 à 5.2 % (selon le scénario envisagé) si elle s'engageait sur la voie du libre-échange avec d'autres pays du groupe BRIICS et de sa région⁷⁸. Les résultats obtenus rendent compte à la fois des effets directs des accords bilatéraux de libre-échange et de ceux d'accords de libre-échange hypothétiques. Ils montrent que malgré de légères différences d'impact sur la structure des échanges, de la production et de l'emploi dans les différents secteurs en fonction de la combinaison des partenaires, ces accords de libre-échange entraîneraient dans l'ensemble des augmentations sensibles de la production et du bien-être, quel que soit le scénario.

117. La conclusion d'un accord de libre-échange avec le Japon et la mise en œuvre complète de la Zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) parallèlement à la conclusion d'accords de libre-échange avec les pays du groupe BRIICS et certains pays de l'OCDE favoriseraient la production, l'emploi et les exportations dans la plupart des industries légères et certaines industries lourdes, comme les machines et le matériel et les produits minéraux non métalliques. Dans cette hypothèse, les secteurs de services subiraient des pertes d'emplois parce que l'on pose l'hypothèse du plein emploi et de modifications dans la répartition des emplois entre les secteurs, et dans certains cas, des baisses de la production imputables à ces modifications. Dans l'hypothèse où l'Indonésie, au lieu de se borner au Japon et aux pays de l'ANASE, étend sa zone de libre-échange aux États-Unis (et que ces derniers signent des accords de libre-échange avec le Brésil et l'Inde), elle retirerait des bénéfices encore plus grands d'une expansion rapide de la fabrication des textiles, des articles d'habillement et des articles en cuir et d'autres industries légères, mais le déclin des industries lourdes et des services entraînerait simultanément une forte spécialisation, puisque l'on fait dans ce cas également l'hypothèse du plein emploi.

⁷⁶ Même s'il est probable que les accords de libre-échange s'échelonnaient dans le temps pour certains produits et secteurs, on suppose, pour construire le modèle, que tous les obstacles sont levés simultanément. Le modèle fait ensuite l'objet de calculs pour tenir compte des variations en pourcentage des variables d'intérêt et calculer les modifications de l'emploi en termes absolus, secteur par secteur. Comme on fait l'hypothèse du plein emploi, les résultats concernant l'emploi indiquent l'évolution de la répartition sectorielle des emplois consécutive à une libéralisation dans le cadre des accords de libre-échange.

⁷⁷ Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

⁷⁸ L'analyse est réalisée à l'aide du modèle d'équilibre général calculable multi-pays et multi-sectoriel développé à l'Université du Michigan pour étudier la production et les échanges internationaux. La version utilisée comprend 31 pays/régions ainsi que le reste du monde et 27 secteurs dans chaque pays/région. La principale source de données est la base « GTAP-6.0 Database » du *Centre for Global Trade Analysis Project* de l'Université de Purdue (Dimaranan et McDougall, 2005).

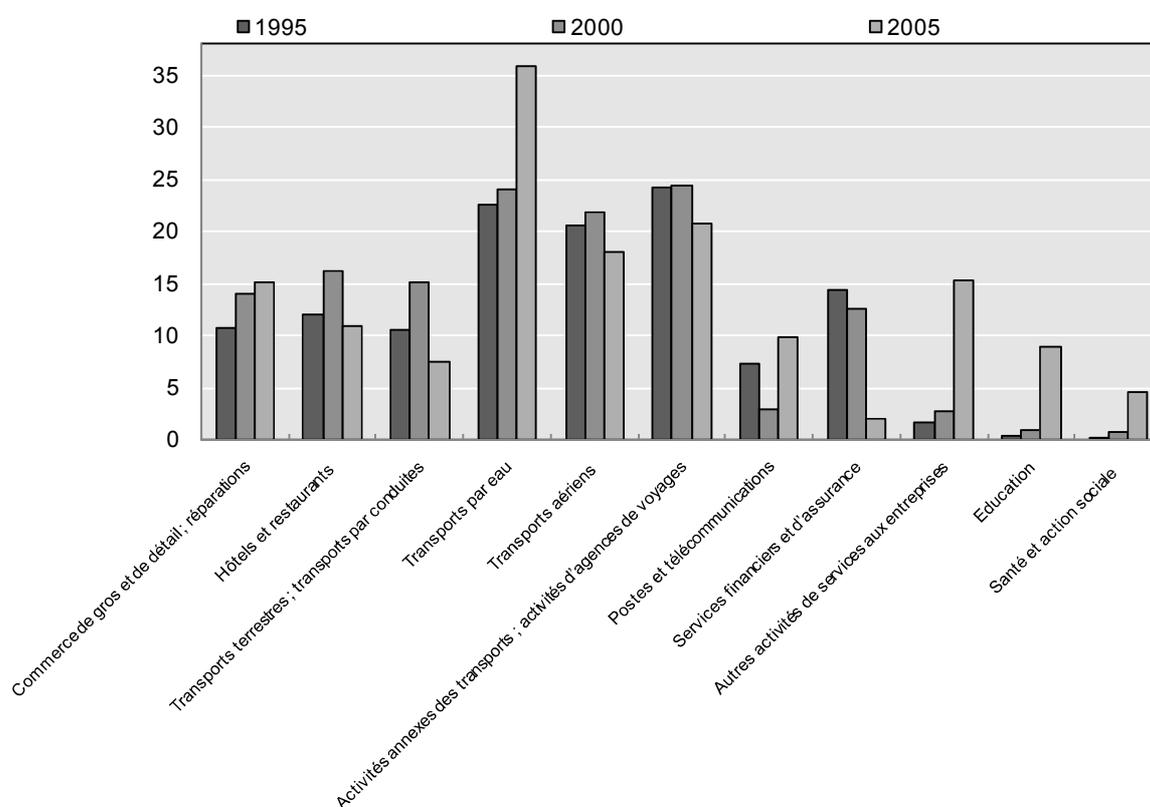
118. Fait important, le libre-échange avec la Chine ne transformerait pas l'Indonésie en fournisseur de ressources naturelles. Au contraire, même si elle concluait un accord de libre-échange avec la Chine, l'Indonésie pourrait étendre considérablement ses exportations de textiles, d'articles d'habillement et d'articles en cuir. Cela s'explique par le fait que l'Indonésie jouit d'avantages comparatifs et d'un potentiel non négligeables dans ces secteurs et ce, malgré la forte concurrence de la Chine.

Même s'ils exportent davantage, les fournisseurs de services voient s'amenuiser leur part du total des exportations

119. La croissance récente de l'Indonésie a été principalement tirée par la progression des industries de services. L'examen des parts d'exportations de services du pays, tant avant qu'après la crise, montre que sur les onze principaux secteurs exportateurs de services indonésiens recensés en 1995, six ont accru leur part des exportations par unité de production en 2005 (graphique 13). Au cours de la période considérée, c'est dans les autres services aux entreprises, les transports par eau et l'éducation que la part des exportations dans la production a enregistré la plus forte progression, à savoir 13, 13 et 4 points respectivement. Il convient également de noter que dans les transports et les services de voyages, la part des exportations dans la production est plus élevée que dans les autres industries de services, ce qui témoigne du rôle non négligeable de ces deux secteurs dans l'économie. Les services financiers et les services d'assurance, dont la part des exportations dans la production a diminué de 13 points, affichent le recul le plus marqué.

Graphique 13. Les ratios exportations/production sont instables dans de nombreux secteurs de services

Part des exportations dans la production du secteur, en %



Source : Base de données entrées-sorties 2008 de l'OCDE.

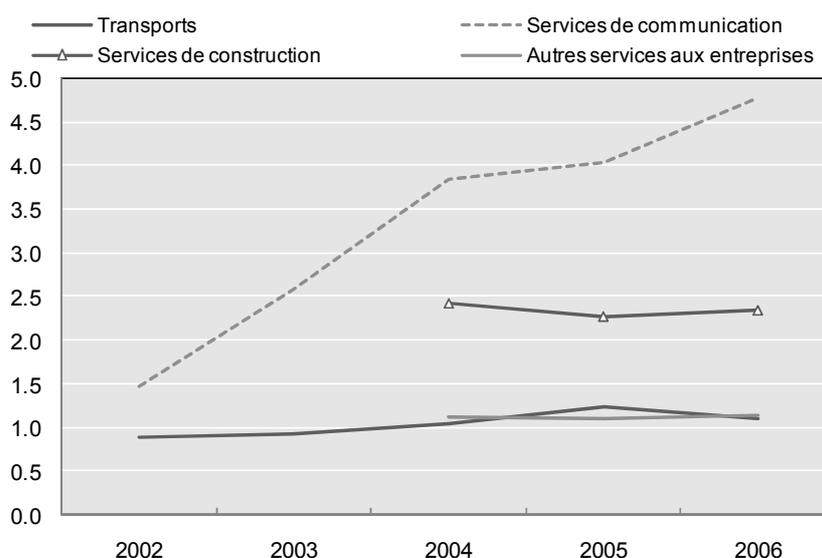
120. En utilisant le même ensemble de données pour évaluer la part des exportations de services dans le total des exportations, on constate que l'Indonésie exporte beaucoup plus de produits agricoles et manufacturés que de services. En 2005, la part des services dans le total des exportations s'établissait à 20.6 %, en baisse par rapport à 26.1 % en 1995. Entre 1995 et 2005, la part des exportations de produits primaires dans le total des exportations a chuté de 23.2 % à 21.3 %, tandis que celle des produits manufacturés passait de 50.7 % à 58.1 %. Pendant cette même période, on n'a pas observé de modifications marquées à l'échelle des secteurs de services, la plupart n'ayant enregistré aucune modification sinon un faible recul.

L'avantage comparatif de l'Indonésie dans les services de communications s'améliore

121. D'après les indicateurs d'avantage comparatif révélé (ACR) dans le secteur des services, l'industrie des communications est de loin celle où l'Indonésie détient l'avantage comparatif le plus élevé (graphique 14 et tableau annexe A4). Cet indicateur est aussi celui qui a le plus augmenté au cours de la période de cinq ans étudiée. Les deux autres catégories de services qui possèdent un indicateur d'ACR plutôt élevé sont les services de construction et les services des administrations publiques, la valeur des premiers ayant toutefois progressé tandis que celle des seconds est restée stable durant la période examinée.

Graphique 14. L'avantage comparatif de certaines industries de services progresse de plus en plus

Indicateurs d'avantage comparatif révélés, 2002-2006, années disponibles



Source : *Statistiques de la balance des paiements du FMI.*

122. C'est dans les services de voyage que le recul de l'avantage comparatif est le plus marqué, encore que la valeur de l'indicateur soit encore largement supérieure à 1. Le tsunami de 2004 et les attaques à la bombe menées en 2002 et en 2005 à Bali dans les régions touristiques ne sont sans doute pas étrangers à ce déclin. Les services informatiques et d'information enregistrent également une baisse qui a pour effet de restreindre la capacité de l'Indonésie de retirer des avantages substantiels de l'accès à un éventail diversifié de services aux entreprises. Notons toutefois que les données sur le mode 3 d'échange de services (présence commerciale), qui revêt parfois une importance non négligeable, n'ont pas été prises en compte.

Parmi les pays de l'OCDE, le Japon, l'Australie et les États-Unis sont les principaux partenaires de l'Indonésie en matière d'échanges de services

123. Les données disponibles (miroir) de l'OCDE et de certaines économies non membres de l'Organisation⁷⁹ sur les exportations et les importations indonésiennes de services indiquent que le Japon est de loin le principal partenaire de l'Indonésie en matière d'échanges de services. Entre 2001 et 2006, le Japon a porté de 29 à 34 % sa part du total des importations de l'Indonésie. La part du Japon dans le total des exportations de l'Indonésie est plus grande encore, bien qu'une légère tendance à la baisse (de 47 à 45 %) se dessine au cours de la même période. En 2006, l'Australie est le deuxième partenaire pour les exportations (12 %) et le troisième pour les importations (12 %), mais ces pourcentages la placent loin derrière le Japon et ont nettement diminué au cours de la période de six ans considérée. Les États-Unis sont un autre partenaire important, puisqu'ils représentent 14 % des importations et 7 % des exportations de l'Indonésie.

124. Les autres grands partenaires commerciaux de l'Indonésie sont la Chine et le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas. Les données indiquent qu'en 2006, la Chine et le Royaume-Uni ont représenté chacun 8 à 10 % du total des importations de l'Indonésie, et les Pays-Bas, 7 %. La part des exportations réalisées par l'Indonésie dans ces mêmes pays est moindre, mais dépasse néanmoins celle obtenue auprès des autres partenaires commerciaux. En 2006, l'Indonésie a effectué une assez grande part de ses importations en Allemagne (5 %) ; la part des exportations de l'Indonésie en France n'est pas négligeable (7 %). Il se peut que les parts des importations et des exportations de services réalisées auprès d'autres économies, en particulier en Asie, aient progressé, mais les données disponibles ne permettent pas de vérifier cette hypothèse.

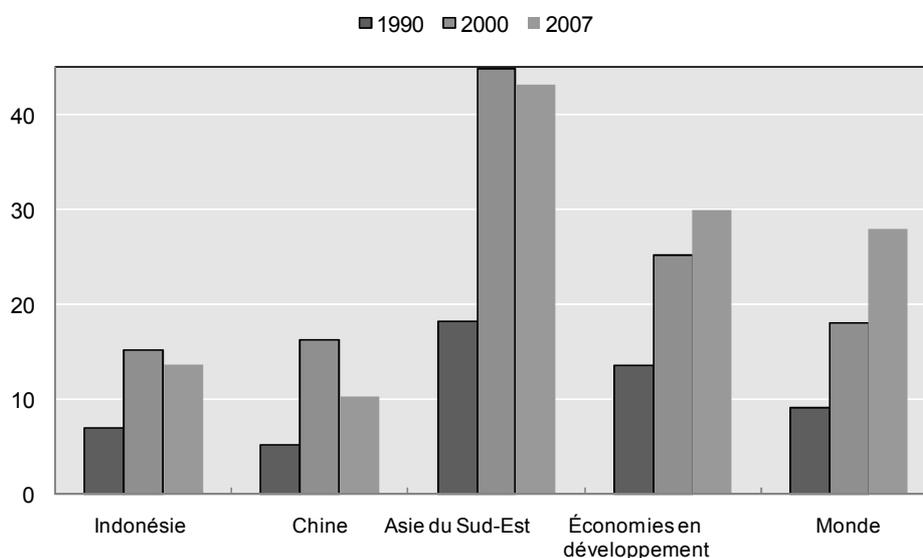
Le potentiel d'IDE de l'Indonésie est en train de se concrétiser

125. La crise a eu des incidences néfastes sur l'IDE en Indonésie (graphique 15). Comme d'autres pays d'Asie du Sud-Est, l'Indonésie voit depuis 2000 reculer la part des stocks d'IDE dans le PIB. L'IDE pourrait toutefois se mettre à progresser si les autorisations d'investissement se concrétisent. Ces autorisations, qui ont augmenté de 80 % en 2007, sont concentrées dans les secteurs liés aux machines et ceux où sont présentes de grandes multinationales, japonaises pour la plupart.

⁷⁹ Les données miroir sur les importations proviennent de la base de données sur les statistiques du commerce international des services des Nations Unies. Les pays fournisseurs de données sont les pays de l'OCDE (sauf le Canada, la Corée, l'Espagne, la Finlande, l'Islande, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suisse et la Turquie) ainsi que la Chine, l'Estonie, la Fédération de Russie et la Slovénie pour la période 2000-2006. L'Allemagne et le Luxembourg sont également compris dans les données miroir sur les exportations. L'année de référence est 2005.

Graphique 15. Les entrées d'IDE en Indonésie sont faibles

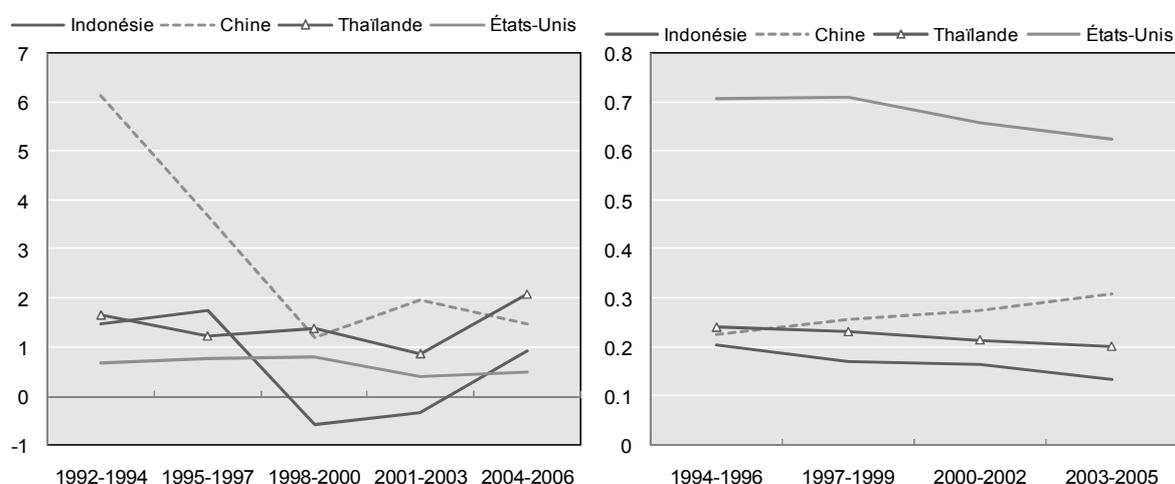
Entrées d'IDE en pourcentage du PIB, certaines années

Source : *World Investment Report 2008*.

126. L'indicateur de performance de l'IDE⁸⁰ de la CNUCED fait état d'une tendance similaire (graphique 16). La performance de l'IDE a baissé pendant la crise mais a commencé à se redresser ces derniers temps, bien qu'elle soit encore en dessous des niveaux d'avant la crise. En Thaïlande et dans les autres pays de l'ANASE présentés au graphique 16, la performance de l'IDE a baissé au milieu des années 90 et au début des années 2000 mais en 2006, la valeur de son indicateur a largement dépassé celui de 2004. L'indicateur du potentiel d'IDE de la CNUCED⁸¹, qui prend en compte des facteurs autres que la taille du marché qui affectent la capacité de l'économie d'attirer des investisseurs étrangers, dresse un sombre tableau des perspectives de l'IDE en Indonésie. Le potentiel d'IDE de l'Indonésie, comme celui de la Thaïlande et des États-Unis, baisse régulièrement depuis 1994. Seule la Chine a amélioré régulièrement son classement au cours de la période de dix ans considérée.

⁸⁰ Cet indicateur classe les pays en fonction de l'IDE qu'ils reçoivent par rapport à la taille de leur économie et calcule la part des entrées d'IDE de chaque pays au regard de sa part dans le PIB mondial. Les valeurs supérieures à 1 signifient qu'un pays reçoit plus d'IDE qu'il ne le devrait compte tenu de la taille de son économie, et une valeur inférieure à 1, que le pays reçoit moins d'IDE qu'il ne le devrait (une valeur négative traduit un désinvestissement.)

⁸¹ Cet indicateur correspond à une moyenne simple des valeurs de 12 variables (normalisées de manière à obtenir une note située entre zéro pour le pays le moins bien classé et 1 pour le pays le mieux classé). Ces 12 variables sont : (1) le PIB par habitant ; (2) le taux de croissance du PIB au cours des dix dernières années ; (3) la part des exportations dans le PIB ; (4) le nombre moyen de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 1 000 habitants ; (5) la consommation d'énergie commerciale par habitant ; (6) la part de dépenses de RD dans le PIB ; (7) la proportion d'étudiants du supérieur dans la population ; (8) le risque-pays ; (9) la part des exportations de ressources naturelles dans le marché mondial ; (10) la part des importations de pièces et de composants pour les secteurs de l'automobile et de l'électronique dans le marché mondial ; (11) la part des exportations de services dans le marché mondial ; et (12) la part du stock entrant d'IDE dans le total mondial. On trouve des détails sur ces variables sur le site web de la CNUCED, consulté le 23 mai 2008, à l'adresse suivante : <http://www.unctad.org>.

Graphique 16. Certains indicateurs de l'IDE témoignent d'un redressement récent

Source : site web de la CNUCED, <http://www.unctad.org>, consulté le 23 mai 2008.

Encadré 4. Retombées de l'IDE dans le secteur manufacturier en Indonésie

Les retombées de l'IDE dans le secteur manufacturier indonésien sont vérifiées par la méthode de la fonction de production à partir d'un ensemble non équilibré de données au niveau des entreprises de ce secteur couvrant la période 1995-2005 (annexe III). Des retombées horizontales se produisent lorsque les entreprises locales augmentent leur productivité grâce à la présence d'entreprises étrangères dans leur secteur d'activité. Des effets d'entraînement en amont interviennent lorsque la productivité des entreprises locales augmente du fait de la présence d'entreprises étrangères dans les secteurs en aval. Inversement, des retombées en aval surviennent lorsque les augmentations de productivité des entreprises locales découlent de la présence étrangère dans des secteurs en amont. L'annexe III étudie la méthode suivie ainsi que les résultats de la régression. Leshar et Miroudot (2008) présentent une typologie utile de ces catégories de retombées ainsi que la théorie sur laquelle repose le concept de retombées de l'IDE.

Les résultats de la régression montrent qu'un coefficient positif et significatif est régulièrement attribué à la variable participation étrangère, ce qui indique que les entreprises étrangères présentes dans le secteur manufacturier indonésien sont généralement plus productives que les entreprises locales. Comme la variable participation étrangère permet de prendre en compte la présence étrangère, les coefficients des autres variables reflètent les effets sur les entreprises locales seulement^A. Les estimations apportent des éléments probants en faveur de retombées horizontales, bien que celles-ci soient plus fortes dans la spécification de référence et perdent de leur signification dans les deux autres modèles (de fait, elles ne sont pas significatives dans le modèle de panel dynamique.) Cela était à prévoir étant donné que d'autres chercheurs qui se sont penchés sur les retombées horizontales dans les ensembles de données de panel couvrant le secteur manufacturier n'ont pas trouvé d'éléments très probants d'effets associés à des retombées horizontales (voir les études de Javorcik (2004) sur la Lituanie et de Blalock et Gertler (2005) sur l'Indonésie.)

Les estimations réalisées suivant la méthode des moindres carrés ordinaires constatent des retombées bénéfiques sur la productivité attribuables à la présence étrangère dans des secteurs en amont (retombées en aval) et des effets négatifs de la présence étrangère dans des secteurs en aval (retombées en amont). En d'autres termes, la production des entreprises manufacturières locales est corrélée positivement aux contacts avec les fournisseurs étrangers et aux enseignements tirés de ces derniers, mais non aux contacts avec des clients étrangers. Cela est vraisemblable puisque les entreprises étrangères ont souvent tout intérêt à transmettre des connaissances à leurs clients (par exemple, l'amélioration de la capacité de production et de la qualité peut rehausser la confiance dans l'entreprise étrangère en matière d'intrants.) Le coefficient négatif régulièrement attribué à la variable retombées en amont est toutefois singulier et conduit à penser que les contacts avec des clients étrangers sont négativement corrélés avec la production des entreprises locales. Ces résultats contredisent, s'agissant des effets, ceux d'une étude sur les pays de l'UE à revenu élevé réalisée à l'aide de données sur les industries manufacturières et les services (Leshar et Miroudot, 2008), selon laquelle le sens des retombées peut varier en fonction du niveau de développement et être affecté par la prise en compte des services dans l'analyse effectuée.

^A La variable participation étrangère n'est pas prise en compte dans les estimations de panel dynamique parce qu'elle est colinéaire à l'effet fixe du panel utilisé dans cette méthode. Les estimations sont plutôt effectuées sur un échantillon d'entreprises dans lesquelles la participation étrangère au capital est inférieure à 10 %.

L'investissement étranger peut jouer un rôle plus important dans la formation de capital local

127. L'investissement étranger, qui représentait 6.4 % en 2007, ne joue pas un rôle déterminant dans la formation intérieure brute de capital en Indonésie et dans les pays voisins⁸². Ce pourcentage est dans une certaine mesure comparable à celui 7.7 % atteint en 1997, première année de la crise, ce qui permet de penser que l'investissement étranger peut jouer un rôle beaucoup plus important dans l'économie. La plupart des flux d'IDE concernent le secteur manufacturier, en particulier la fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, le papier et l'imprimerie, mais ces dernières années, de fortes entrées d'IDE ont irrigué les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires ; produits métallurgiques ; machines ; et électronique. Les principales entrées d'IDE dans les services ont été enregistrées dans les transports ainsi que dans les télécommunications, essentiellement à la suite de la privatisation des opérateurs historiques de ce secteur. Les services publics, la construction et l'immobilier, de même que les services aux entreprises, ont attiré une part considérable d'IDE.

128. L'Indonésie ne publie pas de données sur les stocks d'IDE, mais il y a lieu de penser, en se fondant sur le total des stocks calculé d'après la base de données des Statistiques financières internationales et des données miroir bilatérales, que le Japon, Singapour et les États-Unis représentent environ les deux tiers des stocks d'IDE de l'Indonésie, et que considérés ensemble, les stocks d'IDE en provenance du Canada, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni représentent 20 % des stocks d'IDE de l'Indonésie en 2005. Fait à signaler, les trois principaux investisseurs se spécialisent dans des secteurs distincts : les investissements du Japon sont principalement dirigés vers le secteur manufacturier et ce pays est le principal fabricant étranger en Indonésie. Plus de 95 % des investissements de Singapour portent sur les services, en particulier les services financiers et de télécommunications ; enfin, les deux tiers des investissements des États-Unis sont réalisés dans les activités extractives. Les États-Unis ont également procédé à d'importants investissements dans les produits chimiques, les produits métallurgiques et d'autres secteurs d'activité. La répartition sectorielle des investissements de pays de moindre taille n'est pas divulguée pour des raisons de confidentialité sauf en ce qui concerne ceux du Royaume-Uni, qui se concentrent apparemment dans les services, la fabrication de produits chimiques et la fabrication de produits alimentaires. Dans le secteur des services, l'Allemagne a investi dans les transports seulement mais l'ampleur des investissements n'est pas connue. On en sait moins encore sur les activités des filiales étrangères mais les données miroir disponibles de temps à autre semblent indiquer que les entreprises étrangères représentent environ 1 à 2 % du total de l'emploi.

⁸² Les Statistiques financières internationales du FMI montrent qu'en 2007, la part de l'investissement direct étranger dans la formation brute de capital fixe en Indonésie est faible comparativement à Singapour (60 %) ; aux Philippines (14.3 %) ; à la Malaisie (20.6 %) ; à la Thaïlande (14.6 %) ; et au Viet Nam (25.4 %).

Encadré 5. Assise de production ou marché intéressant ?

Si l'on se fie aux évolutions des activités des filiales d'entreprises manufacturières multinationales, il apparaît que l'Indonésie sert de moins en moins de base de production des exportations destinées au pays des sociétés-mères et que les activités commerciales des entreprises manufacturières multinationales se concentrent de plus en plus sur le marché local ou celui plus étendu de l'ANASE.

Pour un nombre croissant de filiales japonaises, l'Indonésie devient une cible commerciale ou une source d'approvisionnement.

Le fait que l'Indonésie soit devenue une cible commerciale ou une source d'approvisionnement non négligeable est confirmé par une enquête menée la JETRO (*Japan External Trade Organisation*) (JETRO) (2007b) auprès de filiales japonaises du secteur manufacturier de la région de l'ANASE. En tant que cible commerciale, l'Indonésie mobilise la plus faible part des filiales ayant un ratio d'exportation d'au moins 70 % dans la région de l'ANASE (32.4 % en 2006), soit 2 % de moins qu'en 2005 et 23 % de moins qu'en 2002. Le ratio moyen d'exportation des filiales en Indonésie est de 42.9 %, l'Indonésie se classant à cet égard à l'avant dernier-rang, devant la Thaïlande (41.7 %). La plupart des entreprises spécialisées dans la production principalement destinée aux exportations exportent au Japon (16.7 % des entreprises exportent la totalité de leur production au Japon) et vers les autres marchés de l'ANASE (10.8 % des entreprises exportent la totalité de leur production vers les autres pays de l'ANASE), les États-Unis et l'Europe se situant au troisième rang (0.8 % des entreprises exportent la totalité de leur production aux États-Unis ou en Europe.)

En ce qui concerne l'approvisionnement, la part des entreprises qui achètent localement au moins 70 % de leurs intrants matériels est plus élevée en Indonésie qu'aux Philippines, qu'à Singapour et qu'au Viet Nam mais plus faible qu'en Thaïlande. Le fait qu'une part relativement élevée de l'approvisionnement s'effectue en Indonésie s'explique par la présence de longue date des entreprises japonaises dans ce pays ainsi que par la formation de grappes d'entreprises japonaises et indonésiennes. De fait, 40.2 % des intrants matériels sont achetés auprès d'entreprises locales, le reste des achats étant réparti à peu près également entre les filiales japonaises implantées en Indonésie (30.1%) et les filiales d'autres pays (29.7 %).

Le nombre élevé d'entreprises japonaises présentes en Indonésie s'explique également par le fait que l'implantation à l'étranger de ces entreprises n'a pas entraîné de réductions d'emplois au Japon, contrairement à ce que l'on a pu observer pour l'ensemble des filiales étrangères implantées ailleurs en Asie, en particulier en Chine (Molnar *et al.* 2008) et ce, indépendamment des spécifications*.

Les coûts des intrants matériels sont élevés et les exemptions de droits de douane sur les importations ne sont pas entièrement utilisées.

La production manufacturière des filiales implantées en Indonésie est caractérisée par la part relativement élevée des intrants matériels dans les coûts de fabrication. L'enquête de la JETRO montre aussi que parmi les pays de l'ANASE, c'est l'Indonésie qui présente les coûts matériels les plus élevés, soit 50.4 % des coûts de fabrication, ou 10 % de plus que dans les autres pays. En outre, la plupart des filiales japonaises présentes en Indonésie prévoient d'accroître encore la part de leurs approvisionnements sur place. Pour l'heure, l'absence de respect des délais de livraison et les goulets d'étranglement des infrastructures de transport et de logistique constituent un frein à cette initiative.

Les filiales étrangères présentes en Indonésie profitent généralement moins des exemptions de droits sur les importations que les filiales situées dans la plupart des autres pays de l'ANASE. Ainsi, 25.6 % des filiales japonaises déclarent ne pas avoir accès aux importations en franchise de droits, se classant ainsi au deuxième rang des filiales étrangères, immédiatement après les filiales thaïlandaises (27 %). La plupart de ces entreprises exercent leurs activités dans la fabrication de produits métallurgiques, les céramiques et le ciment. De même, la part des entreprises étrangères qui importent en franchise de droits la totalité de leurs intrants est de 17 % en Indonésie, qui se situe ainsi à l'avant-dernier rang, devant la Thaïlande (9.5 %).

Les coûts de fabrication sont toutefois concurrentiels et de nombreux secteurs prévoient une expansion.

Contre toute attente, près de la moitié des filiales également présentes en Chine auxquelles il a été demandé de comparer les coûts de fabrication en Indonésie et en Chine ont répondu que ces coûts sont presque équivalents (ils sont compris entre 90 et 110 %.) Près de 20 % des entreprises ont aussi indiqué que leurs coûts de fabrication en Chine représentaient moins de 90 % des coûts indonésiens. Aucune entreprise n'a mentionné des coûts dépassant 140 %. Cela signifie peut-être que les désavantages comparatifs de l'Indonésie, par rapport à la Chine, tiennent davantage aux autres inconvénients structurels qu'aux coûts élevés de production.

Encadré 5. Assise de production ou marché intéressant ? (suite)

Les filiales japonaises considèrent l'Indonésie comme une assise de production optimale à moyen terme (à un horizon de cinq à dix ans) pour les pièces et composants pour automobiles et motocycles, les produits chimiques et les machines d'usage général, l'électronique et les articles en plastiques. Dans le cadre de la restructuration et de la rationalisation des activités engagées pour renforcer l'intégration des pays de l'ANASE, les filiales japonaises implantées dans la région prévoient que les relocalisations s'effectueront principalement en Indonésie. La plupart des entreprises relocalisées en Indonésie proviendront de la Thaïlande et du Japon.

* Note : La méthode utilisée dans l'étude de Molnar *et al.* (2008) est appliquée de manière qu'un ensemble de données étendu comprenne des filiales implantées en Indonésie au cours de la période 1995-2004. Les équations estimées prennent la forme de base exposée en [1] et [2] (augmentée par des retards additionnels au niveau de la croissance de la production et des salaires le cas échéant) :

$$\Delta \ln L_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 \Delta \ln Y_{i,t} + \alpha_2 \Delta \ln RW_{i,t} + \alpha_3 \Delta \ln LF_i + \varepsilon_{i,t} \quad [1]$$

$$\Delta \ln L_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 \Delta \ln Y_{i,t} + [\alpha_2 + \gamma(LF_{i,t-1}/L_{i,t-1})] \Delta \ln RW_{i,t} + \alpha_3 \Delta \ln LF_i + \varepsilon_{i,t} \quad [2]$$

Dans ces équations, L_i représente l'emploi local dans le secteur i , Y et RW représentent respectivement la production et les salaires réels, et LF l'emploi dans les filiales étrangères des sociétés mères du pays d'origine. Les effets fixes secteur sont inclus pour prendre en compte tous les autres facteurs particuliers au secteur qui seraient exclus autrement. La spécification illustrée en [2] permet de vérifier si une augmentation de la part de l'emploi dans les filiales étrangères a un effet à court terme sur la réaction de l'emploi à une modification des salaires ($\gamma \neq 0$). Les équations [1] et [2] ont été calculées au moyen des méthodes des moindres carrés ordinaires et des variables instrumentales.

IV. Conclusion et recommandations

129. Depuis la crise de 1997-98, les résultats à l'exportation de l'Indonésie se sont détériorés et les parts de marchés dans les biens et services n'ont pas encore retrouvé les niveaux antérieurs. Les efforts plutôt fructueux déployés par l'Indonésie pendant les années qui ont suivi la crise pour atteindre et maintenir la stabilité macroéconomique ont apporté l'assise nécessaire pour mieux concrétiser son potentiel commercial. Cependant, la transition politique majeure intervenue pendant la période de crise a créé des conditions qui pourraient faire obstacle aux échanges et aggraver les lacunes de la politique commerciale. Les politiques adoptées après la crise, les contraintes politico-administratives et infrastructurelles ainsi que l'intervention excessive de l'État dans l'économie et les réglementations internes se conjuguent pour augmenter les coûts des échanges commerciaux et ralentir les exportations. La facilitation des échanges peut jouer un rôle important dans la réduction de ces coûts.

130. L'énergie continue de dominer la structure des échanges tant du côté des exportations que des importations et la part des exportations de haute technologie est faible. La composition des avantages comparatifs révélés s'est également modifiée, puisque des secteurs traditionnellement compétitifs comme la fabrication de textiles et d'articles d'habillement et la production de bois reculent sur les marchés mondiaux, tandis que d'autres, comme les produits chimiques et les véhicules automobiles, sont maintenant plus concurrentiels sur ces marchés. L'intégration commerciale avec les pays de l'ANASE et d'autres pays de la région s'accroît. Enfin, les résultats des échanges de services sont restés à la traîne, encore que les services représentent environ 50 % du PIB, et l'essor de l'investissement direct étranger pourrait contribuer à relancer la formation brute de capital et la croissance de la productivité.

131. Pour concrétiser son potentiel commercial, l'Indonésie doit être très compétitive et faire preuve d'une grande souplesse au plan économique. Les contraintes internes et les tendances nouvelles des marchés internationaux, dont certaines sont liées aux politiques commerciales, ont entravé la compétitivité de l'Indonésie. Dans un cadre national et international en évolution, la préservation de la compétitivité des secteurs d'activité indonésiens est le principal défi qui se pose aux décideurs. La stimulation des exportations à long terme passe par l'adoption d'une stratégie globale comportant une réforme de la politique commerciale et d'autres domaines d'activité. Les recommandations d'action énumérées ci-dessous visent à aider l'Indonésie à concrétiser son potentiel commercial.

Les réformes susceptibles de relancer la compétitivité de l'économie indonésienne

Dans le prolongement des réductions des droits de douane appliqués, réduire les obstacles non tarifaires et les droits de douane consolidés. Bien que les droits de douane moyens appliqués par l'Indonésie soient faibles pour un pays en développement, la dispersion tarifaire s'est accentuée depuis 2004, ce qui signifie que l'efficacité économique a diminué. Le calendrier à moyen terme d'harmonisation des droits de douane améliorera la transparence et réduira les coûts d'administration douanière, mais le passage de certains produits de la fourchette de 0 à celle de 5 % pourrait avoir des incidences défavorables sur les courants d'échanges. Le pourcentage de droits de douane consolidés est élevé mais l'écart important entre les droits de douane consolidés et les droits de douane appliqués donne à l'Indonésie une grande latitude pour augmenter rapidement les droits de douane sur des produits particuliers, ce qui diminue la prévisibilité. Entre 1995 et 2005, la protection effective a considérablement chuté mais d'autres réductions seraient fort indiquées dans plusieurs secteurs. En outre, depuis 2001, de nouveaux obstacles non tarifaires ont surgi et un protectionnisme caché s'est mis en place. La diminution du nombre global d'obstacles non tarifaires et du pourcentage de secteurs dans lesquelles ils s'appliquent réduirait davantage les obstacles commerciaux. L'absence d'autorité unique sur les politiques commerciales a peut-être contribué à la multiplication des obstacles non tarifaires.

Réduire les coûts des échanges en assouplissant les réglementations internes. Les contraintes infrastructurelles, qui influent directement sur les coûts associés aux échanges de biens et de services, ont entravé la compétitivité. L'Indonésie a commencé à réduire le nombre d'installations portuaires servant aux échanges internationaux, ce qui permettra à l'État de centrer ses efforts sur l'amélioration des infrastructures de ces sites. Il serait toutefois fort indiqué de simplifier les procédures de manutention et d'alléger les contraintes administratives afin de diminuer les coûts de transport et les coûts d'opportunité. Le traitement des inefficiences de l'infrastructure routière, et notamment la suppression des péages routiers illicites et l'entretien des routes, réduirait les coûts des échanges. La réglementation applicable aux marchés de produits explique également que la performance commerciale soit sous-optimale. Les coûts de création d'entreprise, d'importation et d'exécution des contrats, en Indonésie, sont relativement élevés et les délais d'importation sont longs. Des procédures contraignantes rendent onéreux le licenciement de salariés réguliers et dissuadent les entreprises de recruter de nouveaux salariés. Ces contraintes sont surtout préjudiciables à la compétitivité des secteurs industriels puisqu'elles empêchent l'exploitation d'un vaste bassin de main-d'œuvre à bas coût qui représente un avantage comparatif pour l'Indonésie. L'incertitude qu'engendre l'impossibilité de licencier des salariés dont le rendement est insatisfaisant ainsi que les coûts matériels et les coûts d'opportunité élevés de la production et des échanges favorisent les activités informelles. L'atténuation de ces obstacles réglementaires internes améliorerait la performance commerciale et contribuerait à concrétiser le potentiel considérable dissimulé dans l'économie souterraine.

Améliorer encore le climat des investissements. Les administrations tant infranationales que centrale peuvent contribuer à réduire l'excès de réglementation en matière d'investissement. La nouvelle législation relative aux investissements et la liste négative ont amélioré la transparence mais il y aurait lieu d'autoriser davantage la participation étrangère dans de nombreux secteurs. L'amélioration du climat des investissements revêt une importance particulière compte tenu de l'intérêt qu'il y a à augmenter la part des entreprises étrangères dans la formation de capital. La diminution de l'intervention de l'État dans l'économie, qui continue de fausser les incitations dans plusieurs secteurs importants (par exemple, celui de l'énergie), favoriserait l'investissement privé nouveau et créerait les conditions propices à la compétitivité des marchés. Enfin, la mise en place d'un système de tribunaux plus objectif et plus transparent ainsi que l'exécution plus rigoureuse des droits de propriété intellectuelle instaurerait un cadre plus prévisible pour les investisseurs étrangers et au bout du compte, rehausserait la compétitivité.

BIBLIOGRAPHIE

- Amiti, M. et J. Konings (2007), « Trade Liberalisation, Intermediate Inputs and Productivity: Evidence from Indonesia », *American Economic Review*, vol. 97, n° 5, p. 1611-1638.
- Arellano, M. et O. Bover (1995), « Another Look at the Instrumental Variable Estimation of Error-Component models », *Journal of Econometrics* 68, p. 29-51.
- Fondation pour l'Asie (2007a), « Making Sense of Business Licensing in Indonesia », <http://asiafoundation.org/publications/pdf/271> ; site consulté le 2 mai 2008.
- Fondation pour l'Asie (2007b), « Measuring One-Stop Shop Performance in Indonesia », <http://asiafoundation.org/publications/pdf/272> , site consulté le 2 mai 2008.
- Fondation pour l'Asie (2008), « The Cost of Moving Goods – Road Transportation, Regulations and Charges in Indonesia », <http://asiafoundation.org/publications/pdf/273> ; site consulté le 2 mai 2008.
- Banque asiatique de développement (BAD) (2004), *Country Governance Assessment Report of the Republic of Indonesia*, Manille.
- Aswicahyono, H. et T. Feridhanusetyawan (2004), « The Evolution and Upgrading of Indonesia's Industry », *Centre for Strategic and International Studies (CSIS) Working Paper, n° 073*, CSIS, Washington DC.
- Aswicahyono, H. et M. Pangestu (2000), « Indonesia's Recovery: Exports and Regaining Competitiveness », *The Developing Economies*, vol. 38, n° 4, p. 454-489.
- Basri, M.C. et H. Soesastro (2005), « The Political Economy of Trade Policy in Indonesia », *Centre for Strategic and International Studies (CSIS) Working Paper, n° 092*, CSIS, Washington DC.
- Bird, K., H. Hill et S. Cuthbertson (2007), « Making Trade Policy in a New Democracy after a Deep Crisis: Indonesia », *Australian National University Research School of Pacific and Asian Studies Working Paper, n° 2007/01*, ANU, Canberra.
- Blalock, G. et P. Gertler (2005), « Welfare Gains from Foreign Direct Investment Through Technology Transfer to Local Suppliers », document interne.
- Blalock, G. et S. Roy (2007), « A Firm-level Examination of the Exports Puzzle: Why East Asian Exports Didn't Increase After the 1997-98 Financial Crisis », *The World Economy*, vol. 30, n° 1, p. 39-59.
- Blomstrom, M. et F. Sjöholm (1999), « Technology Transfer and Spillovers: Does Local Participation with Multinationals Matter? », *European Economic Review*, vol. 43, p. 915-923.
- Blundell, R. et S. Bond (1998), « Initial Conditions and Moment Restrictions in Dynamic Panel Data Models », *Journal of Econometrics*, vol. 87, p. 115-143.
- Boulhol, H., A. de Serres et M. Molnar (2008), « The Contribution of Economic Geography to GDP Per Capita », *document de travail du Département des affaires économiques n° 602*, OCDE, Paris.

- Brown, M. et S. Magiera (2000), « Trade Finance in Indonesia: Structural Issues and Impact of the Financial Crisis », *USAID PEG Project Report*, mars.
- Dimaranan, B. V. et R. A. McDougall (2005), *Global Trade, Assistance, and Protection: The GTAP 6 Data Base*. West Lafayette, Indiana, Centre for Global Trade Analysis, Université Purdue.
- Drysdale, P. et C. Findlay (2006), « US and EU Trade Policies and East Asia », *Australia-Japan Research Centre Pacific Economic Paper*, n° 353, ANU, Canberra.
- The Economist (2008), « The Graft-busters Strike Again », *The Economist*, 27 septembre.
- Engman, M. (2005), « L'impact économique de la facilitation des échanges », *document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 21*, OCDE, Paris.
- Fane, G. (1999), « Indonesian Economic Policies and Performance, 1960-98 », *The World Economy*, vol. 22, n° 5, p. 651-668.
- Feridhanusetyawan, T. et M. Pangestu (2003), « Indonesian Trade Liberalisation: Estimating the Gains », *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, vol. 39, n° 1, p. 51-74.
- Findlay, C. et M. Pangestu (2001), « Regional Trade Agreements in Asia Pacific: Where Are They Taking Us? », document présenté à l'occasion du Forum sur les échanges organisé par le *Pacific Economic Co-operation Council* les 12 et 13 juin, Bangkok.
- Golub, S. (2003), « Measures of Restrictions on Inward Foreign Direct Investment for OECD Countries », *document de travail du Département des affaires économiques n° 357*, OCDE, Paris.
- Henderson, J.V. et A. Kuncoro (2004), « Corruption in Indonesia », *NBER Working Paper No. 10674*, NBER, Cambridge, MA.
- Henderson, J.V. et A. Kuncoro (2006), « Sick of Local Government Corruption? Vote Islamic », *NBER Working Paper*, n° 12110, NBER, Cambridge, MA.
- Institut de recherche économique et sociale de l'Université d'Indonésie (LPEM-FEUI) (2005), « Monitoring the Investment Climate in Indonesia », document interne.
- Agence internationale de l'énergie (AIE) (2008), *Energy Policy Review of Indonesia*, AIE, Paris.
- Fonds monétaire international (2007), *Indonesia: 2007 Staff Report for the Article IV Consultation*, FMI, Washington DC.
- The Jakarta Post, (2000), « Police Shift Blame for Glodok Raid », *The Jakarta Post*, 15 mai.
- The Jakarta Post, (2008), « Decentralisation Hits Investment in Mining », *The Jakarta Post*, 14 juillet.
- Japan External Trade Organisation (JETRO) (2007a), *plan du réseau logistique des pays de l'ANASE* (en japonais), JETRO, Tokyo.
- JETRO (2007b), *Japanese-Affiliated Manufacturers in Asia – ASEAN and India*, JETRO, Tokyo.

- Javorcik, B.S. (2004), « Does Foreign Direct Investment Increase the Productivity of Domestic Firms? In Search of Spillovers Through Backward Linkages », *The American Economic Review*, vol. 94, n° 3, p. 605-627.
- Kiyota, K., M. Molnar et R. Stern (2008), « Storm in a Spaghetti Bowl – Computational Analysis of the Simultaneous Effects of Selected Bilateral FTAs by BRIICS Countries », *document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, à paraître.
- Kuncoro, A. (2006), « Corruption and Business Uncertainty in Indonesia », *ASEAN Economic Bulletin*, vol. 23, n° 1, p. 11-30.
- Leshner, M. et S. Miroudot (2008), « FDI Spillovers and their Interrelationships with Trade », *document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 80*, OCDE, Paris.
- Levinsohn, J. et A. Petrin (2003), « Estimating Production Functions using Inputs to Control for Unobservables », *Review of Economic Studies*, vol. 70, p. 317-341.
- McLeod, R. (2004), « Dealing with Bank System Failure: Indonesia, 1997-2003 », *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, vol. 40, n° 1, p. 95-116.
- Molnar, M. (2003), « Post-Crisis Changes in Banking and Corporate Landscapes in Dynamic Asia », *document de travail du Département des affaires économiques n° 362*, OCDE, Paris.
- Molnar, M. et P. Kowalski (2008), « Economic Impacts of the Phase-Out in 2005 of Quantitative Restrictions under the Agreement on Textiles and Clothing » in *Lifting the Veil: Regional Responses to Remaining Protectionism in the Textiles and Clothing Trade*, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP - ONU), Bangkok.
- Molnar, M., N. Pain et D. Taglioni (2008), « Globalisation and Employment in the OECD », in *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2008-1, OCDE, Paris.
- Moulton, B. (1990), « An Illustration of a Pitfall in Estimating the Effects of Aggregate Variables on Micro Units », *Review of Economics and Statistics*, vol. 72, n° 2, p. 334-38.
- Narjoko, D. et R. Atje (2007), « Promoting Exports: Some Lessons from Indonesian Manufacturing », *ARTNeT Working Paper Series*, n° 32.
- OCDE (1999), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Étude économique de l'OCDE : Indonésie*, OCDE, Paris.
- Olley, S. et A. Pakes (1996), « The Dynamics of Productivity in the Telecommunications Equipment Industry », *Econometrica*, vol. 64, p. 1263-1297.
- Pavcnik, N. (2002), « Trade Liberalisation, Exit and Productivity Improvements: Evidence from Chilean Plants », *Review of Economic Studies*, vol. 69, n° 1, p. 245-276.
- Rahardjo, A. (2008), « Progress and Challenges in Procurement Reform in Indonesia », in *Fighting Bribery in Public Procurement in Asia and the Pacific*, OCDE, Paris.

- Ramstetter, E. et S. Takii (2005), « Multinational Presence and Labour Productivity in Indonesian Manufacturing, 1975-2001 », *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, vol. 41, n° 2, p. 221-242.
- Saleh, K. (1997), « The Measurement of Gross Domestic Fixed Capital Formation in Indonesia », document présenté à l'occasion de la conférence de l'OCDE sur le stock de capital qui s'est tenue à Canberra du 10 au 14 mars 1997, www.oecd.org/std/capstock97/indonesia.pdf; site consulté le 12 mai 2008.
- Seyoum, B. (2005), « Determinants of Levels of High Technology Exports: An Empirical Investigation », *Advances in Competitiveness Research*, janvier.
- Tanaka, K. (2008), « Economic Integration amid Diversity and Peer Reviews in Southeast Asia –Where Do We Stand? » in *Shaping Policy Reform and Peer Review in Southeast Asia: Integrating Economies Amid Diversity*, OCDE, Paris.
- Topalova, P. (2004), « Trade liberalisation and Firm Productivity: The Case of India », document de travail du FMI n° 2004/28, FMI, Washington DC.
- Tri Sambodo, M. (2004), « Indonesia's Export Performance: A Decomposed Constant Market Share Analysis 1962-2002 », *Jurnal Ekonomi dan Pembangunan*, vol. XII(1).
- United States Trade Representative (USTR) (2008), *Special 301 Watch List Report*, http://www.ustr.gov/assets/Document_Library/Reports_Publications/2008/2008_Special_301_Report/asset_upload_file193_14872.pdf; site consulté le 8 septembre 2008.
- Wilson, N. (2007), « Examining the Trade Effect of Certain Customs and Administrative Procedures », *document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 42*, OCDE, Paris.
- Banque mondiale (2006a), « Roads in Manggarai District, East Nusa Tenggara: Infrastructure Decline and Impacts on Business and Communities » in *Rural Investment Climate Assessment Case Study 5*, Bureau de la Banque mondiale, Djakarta.
- Banque mondiale (2006b), « Indonesia: Trade Note », Bureau de la banque mondiale, Djakarta, juin.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (2004), *Communication du Brésil, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Inde, de l'Indonésie, du Nicaragua, des Philippines, de la République dominicaine et de la Thaïlande (septembre)*, TN/S/W/23.
- OMC (2005), *Offre conditionnelle initiale*, (avril), TN/S/O/IDN.
- OMC (2007a), *Examen des politiques commerciales, rapport du Secrétariat (révision)*, (novembre), WT/TPR/S/184/Rev.1.
- OMC (2007b), *Organe d'examen des politiques commerciales : examen des politiques commerciales - Rapport de l'Indonésie (révision)*, (novembre), WT/TPR/G/184/Rev.1.

ANNEXE I : TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau annexe A1. Les droits de douanes de l'Indonésie ont chuté considérablement.

Certaines caractéristiques de la structure des droits de douane, 1989-2006 (en % et en nombre)

A. Taux NPF appliqués

	Moyenne simple	Moyenne pondérée	Écart-type	Minimum	Maximum	Nbre de lignes	Nbre de crêtes intérieures	Nbre de crêtes internationales	Valeur des importations
1989	22.18	12.96	21.84	0	200	9,047	78	4,966	16,358,501
1990	18.70	13.32	16.74	0	200	9,255	77	4,930	21,834,557
1993	17.92	12.51	16.07	0	200	9,384	56	4,877	28,327,360
1995	15.34	10.89	14.89	0	200	9,373	68	4,051	40,628,408
1996	12.35	7.73	16.69	0	200	7,258	79	2,369	42,928,464
1999	11.19	6.05	16.61	0	200	7,219	90	2,206	24,003,079
2000	8.43	5.16	11.91	0	170	7,252	80	894	33,514,771
2001	6.89	4.31	11.28	0	170	7,285	113	259	30,962,109
2002	6.90	5.79	11.14	0	170	7,532	115	265	26,351,777
2003	6.90	5.22	11.13	0	170	7,532	112	257	48,845,459
2004	6.95	6.09	15.41	0	170	11,153	526	1,173	60,519,014
2005	6.95	6.07	15.41	0	170	11,153	526	1,173	70,147,344
2006	6.95	6.07	15.41	0	170	11,153	526	1,173	70,148,034
2007	6.90	4.35	12.62	0	150	8,732	230	1,525	23,041,626

B. Taux NPF consolidés

	Moyenne simple	Moyenne pondérée	Écart-type	Minimum	Maximum	Nbre de lignes	Nbre de crêtes intérieures	Nbre de crêtes internationales	Valeur des importations
1995	37.19	37.65	13.24	0	210	7,755	40	7,458	40,628,408
1996	37.13	37.95	13.14	0	210	7,092	36	6,845	42,928,464
1999	37.13	45.05	13.14	0	210	7,092	36	6,845	24,003,079
2000	37.13	38.86	13.14	0	210	7,092	36	6,845	33,514,771
2001	37.13	38.53	13.14	0	210	7,092	36	6,845	30,962,109
2002	37.14	36.43	12.51	0	210	8,027	36	7,776	26,351,777
2003	37.14	33.30	12.51	0	210	8,027	36	7,776	48,845,459
2004	37.14	32.81	12.51	0	210	8,027	36	7,776	60,519,014
2005	37.14	33.71	12.51	0	210	8,027	36	7,776	70,147,344
2006	37.14	33.71	12.51	0	210	8,027	36	7,776	70,148,034

Source : TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce) (CNUCED).

Tableau annexe A2. Les taux effectifs de protection témoignent d'une évolution à la baisse.

1995, 2000 et 2005

	Taux nominal			Taux effectif		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	18.5	10.2	10.2	77.9	35.2	12.1
Fabrication des textiles, d'articles d'habillement et d'articles en cuir	22.9	12.7	9.6	89.3	41.7	10.8
Production de bois et d'articles en bois et en liège	16.7	8.6	6.3	71.1	26.4	8.3
Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition	13.2	7.3	4.4	34.3	17.5	4.7
Cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires	4.5	4.0	3.7	10.3	7.3	3.8
Fabrication de produits chimiques à l'exception des produits pharmaceutiques	5.9	4.8	4.2	13.4	12.6	4.6
Fabrication de produits pharmaceutiques	9.3	6.7	5.3	29.0	17.4	6.3
Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	23.8	16.2	12.4	141.8	73.5	13.9
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	18.2	6.9	5.9	53.9	16.6	6.5
Fabrication de produits métallurgiques	9.1	7.9	8.4	19.7	29.6	9.8
Transformation de métaux non ferreux	8.0	5.7	5.0	20.1	18.9	5.1
Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel)	20.8	12.0	10.0	69.4	40.6	10.6
Fabrication de machines et de matériel n.c.a.	10.3	3.2	2.8	21.0	4.6	2.8
Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information	17.8	3.7	1.7	52.6	8.3	2.3
Fabrication de machines et d'appareils électriques n.c.a.	14.5	8.4	6.6	41.2	24.3	6.9
Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication	11.3	7.9	5.7	26.2	30.3	5.8
Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique	10.7	6.6	4.8	-11.0	17.4	5.2
Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	48.3	21.0	21.1	121.2	32.4	21.9
Construction et réparation de navires	2.8	1.6	1.5	4.1	0.6	1.4
Construction aéronautique et spatiale	0.7	0.0	0.0	-2.2	-0.7	-0.1
Construction de matériel ferroviaire roulant et fabrication d'autres équipements de transport	0.3	0.3	0.3	-0.2	-0.1	0.3
Activités de fabrication n.c.a. ; récupération (comprend la fabrication de meubles)	28.8	14.8	11.0	123.4	61.9	11.9

Source : Calculs des auteurs, d'après la base de données entrées-sorties de l'OCDE 2007.

Tableau annexe A3. Indicateurs d'avantages comparatifs révélés des marchandises en Indonésie, certaines années

	1989	1994	1998	2002	2005	2006	2007	taux de croissance annuelle moyenne 1998-2007
1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2.74	2.08	2.38	1.79	2.23	2.83	1.64	-4.04
2 Activités extractives (énergie)	14.22	6.19	5.79	3.77	2.92	2.89	1.63	-13.16
3 Activités extractives (hors énergie)	1.54	2.91	3.69	3.74	3.50	4.00	1.61	-8.80
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1.16	1.14	1.28	1.56	1.82	1.91	1.25	-0.26
Fabrication des textiles, d'articles d'habillement et d'articles en cuir	1.45	2.21	1.87	1.90	1.83	1.84	1.86	-0.07
6 Production de bois et d'articles en bois et en liège	10.12	9.65	6.40	5.73	3.89	3.72	1.21	-16.87
Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition	0.26	0.52	1.73	1.84	1.70	1.88	2.13	2.39
Cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires	1.31	1.02	1.01	0.23	0.71	0.70	0.36	-10.91
Fabrication de produits chimiques à l'exception des produits pharmaceutiques	0.34	0.41	0.80	0.70	0.68	0.70	1.01	2.64
10 Fabrication de produits pharmaceutiques	0.17	0.23	0.33	0.21	0.15	0.14	1.46	17.85
11 Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	0.23	0.37	0.45	0.75	0.85	0.85	0.80	6.55
12 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0.88	0.54	0.56	1.02	0.88	0.87	0.99	6.50
13 Fabrication de produits métallurgiques	0.45	0.28	0.54	0.32	0.34	0.49	0.70	2.88
14 Transformation de métaux non ferreux	1.86	0.85	1.14	1.04	1.74	1.55	1.48	2.98
15 Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel)	0.17	0.35	0.37	0.37	0.34	0.35	0.65	6.41
16 Fabrication de machines et de matériel n.c.a.	0.01	0.05	0.12	0.16	0.19	0.19	0.74	22.05
Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information	0.00	0.15	0.33	0.70	0.68	0.50	0.18	-6.14
18 Fabrication de machines et d'appareils électriques n.c.a.	0.08	0.30	0.56	0.72	0.72	0.74	1.04	7.26
Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication	0.04	0.50	0.44	0.79	0.59	0.42	0.24	-6.63
19								
20 Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique	0.04	0.16	0.17	0.17	0.13	0.15	0.35	8.67
Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0.00	0.02	0.05	0.08	0.16	0.17	1.63	48.68
22 Construction et réparation de navires	0.04	0.20	1.08	0.17	0.33	0.61	1.92	6.54
23 Construction aéronautique et spatiale	0.06	0.07	0.02	0.04	0.08	0.14	0.40	40.41
Construction de matériel ferroviaire roulant et d'autres équipements de transport	0.12	1.02	0.75	0.70	0.63	0.67	1.32	6.59
24 Activités de fabrication n.c.a. ; récupération (comprend la fabrication de meubles)	0.58	1.54	1.77	1.24	1.10	1.03	1.07	-5.42
25								

Note : La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique CITI rév. 3 se trouve au tableau annexe A10.

Source : base de données *Comtrade* des Nations Unies.

Tableau annexe A4. Avantages comparatifs révélés dans les services en Indonésie

	2002	2003	2004	2005	2006
Transports	0.88	0.92	1.04	1.24	1.09
Voyages	3.24	3.22	1.70	1.57	1.79
Services de communications	1.47	2.57	3.84	4.04	4.77
Services de construction	2.43	2.27	2.35
Services d'assurance	0.02	0.02	0.03	0.07	0.16
Services financiers	0.49	0.53	0.27
Services d'informatique et d'information	0.32	0.32	0.27
Redevances et droits de licences	0.43	0.48	0.03
Autres services aux entreprises	1.12	1.10	1.14
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0.36	0.44	0.71
Services des administrations publiques n. i. a.	0.92	1.19	1.08	1.30	1.96

Source : *Statistiques de la balance des paiements du FMI.*

Tableau annexe A5. Climat des affaires dans certaines économies asiatiques en juin 2008

Certains indicateurs. Une note globale faible fait état d'un nombre moins élevé de restrictions.

		Chine	Inde	Indonésie	Malaisie	Philippines	Thaïlande	Viet Nam
Indicateur global		90	120	127	25	136	19	87
Ouverture d'entreprise	Formalités (nombre)	13	13	12	9	15	8	11
	Durée (jours)	35	33	105	24	58	33	50
	Coût (pourcentage de revenu par habitant)	8.4	74.6	80.0	18.1	31.8	5.6	20.0
Obtention de licences ^a	Formalités (nombre)	37	20	19	25	21	11	13
	Durée (jours)	336	224	196	285	177	156	194
	Coût (pourcentage de revenu par habitant)	840.2	519.4	286.8	10.0	75.9	10.7	373.6
Recrutement de salariés	Indicateur de difficulté de recrutement	11	0	72	0	56	33	0
	Indicateur de difficulté de licenciement	40	70	60	30	30	0	40
	Rigidité du travail	24	30	44	10	35	18	20
	Coûts de licenciement (semaines de salaire)	91	56	108	75	91	54	87
Enregistrement des droits de propriété	Formalités (nombre)	4	6	6	5	8	2	4
	Durée (jours)	29	62	39	144	33	2	67
	Coût (pourcentage de la valeur de la propriété)	3.6	7.7	10.5	2.4	4.2	6.3	1.2
Commerce international	Durée d'exportation (jours)	21	18	21	18	17	17	24
	Coût d'exportation (USD/conteneur)	390	820	667	432	800	615	669
	Durée d'importation (USD/conteneur)	24	21	27	14	18	14	23
Exécution des contrats	Coût d'importation (USD/conteneur)	430	910	623	385	800	786	881
	Formalités (nombre)	35	46	39	30	37	35	34
	Durée (jours)	406	1,420	570	600	842	479	295
Fermeture d'entreprise	Coût (pourcentage de la créance)	11.1	39.6	122.7	27.5	26.0	14.3	31.0
	Durée (jours)	1.7	10	5.5	2.3	5.7	2.7	5
	Coût (pourcentage de la valeur)	22	9	18	15	38	36	15
	Taux de recouvrement (cents/dollar)	35.9	11.6	12.6	38.3	4.2	41.8	18.0

a) 2007

Source : *Indicateurs Doing Business de la Banque Mondiale.*

Tableau annexe A6. Intensité des échanges de marchandises avec certains partenaires

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indonésie / Chine	1.25	0.92	1.07	1.36	1.49	1.55	1.41	1.36	1.23	0.96	1.08	1.11	1.13	1.19	1.20
Indonésie / UE25	0.31	0.31	0.45	0.43	0.46	0.37	0.35	0.38	0.39	0.39	0.36	0.37	0.36	0.36	0.33	0.35	0.31	0.30
Indonésie / Inde	0.13	0.13	0.19	0.21	0.33	0.91	1.07	1.36	1.65	1.84	2.08	2.24	2.16	2.34	2.72	2.77	2.26	2.08
Indonésie/ Japon	2.41	2.50	2.99	3.34	3.57	3.73	3.77	3.70	3.66	3.50	3.77	3.80	3.96	3.92	4.27	3.11	4.12	4.26
Indonésie / Malaisie	0.52	0.46	0.61	0.89	0.99	1.17	1.32	1.43	1.72	2.54	2.31	2.43	2.59	2.83	3.45	3.96	3.53	3.56
Indonésie / Philippines	1.99	2.04	2.42	2.40	2.22	2.48	2.08	2.67	3.70	3.38	2.95
Indonésie / Singapour	1.97	1.68	2.40	3.32	3.04	3.79	3.12	3.49	4.10	6.06	4.99	4.88	4.92	5.04	4.77	4.77	4.61	4.25
Indonésie Thaïlande	0.49	0.30	0.47	0.63	0.78	0.69	1.02	1.14	1.35	2.40	1.82	1.66	1.83	2.08	2.21	2.89	2.24	2.39
Indonésie / Etats-Unis	0.45	0.58	0.67	0.79	0.85	0.83	0.79	0.80	0.73	0.68	0.70	0.69	0.68	0.79	0.67	0.67
Indonésie /Viet Nam	2.11	2.18	2.23	2.59	2.17	..

Source : Base de données *Comtrade* des Nations Unies.

Tableau annexe A7. Exportations de haute technologie dans certains pays, 1992-2006

En pourcentage du total des exportations de marchandises

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indonésie	3.2	4.4	6.0	6.2	7.6	7.9	7.3	7.8	13.7	12.7	12.7	11.0	12.3	9.9	7.7
Chine	11.1	11.7	13.0	14.5	16.2	16.5	18.9	20.8	22.4	24.2	27.5	31.4	33.7	34.6	34.6
Inde	3.4	3.6	3.9	4.4	4.9	4.9	4.3	4.8	5.1	5.9	5.9	5.9	5.1	4.9	4.9
Corée	26.3	26.5	27.8	29.4	27.1	28.2	29.0	35.2	38.9	32.2	34.9	35.9	35.9	34.5	32.6
Malaisie	38.4	43.4	48.4	50.5	50.8	52.7	55.1	59.2	60.2	58.7	56.8	53.0	49.8	47.9	47.2
Singapour	53.2	56.3	60.0	57.8	63.9	59.6	64.2	65.4	62.0	60.1	59.6	55.0	54.9	52.7	53.1
Thaïlande	21.3	21.8	24.9	25.5	29.3	30.3	31.7	31.1	32.0	29.6	29.4	29.6	28.2	27.0	27.3
Moyenne – pays d'Asie à revenu faible et moyen	2.9	3.1	3.3	4.0	4.4	4.4	3.7	4.5	4.5	5.1	5.2	4.7	4.3	4.4	4.6
Japon	30.0	30.5	31.2	31.9	31.1	31.1	30.7	31.2	32.9	30.7	28.9	28.7	28.2	26.1	24.7
Etats-Unis	30.9	30.2	30.5	29.9	31.1	32.7	34.7	36.4	36.5	35.8	34.2	33.4	32.8	31.8	31.6
Moyenne – pays de l'OCDE	21.0	21.9	20.7	20.9	21.0	22.4	23.4	24.3	25.4	24.7	23.8	22.9	22.7	22.3	22.2
Moyenne mondiale	20.0	21.1	20.6	20.6	20.6	22.2	23.2	24.6	25.3	24.5	24.1	23.4	23.3	22.6	22.8

Note : Le secteur de la haute technologie comprend les codes 30, 32, 33, 353 et 2423 de la CITI rév. 3 conformément à la définition de la haute technologie établie par l'OCDE.

Source : Base de données *Comtrade* des Nations Unies.

Tableau annexe A8. Indicateurs des entrées d'IDE

	Indicateur de performance de l'IDE entrant					Indicateur du potentiel d'IDE entrant			
	1992-1994	1995-1997	1998-2000	2001-2003	2004-2006	1994-1996	1997-1999	2000-2002	2003-2005
Indonésie	1.466	1.742	-0.570	-0.324	0.908	0.203	0.170	0.163	0.133
Chine	6.127	3.678	1.198	1.969	1.472	0.225	0.256	0.273	0.307
Inde	0.243	0.534	0.155	0.357	0.568	0.165	0.165	0.159	0.159
Japon	0.035	0.018	0.053	0.087	0.014	0.457	0.442	0.389	0.353
Malaisie	9.099	4.951	1.248	1.079	1.693	0.287	0.304	0.292	0.280
Philippines	2.482	1.375	0.641	0.675	0.747	0.197	0.210	0.212	0.178
Singapour	10.322	9.416	3.737	6.000	7.622	0.490	0.497	0.465	0.459
Thaïlande	1.649	1.220	1.375	0.858	2.075	0.241	0.232	0.215	0.202
Etats-Unis	0.684	0.780	0.805	0.396	0.505	0.708	0.711	0.659	0.623
Viet Nam	10.325	6.396	1.488	1.923	1.343	0.174	0.178	0.184	0.166

Source : site web de la CNUCED <http://www.unctad.org>, consulté le 23 mai 2008.

Tableau annexe A9. Traités bilatéraux d'investissement conclus par l'Indonésie

Partenaire commercial	Date TBI	Date d'effet	Partenaire commercial	Date TBI	Date d'effet
1 Belgique et Luxembourg	15 janvier 1970	17 juin 1972	31 Turquie	25 février 1997	28-Sep-98
2 France	14 juin 1973	29 avril 1975	32 Mongolie	4 mars 1997	13 avril 1999
3 Suisse	6 juin 1974	9 avril 1976	33 Maurice	5 mars 1997	28 mars 2000
4 Royaume-Uni	27 avril 1976	24 mars 1977	34 Maroc	14 mars 1997	21 mars 2000
5 Singapour	28 août 1990	28 août 1990	35 Roumanie	27 juin 1997	21 août 1999
6 Corée du Sud	16 février 1991	10 mars 1994	36 Syrie	27 juin 1997	20 février 2000
7 Italie	25 avril 1991	25 juin 1995	37 Cuba	19 septembre	29 septembre 1999
8 Viet Nam	25 octobre 1991	3 avril 1994	38 Bangladesh	9 février 1998	22 avril 1999
9 Norvège	26 novembre 1991	1er octobre 1994	39 Soudan	10 février 1998	----
10 Tunisie	13 mai 1992	12 septembre	40 Thaïlande	17 février 1998	5 novembre 1998
11 Hongrie	20 mai 1992	13 février 1996	41 Yémen	20 février 1998	----
12 Suède	17 septembre 1992	18 février 1993	42 République tchèque	17 septembre	21 juin 1999
13 Pologne	6 octobre 1992	1er juillet 1993	43 Jamaïque	10 février 1999	----
14 Australie	17 novembre 1992	29 juillet 1993	44 Inde	10 février 1999	22 janvier 2004
15 Égypte	19 janvier 1994	29 novembre 1994	45 Zimbabwe	10 février 1999	----
16 Malaisie	22 janvier 1994	27 octobre 1999	46 Cambodge	16 mars 1999	----
17 Pays-Bas	6 avril 1994	1er juillet 1995	47 Mozambique	26 mars 1999	25 juillet 2000
18 Turkménistan	2 juin 1994	----	48 Chili	7 avril 1999	----
19 Laos	18 octobre 1994	14 octobre 1995	49 Corée du Nord	21 février 2000	----
20 Chine	18 novembre 1994	1er avril 1995	50 Algérie	21 mars 2000	----
21 République slovaque	12 juillet 1994	1er mars 1995	51 Qatar	18 avril 2000	----
22 Espagne	30 mai 1995	12 février 1997	52 Venezuela	18 décembre 2000	23 mars 2003
23 Kirghizistan	19 juillet 1995	23 avril 1997	53 Philippines	12 novembre 2001	----
24 Suriname	28 octobre 1995	----	54 Croatie	20 septembre	----
25 Argentine	7 novembre 1995	1er mars 2001	55 Allemagne	14 mai 2003	----
26 Pakistan	8 mars 1996	3 décembre 1996	56 Bulgarie	13 septembre	23 janvier 2005
27 Ukraine	11 avril 1996	22 juin 1997	57 Tadjikistan	28 octobre 2003	----
28 Sri Lanka	10 juin 1996	21 juillet 1997	58 Iran	22 juin 2005	----
29 Ouzbékistan	27 août 1996	27 avril 1997	59 Finlande	12 septembre	----
30 Jordanie	12 novembre 1996	9 février 1999	60 Danemark	22 janvier 2007	----

Source : site web de la CNUCED <http://www.unctad.org> consulté le 23 mai 2008.

Tableau annexe A10. Classification des industries

Codes de la CITI rév. 3	Description
1+2+5	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
10+11+12	Activités extractives (énergie)
13+14	Activités extractives (hors énergie)
15+16	Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
17+18+19	Fabrication des textiles, d'articles d'habillement, d'articles en cuir et de chaussures
20	Production de bois et d'articles en bois et en liège
21+22	Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier et imprimerie
23	Cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires
24, à l'exception de 2423	Fabrication de produits chimiques à l'exception des produits pharmaceutiques
2423	Fabrication de produits pharmaceutiques
25	Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
271+2731	Fabrication de produits métallurgiques
272+2732	Transformation de métaux non ferreux
28	Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel)
29	Fabrication de machines et de matériel n.c.a.
30	Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information
31	Fabrication de machines et d'appareils électriques n.c.a.
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique
34	Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
351	Construction et réparation de navires
353	Construction aéronautique et spatiale
352+359	Construction de matériel ferroviaire roulant et fabrication d'autres équipements de transport
36+37	Activités de fabrication n.c.a. ; récupération (comprend la fabrication de meubles)
401	Production, collecte et distribution d'électricité
402	Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux
403	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude
41	Captage, épuration et distribution d'eau
45	Construction
50+51+52	Commerce de gros et de détail ; réparation
55	Hôtels et restaurants
60	Transports terrestres ; transports par conduites
61	Transports par eau
62	Transports aériens
63	Activités annexes et auxiliaires des transports ; activités d'agences de voyages
64	Postes et télécommunications
65+66+67	Intermédiation financière et assurances
70	Activités immobilières
71	Location de machines et d'équipements
72	Activités informatiques et activités rattachées
73	Recherche-développement
74	Autres activités de services aux entreprises
75	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
80	Éducation
85	Santé et action sociale
90-93	Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels
95+99	Ménages privés employant du personnel domestique et organisations et organismes extra-territoriaux

Source : Compilation réalisée par les auteurs.

ANNEXE II : ESTIMATIONS DE LA PRODUCTIVITÉ DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES EN INDONÉSIE

Les estimations de la productivité et de sa croissance reflètent le potentiel de croissance de l'économie et fournissent des informations précieuses sur ses avantages comparatifs prévisibles, et il est en conséquence utile de les prendre en considération dans l'élaboration des politiques commerciales. La productivité n'est pas observable directement et doit donc faire l'objet d'estimations, qui peuvent être réalisées au niveau sectoriel à l'aide de données sectorielles ou désagrégées.

Comment la productivité est-elle estimée ?

L'estimation de la productivité est affectée d'un biais non négligeable lié à la simultanéité du choix des intrants et de la productivité. En effet, l'entreprise peut modifier l'ensemble des intrants selon l'évolution de la productivité qu'elle est en mesure d'observer, du moins en partie. Dans une estimation économétrique, cela signifie que les variables explicatives et le terme d'erreur sont corrélés.

Pour corriger du biais de simultanéité, on peut recourir à deux méthodes présentant chacune certains avantages et inconvénients. Si la productivité qui influence le choix des entreprises est réputée être une caractéristique particulière et invariable dans le temps, le biais de simultanéité peut être aisément résolu en intégrant des effets fixes entreprise dans la régression. Au lieu de recourir à un estimateur par effets fixes, on peut opter pour l'estimateur semi-paramétrique constant de Olley et Pakes (1996), qui utilise l'investissement comme variable de substitution pour contrôler la corrélation entre les niveaux d'intrants et les chocs de productivité non observés. Cette méthode a comme principal inconvénient qu'elle est applicable aux seules entreprises qui déclarent un investissement non égal à zéro, ce qui entraîne une rupture dans l'ensemble de données. Pour éviter la perte inutile d'information imputable à la rupture, Levinsohn et Petrin (2003) proposent de traiter le biais de simultanéité en utilisant les intrants matériels des entreprises. Bien que cette méthode soit plus efficace du point de vue de l'utilisation des données, elle exige que l'on fasse l'hypothèse de l'évolution de la productivité et du capital ; autrement dit, la fonction de demande d'intrants matériels doit être monotonique dans la productivité de l'entreprise pour tous les niveaux correspondants de capital pour que les intrants matériels puissent servir de variable de substitution valable. En outre, l'emploi ne doit pas être plus élastique aux chocs de productivité que les intrants matériels.

Choix de la méthode d'estimation de la productivité des industries manufacturières en Indonésie

L'estimation repose sur une fonction de production de Cobb-Douglas. Indépendamment du caractère restrictif de cette forme fonctionnelle (par exemple le fait que l'élasticité de la substitution des facteurs soit de 1), c'est celle qui est privilégiée pour les analyses empiriques en raison de sa simplicité.

$$Y_{it} = A_{it} L_{it}^{\beta} K_{it}^{\gamma} M_{it}^{\delta}$$

où Y_{it} est une mesure de la production et L_{it} , K_{it} et M_{it} de la main-d'œuvre, du capital et des intrants matériels respectivement. En prenant son logarithme naturel, on obtient :

$$y_{it} = \beta l_{it} + \gamma k_{it} + \delta m_{it} + u_{it}$$

où les minuscules sont les logarithmes de la variable correspondante en majuscule et u_{it} est la résiduelle qui mesure la productivité totale des facteurs de l'entreprise. Cette équation est estimée avec la méthode de Levinsohn-Petrin (2003). Cette méthode a été choisie parce qu'elle ne présume pas l'existence de chocs de productivité invariants dans le temps, et en raison de l'absence de données sur l'investissement dans l'ensemble de données au niveau des entreprises indonésiennes. Après avoir obtenu les coefficients techniques avec cette méthode, on calcule les estimations de la productivité totale des facteurs neutre au sens de Hicks en soustrayant la production prévue d'une entreprise de sa production réelle. Ensuite, pour comparer les secteurs, on construit un indice de la productivité totale des facteurs en calculant l'écart logarithmique de la productivité d'un groupe par rapport à celle du groupe de référence dans le secteur concerné au cours de l'année de référence (pour plus de détails, voir Topalova (2004), et Pavcnik (2002).)

L'ensemble de données sur les entreprises des industries manufacturières en Indonésie

L'analyse est effectuée à l'aide du Recensement des entreprises des industries manufacturières indonésiennes réalisé annuellement par le BPS (*Badan Pusat Statistik*, le bureau des statistiques de l'Indonésie) et qui couvre tous les établissements manufacturiers d'au moins 20 salariés. L'ensemble de données au niveau des entreprises est suffisamment riche pour permettre d'effectuer des analyses de la productivité, étant donné qu'il contient les principales variables de production, des détails sur les coûts et certaines variables concernant la situation financière ainsi que certaines caractéristiques générales des entreprises. Les données sont recueillies depuis environ 30 ans mais en raison de problèmes tenant à la classification, à la modification des questionnaires et à la compatibilité, les études récentes se fondent principalement sur des échantillons postérieurs à 1990. Les codes d'identification au niveau des unités sont disponibles, mais comme ils ont été modifiés, il n'est possible de retracer les entreprises individuellement qu'à partir de 2000. Les codes de 2001 font l'objet de doubles entrées et ceux de 2002 et 2003 ont été modifiés. En 2004-05, les codes initiaux (qui étaient en vigueur avant 2001) sont de nouveau utilisés mais seulement 150 entreprises peuvent être identifiées. Pour pallier ce problème d'identification des entreprises dans l'échantillon couvrant la période postérieure à 2001, deux solutions sont envisageables : (i) se borner aux données préalables à 2001 au niveau de l'unité ; ou (ii) utiliser des données agrégées à un niveau supérieur à celui de l'unité mais inférieur à la branche d'activité. C'est la deuxième solution qui a été retenue ici afin d'exploiter les informations récentes et d'améliorer la pertinence de l'examen des politiques.

L'agrégation des données au niveau des entreprises⁸³ permet d'exploiter des informations qui autrement seraient perdues du fait qu'il est impossible de suivre les entreprises individuellement après 2001. Son inconvénient est la perte d'informations sur les entreprises au niveau individuel. Il a été décidé d'agréger les données en fonction de la taille des entreprises (mesurée selon la valeur ajoutée) afin de les répartir le plus équitablement possible sur une année intermédiaire de l'échantillon (tableau annexe A11). Le choix s'est porté sur l'année 1999 parce qu'elle se situe à proximité des années médianes sans toutefois présenter de distorsions dues à la crise. Les seuils ont donc pu être maintenus sans risquer qu'un groupe contienne un nombre insuffisant d'entreprises.

⁸³

De fait, les données sur les industries manufacturières indonésiennes sont recueillies au niveau des unités et on ne dispose pas d'informations sur les derniers propriétaires. Cela peut fausser les résultats dans une certaine mesure étant donné que les entreprises appartenant à un même conglomerat peuvent adopter une attitude plus similaire à l'égard les unes des autres qu'à l'égard des autres entreprises de leur secteur. Dans le cas présent, en raison de l'absence d'informations sur les relations des détenteurs de participations, les termes entreprise et unité sont interchangeable.

Tableau annexe A11. Seuils des tailles des groupes d'entreprises et nombre d'entreprises par groupe et par année

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1 Less than 35 108	5,060	4,404	3,992	3,155	2,743	2,796	2,478	2,323	1,530	1,103	983	733	729	575	426	403
2 35 109-54 038	1,920	1,924	1,966	2,064	2,039	2,330	2,325	2,085	1,403	1,104	796	448	496	370	299	312
3 54 039-71 999	1,126	1,122	1,281	1,294	1,440	1,697	1,886	1,622	1,315	1,103	913	501	465	425	306	256
4 72 000-90 315	783	772	884	997	1,059	1,314	1,387	1,387	1,161	1,104	929	588	577	488	394	291
5 90 316-111 086	648	627	708	783	987	1,148	1,307	1,201	1,179	1,103	1,042	696	621	572	536	386
6 111 087-135 660	554	548	648	749	829	1,021	1,078	1,114	1,124	1,104	1,132	794	804	701	535	549
7 135 661-164 034	514	504	586	669	728	906	999	964	1,003	1,103	1,109	912	806	742	672	634
8 164 035-200 973	509	510	582	664	720	818	927	949	1,015	1,104	1,161	1,009	996	966	875	749
9 200 974-250 900	478	533	583	636	738	857	942	932	982	1,103	1,208	1,055	1,010	1,088	1,026	922
10 250 901-320 906	580	532	619	676	715	903	953	966	962	1,104	1,147	1,105	1,124	1,161	1,159	1,120
11 320 907-417 120	493	490	619	712	723	833	965	956	971	1,103	1,180	1,134	1,129	1,097	1,061	1,128
12 417 121-562 232	520	610	647	674	745	826	900	924	1,007	1,104	1,181	1,307	1,216	1,152	1,315	1,390
13 562 233-785 471	528	586	638	684	786	888	993	903	987	1,103	1,192	1,446	1,232	1,245	1,432	1,605
14 785 472-1 143 180	558	633	687	743	721	896	998	986	983	1,104	1,135	1,268	1,354	1,280	1,393	1,455
15 1 143 181-1 752 394	565	608	702	784	811	806	905	944	986	1,103	1,155	1,306	1,289	1,261	1,342	1,419
16 1 752 395-2 834 574	471	599	691	776	810	894	928	941	955	1,104	1,121	1,313	1,353	1,286	1,407	1,426
17 2 834 575-5 093 345	456	561	641	719	819	839	999	1,000	1,012	1,103	1,207	1,380	1,456	1,396	1,582	1,542
18 5 093 346-10 665 883	399	475	578	689	736	815	842	868	983	1,104	1,202	1,455	1,462	1,463	1,635	1,730
19 10 665 884-27 782 49	258	307	390	450	542	570	704	770	1,016	1,103	1,181	1,386	1,459	1,438	1,593	1,655
20 More than 27 782 499	114	149	206	245	325	394	472	543	849	1,104	1,200	1,445	1,561	1,617	1,697	1,757
Total	16,534	16,494	17,648	18,163	19,016	21,551	22,988	22,378	21,423	22,070	22,174	21,281	21,139	20,323	20,685	20,729

Pour l'estimation de la productivité, l'ensemble de données comprend, en plus de la valeur des biens produits, toutes les variables nécessaires correspondant aux facteurs de production (en termes nominaux), bien que leur désignation puisse changer au fil des années. Pour l'estimation du capital, on utilise la valeur comptable du capital fixe ; pour la main-d'œuvre, la somme du nombre de travailleurs affectés à la production et des autres travailleurs ; pour les intrants matériels, la variable intrants matériels. Les déflateurs doivent provenir d'autres sources. La production est déflatée par l'indice sectoriel des prix à la production obtenu auprès de BPS pour la période comprise entre 1993 et 2005 et rétropolée avec l'indice des prix à la production pour 1990-92. Le capital est déflaté par le délateur des investissements au titre des immobilisations à l'échelle de l'économie obtenu auprès de BPS pour la période comprise entre 1996 et 2005 et rétropolé avec les estimations de Saleh (1997). La part des intrants matériels produite localement est déflatée par l'indice sectoriel des prix de gros et celle des intrants matériels importés, par l'indice des prix sectoriels des importations.

Tableau annexe A12. Coefficients techniques

	Main-d'œuvre		Capital		Intrants matériels	
	Moindres carrés ordinaires	Levinsohn-Petrin	Moindres carrés ordinaires	Levinsohn-Petrin	Moindres carrés ordinaires	Levinsohn-Petrin
Aliments et boissons	0.0733 0.0101	0.2667 0.0169	0.0276 0.0038	0.0204 0.0088	0.5598 0.0052	0.8293 0.0592
Textiles	0.0827 0.0157	0.3767 0.0254	0.0096 0.0061	0.0420 0.0117	0.5877 0.0091	0.6961 0.0489
Habillement	0.0559 0.0155	0.2720 0.0237	0.0121 0.0069	0.0000 0.0173	0.6289 0.0098	0.9228 0.0399
Articles en cuir	0.0854 0.0197	0.3943 0.0365	0.0287 0.0088	0.0185 0.0194	0.5095 0.0113	0.7429 0.0859
Articles en bois	0.1112 0.0104	0.3655 0.0215	0.0050 0.0042	0.0000 0.0123	0.5888 0.0062	0.7426 0.0884
Articles en papier	0.0170 0.0192	0.2703 0.0504	0.0646 0.0076	0.0807 0.0296	0.5516 0.0110	0.4575 0.1928
Imprimerie	0.0330 0.0178	0.3570 0.0300	0.0253 0.0062	0.0183 0.0138	0.5334 0.0092	0.8187 0.0560
Cokéfaction et produits pétroliers raffinés	0.0734 0.0368	0.3004 0.0615	0.0533 0.0188	0.0000 0.0511	0.4763 0.0190	0.9625 0.2563
Produits chimiques	0.2368 0.0156	0.4128 0.0282	0.0293 0.0055	0.0165 0.0227	0.5054 0.0073	0.7982 0.1205
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	0.0630 0.0136	0.2990 0.0149	0.0299 0.0063	0.0004 0.0155	0.6535 0.0084	0.8773 0.0862
Produits minéraux non métalliques	0.2581 0.0140	0.5129 0.0234	0.0206 0.0058	0.0383 0.0280	0.4277 0.0068	0.7357 0.1178
Produits métallurgiques de base	0.2700 0.0210	0.4356 0.0487	0.0235 0.0091	0.0000 0.0191	0.6516 0.0111	0.8862 0.1125
Ouvrages en métaux	0.2863 0.0183	0.4946 0.0329	0.0061 0.0071	0.0177 0.0142	0.6590 0.0099	0.6790 0.1087
Machines et matériels	0.1490 0.0186	0.3579 0.0380	0.0064 0.0080	0.0000 0.0178	0.5955 0.0098	0.9009 0.1087
Machines de bureau	0.4234 0.3618	0.4229 0.2457	-0.0280 0.1578	0.1011 0.1265	0.6003 0.1067	0.9000 0.1822
Électronique	0.1259 0.0243	0.3799 0.0389	0.0207 0.0095	0.0000 0.0205	0.5873 0.0139	0.9066 0.1358
Équipements de radio et télécommunications	0.0485 0.0271	0.2353 0.0294	0.0212 0.0115	0.0068 0.0249	0.6040 0.0152	0.6817 0.1264
Véhicules automobiles	0.1105 0.0229	0.3598 0.0554	0.0257 0.0090	0.0106 0.0153	0.5680 0.0118	0.6671 0.0939
Autres matériels de transport	0.1157 0.0198	0.4333 0.0468	0.0345 0.0064	0.0136 0.0175	0.5388 0.0105	0.5434 0.1492

Note : les secteurs de la fabrication de produits à base de tabac et de la fabrication d'instruments médicaux ont été exclus de l'échantillon dans le premier cas parce que les données ne présentaient pas d'écarts suffisants pour permettre d'estimer le coefficient technique et dans le second cas, en raison du nombre insuffisant d'observations. En outre, la fabrication de meubles et les activités de fabrication n.c.a. et la récupération ont été exclues parce qu'elles comportent trop de disparités pour avoir une fonction de production commune. Les données couvrent la période 1990-2005. La deuxième colonne indique les erreurs-types.

Source : estimation des auteurs.

Tableau annexe A13. Estimations sectorielles de la croissance de la productivité totale des facteurs, 2000-2005

	OLS	Levinsohn-Petrin
Aliments et boissons	0.00	0.00
Textiles	-0.03	-0.04
Habillement	0.00	0.01
Articles en cuir	0.03	0.05
Articles en bois	-0.02	-0.04
Articles en papier	0.01	0.02
Imprimerie	0.02	0.00
Cokéfaction et produits pétroliers raffinés	0.09	5.03
Produits chimiques	0.01	-0.03
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	0.05	0.26
Produits minéraux non métalliques	0.00	0.00
Produits métallurgiques de base	-0.10	-1.03
Ouvrages en métaux	-0.19	-0.26
Machines et matériels	0.02	0.00
Machines de bureau	-0.18	-0.45
Électronique	-0.02	-0.39
Équipements de radio et télécommunications	0.04	0.05
Véhicules automobiles	0.02	0.02
Autres matériels de transport	0.01	0.01

Note : les estimations de la première colonne sont réalisées par la méthode des moindres carrés ordinaires avec effets fixes et celles de la deuxième colonne, par la méthode Levinsohn-Petrin. Dans ce dernier cas, l'approche fondée sur les recettes d'exploitation a été appliquée en utilisant les intrants intermédiaires comme variables de substitution.

Source : estimation des auteurs.

Examen des effets de la libéralisation sur la productivité

Les données empiriques montrent que l'Indonésie a profité de la libéralisation des échanges commerciaux. Bien que les travaux théoriques consacrés aux effets de la libéralisation des échanges sur l'efficacité au niveau des entreprises ne soient pas concluants, l'analyse des micro-données sur l'Indonésie confirme que du moins jusqu'à la fin des années 90, la libéralisation des échanges a stimulé la productivité au niveau des entreprises. Parmi les études représentatives de l'impact de la libéralisation, mentionnons celle de Takii (2004), qui montre l'impact favorable de la libéralisation des échanges sur les exportations et sur la réorientation des approvisionnements du Japon vers les pays de l'ANASE, dans le secteur de l'automobile ; Amity et Konings (2007) font une distinction entre l'abaissement des droits sur les biens finis et les biens intermédiaires et interprètent les gains de productivité obtenus à la faveur de l'abaissement des droits sur les biens intermédiaires comme des preuves des effets d'apprentissage, de diversification et de qualité. Dans l'une des rares études consacrées aux résultats à l'exportation après la crise, Narjoko et Atje (2007) montrent que l'entrée sur le marché des exportations entraîne des coûts fixes élevés qui constituent selon eux le principal obstacle qui a empêché les entreprises indonésiennes de profiter davantage de la dévaluation de la devise après la crise. Ils appuient également l'hypothèse de l'autosélection des entreprises exportatrices, c'est-à-dire le fait que ce sont les entreprises les plus efficaces qui entrent sur les marchés d'exportation.

Tableau annexe A14. La libéralisation des échanges a stimulé la productivité.

	Variable dépendante PTF				Variable dépendante : croissance de la PTF		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7
PTF-1	0.2097*** (0.0057)	0.2850*** (0.0115)	0.2091*** (0.0057)	0.2842*** (0.0115)	-0.0937*** (0.0030)	-0.0958*** (0.0030)	-0.0986*** (0.0048)
Log (taille)	-0.0051*** (0.0013221)	0.0003 (0.0024)	-0.0076*** (0.0014)	-0.0041*** (0.0026)	0.0019*** (0.0008)	0.0012*** (0.0008)	0.0014 (0.0011)
Droits de douane	-0.0047*** (0.0007819)		-0.0049*** (0.0008)				
Taux effectif de protection		-0.0007*** (.00027)		-0.0007*** (0.0003)	-0.0002*** (0.0000)	-0.0002*** (0.0000)	-0.0002*** (0.0000)
Part de la participation étrangère				0.0018*** (0.0004)	0.0003*** (0.0001)		
Tendance					-12.5223*** (0.7548)	-11.6738*** (0.74040)	-12.4848*** (1.4876)
Part des intrants intermédiaires importés						0.0682*** (0.0055)	
Part des biens exportés							0.0001 (0.0001)
Constante	1.1762*** (0.0390)	-0.8007 (0.1961)	-0.5959*** (0.0598)	-0.8007 (0.1961)	96.7188*** (5.7484)	90.284*** (5.6382)	96.4610 (11.3236)
Effets fixes temps	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Effets fixes secteur	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Effets fixes groupe	non	non	non	non	oui	oui	oui
r au carré	0.886	0.850	0.886	0.851	0.252	0.287	0.249
Nbre d'observations	27,155	5,700	27,155	5,700	6,037	6,037	4,016

Note : Cette estimation est fondée sur des données couvrant la période 1990-1995. Les taux effectifs de protection sont calculés pour les années 1995, 2000 et 2005 seulement en raison de l'absence de données d'entrées-sorties pour les autres années.

Source : estimation des auteurs.

ANNEXE III : ANALYSE DES RETOMBÉES DE L'IDE AVEC L'ENSEMBLE DE DONNÉES AU NIVEAU DES ENTREPRISES

L'ensemble de données au niveau des entreprises indonésiennes utilisé couvre 30 provinces et 23 industries manufacturières pendant la période 1995-2005. L'ensemble de données représente un échantillon non équilibré et la majorité des observations proviennent des cinq provinces suivantes : *Jawa Barat, Jakarta Raya, Jawa Tengah, Jawa Timur* et *Sumatera Utara*.

Tableau annexe A15. Classification des branches d'activités dans l'ensemble de micro-données

CITI rév. 3		CITI rév. 3	
15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons	27	Fabrication de produits métallurgiques de base
16	Fabrication de produits à base de tabac	28	Fabrication d'ouvrages en métaux
17	Fabrication des textiles	29	Fabrication de machines et de matériel n. c. a.
18	Fabrication d'articles d'habillement	30	Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information
19	Apprêt et tannage des cuirs	31	Fabrication de machines et d'appareils électriques
20	Production de bois et d'articles en bois	32	Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication
21	Fabrication de papier et d'articles en papier	33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique et d'horlogerie
22	Édition, imprimerie et reproduction de supports enregistrés	34	Construction de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
23	Cokéfaction, fabrication de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires	35	Fabrication d'autres matériels de transport
24	Fabrication de produits chimiques	36	Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a.
25	Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	37	Récupération
26	Autres produits minéraux non métalliques		

Tableau annexe A16. Provinces couvertes dans l'ensemble de micro-données

1 Aceh	16 Kepulauan Riau
2 Bali	17 Lampung
3 Bangka-Belitung	18 Maluku
4 Banten	19 Maluku Utara
5 Bengkulu	20 Nusa Tenggara Barat
6 Gorontalo	21 Nusa Tenggara Timur
7 Jakarta Raya	22 Riau
8 Jambi	23 Sulawesi Selatan
9 Jawa Barat	24 Sulawesi Tengah
10 Jawa Tengah	25 Sulawesi Tenggara
11 Jawa Timur	26 Sulawesi Utara
12 Kalimantan Barat	27 Sumatera Barat
13 Kalimantan Selatan	28 Sumatera Selatan
14 Kalimantan Tengah	29 Sumatera Utara
15 Kalimantan Timur	30 Yogyakarta

La fonction de production au niveau des entreprises

$$\ln output_{pkt} = \alpha + \beta_1 \ln capital_{pkt} + \beta_2 \ln labour_{pkt} + \beta_3 \ln materials_{pkt} + \beta_4 foreignshare_{pkt} + \beta_5 \sum spillovers_{pkt} + \gamma_p + \kappa_k + \lambda_t + \varepsilon_{pkt}$$

Où : *output* = la valeur du revenu total en prix constants ; *capital* = la valeur estimée du total des biens de production en prix constants ; *labour* = nombre de travailleurs ; *materials* = valeur des intrants matériels

utilisés en prix constants ; *foreignshare* = pourcentage du capital détenu par des étrangers ; *spillovers* = mesures des différentes retombées ; α = une constante ; γ_{\varnothing} = effets fixes province ; κ = effets fixes secteur ; λ_{\varnothing} = effets fixes année ; p = indice province ; k = indice secteur ; t = indice temps ; et ε = le terme d'erreur.

Retombées horizontales

La mesure des retombées horizontales calcule le degré de présence étrangère dans un secteur donné j d'une province p au moment t . Elle se calcule comme étant le niveau moyen de participation étrangère dans chaque secteur pondéré par la part de chaque entreprise dans le total de la production de son secteur. Elle varie selon le secteur (j), la province (p) et l'année (t) :

$$Horizontal_{jpt} = \left[\sum_{i \in j} ForeignShare_{it} \cdot Output_{it} \right] / \sum_{i \in j} Output_{it}$$

Où : $ForeignShare_{it}$ = le pourcentage de capital détenu dans l'unité de production i par des entités étrangères au cours de l'année t et $output_{it}$ = la production totale de l'unité de fabrication i au cours de l'année t .

Retombées en amont

La variable retombées en amont est la mesure indirecte des effets de retombées, sur le secteur j , de la présence étrangère dans les secteurs en aval. En supposant que la part d'une entreprise dans la demande d'un secteur soit égale à sa part de facteurs de production, la variable retombées en amont est calculée comme étant la part de la production du secteur qui est vendue à des entreprises étrangères. Cette mesure varie selon le secteur, la province et l'année. Elle est définie selon Javorcik (2004⁸⁴).

$$BackwardSpillover_{jpt} = \sum_{k \text{ if } k \neq j} \alpha_{jkt} Horizontal_{kpt}$$

Où : α_{jkt} = la part de la production du secteur j demandée par le secteur k et dérivée des tableaux d'entrées-sorties de l'Indonésie pour les années 1995, 2000 et 2005 de la base de données d'entrées-sorties de l'OCDE.

Retombées en aval

La variable retombées en aval est la mesure indirecte des effets de retombées sur le secteur j de la présence étrangère dans les secteurs en amont. En supposant que la part d'une entreprise dans la demande d'un secteur soit égale à sa part des facteurs de production, la variable retombées en aval est calculée comme étant la part des facteurs de production du secteur qui proviennent d'entreprises étrangères. Cette mesure varie selon le secteur, la province et l'année et est définie suivant Javorcik (2004⁶³).

$$ForwardSpillover_{jpt} = \sum_{m \text{ if } m \neq j} \alpha_{jmt} Horizontal_{mpt}$$

⁸⁴ Contrairement à Javorcik (2004), toutefois, les parts de la production sont calculées strictement sur l'utilisation intersectorielle, ce qui permet de s'intéresser directement aux effets retombées intersectorielles dans l'économie locale.

Où : α_{jmt} = la part des facteurs de production achetés par le secteur j dans le secteur m dans le total des facteurs de production demandés par le secteur j , dérivée des tableaux d'entrées-sorties de l'Indonésie pour les années 1995, 2000 et 2005 de la base de données d'entrées-sorties de l'OCDE.

Méthode

Deux ensembles distincts de variables retombées sont calculées. Le premier ensemble comprend les variables retombées horizontales, en amont et en aval, par secteur et par année, et le second ensemble estime ces trois mêmes variables retombées par province, secteur et année. Bien que les variables retombées de ce dernier ensemble puissent être considérées comme précises, elles posent des problèmes d'estimation dus au déséquilibre de l'échantillon. Les estimations ont été faites avec trois méthodes distinctes.

Premièrement, les régressions sont estimées par la méthode des moindres carrés ordinaires avec des erreurs-types robustes et des effets fixes année, secteur et province. Cette méthode corrige de l'hétéroscédasticité et est la plus directe. Deuxièmement, les régressions sont estimées par la méthode des moindres carrés ordinaires avec des erreurs-types groupées (secteur, année) et des effets fixes année, secteur et province. Cette méthode évite une sous-estimation des erreurs-types du fait de l'utilisation de données agrégées et de micro-données (voir Moulton, 1990). Ce type de sous-estimation peut engendrer une signification fautive pour les variables au niveau agrégé. Troisièmement, une estimation dynamique d'échantillon est effectuée avec l'estimateur GMM de Arellano-Bover/Blundell-Bond pour corriger du biais de simultanéité, c'est-à-dire de la corrélation possible entre le choix des intrants et les chocs de productivité non observés liés aux entreprises (voir Levinsohn et Petrin (2003) et Olley et Pakes (1996)).

Ces méthodes sont utilisées pour deux ensembles de données distincts : l'un couvre la période 1995-2000 et l'autre les années 1995, 2000 et 2005. Le premier ensemble de données est utile dans la mesure où il couvre une série chronologique consécutive. Il présente toutefois l'inconvénient de nécessiter l'interpolation des variables retombées entre 1995 et 2000 étant donné que les tableaux d'entrées-sorties nécessaires ne sont pas disponibles pour les années intermédiaires. L'autre ensemble de données est utile parce qu'il ne nécessite pas l'interpolation des variables (il existe des données sur la production pour les années 1995, 2000 et 2005). Son inconvénient est qu'il existe seulement trois périodes chronologiques, ce qui ne permet pas de faire une estimation de panel dynamique⁸⁵.

Vérifications de robustesse

Les variables retombées en amont et en aval ont été calculées avec et sans la diagonale (c'est-à-dire que les intrants intrasectoriels sont exclus de l'équation parce qu'ils sont pris en compte par la variable horizontale.) Toutefois, pour vérifier la robustesse, les régressions ont été estimées avec la diagonale également (aucune divergence importante n'a été notée.) Les modèles de panel dynamique sont également estimés avec un retard (au lieu des deux retards déclarés), et dans ce cas également, aucune divergence majeure n'a été notée. Il n'est pas possible de justifier plus de deux retards en raison de la période de temps restreinte couverte.

⁸⁵ Les méthodes de Olley-Pakes et de Levinsohn-Petrin – qui utilisent respectivement les investissements et les intrants intermédiaires comme variables de substitution pour les chocs de productivité non observables – ne permettent pas de traiter le biais de simultanéité dans cet échantillon. Elles utilisent une technique de suréchantillonnage qui n'est pas efficace lorsque l'ensemble de données comporte de nombreuses variables indicatrices. On a donc recours à l'estimateur GMM de Arellano-Bover/Blundell-Bond pour corriger du biais de simultanéité. Cet estimateur – qui utilise des retards de production comme instruments et des variables retardées comme intrants – convient particulièrement bien à cet ensemble de données parce qu'il comprend de nombreux échantillons et peu de périodes chronologiques (voir Arellano et Bover (1995) et Blundell et Bond (1998)).

Tableau annexe A17. Résultat des régressions pour l'analyse des retombées de l'IDE

Échantillon A : retombées par secteur et par année

Variable dépendante : production	Ensemble de données couvrant la période 1995-2000 avec variables retombées générées par secteur et année									Ensemble de données couvrant les années 1995, 2000 et 2005 avec variables retombées générées par secteur et année					
	Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types robustes et effets fixes année, secteur et province			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types groupées et effets fixes année, secteur et province			Estimation de panel dynamique avec deux retards			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types robustes et effets fixes année, secteur et province			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types groupées et effets fixes année, secteur et province		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Capital	0.115*** (0.00209)	0.116*** (0.00232)	0.115*** (0.00232)	0.115*** (0.00508)	0.116*** (0.0056)	0.115*** (0.00559)	0.0336*** (0.00685)	0.0292*** (0.0072)	0.0302*** (0.0071)	0.0971*** (0.00248)	0.0972*** (0.00248)	0.0971*** (0.00248)	0.0971** (0.0225)	0.0972** (0.0225)	0.0971** (0.0225)
Main-d'œuvre	0.322*** (0.00378)	0.327*** (0.0041)	0.327*** (0.0041)	0.322*** (0.000737)	0.327*** (0.00364)	0.327*** (0.00372)	0.231*** (0.0236)	0.236*** (0.0258)	0.237*** (0.0257)	0.305*** (0.00471)	0.305*** (0.00472)	0.305*** (0.00472)	0.305*** (0.0168)	0.305*** (0.017)	0.305*** (0.0169)
Intrants matériels	0.653*** (0.00288)	0.649*** (0.0032)	0.650*** (0.0032)	0.653*** (0.00788)	0.649*** (0.00766)	0.650*** (0.00761)	0.623*** (0.0161)	0.626*** (0.0171)	0.627*** (0.017)	0.678*** (0.00349)	0.678*** (0.00349)	0.678*** (0.0035)	0.678*** (0.0344)	0.678*** (0.0346)	0.678*** (0.0345)
Participation étrangère	0.237*** (0.0124)	0.251*** (0.0138)	0.249*** (0.0138)	0.237*** (0.0133)	0.251*** (0.0101)	0.249*** (0.0105)				0.192*** (0.0147)	0.192*** (0.0147)	0.191*** (0.0147)	0.192*** (0.0436)	0.192*** (0.0436)	0.191*** (0.0426)
Retombées horizontales	-0.299*** (0.0642)	-0.474*** (0.0727)		-0.299 (0.205)	-0.474* (0.222)		0.0437 (0.101)	0.156 (0.0982)		-0.0732 (0.0733)	-0.136* (0.0747)		-0.0732 (0.254)	-0.136 (0.303)	
Retombées en amont		-0.742*** (0.0994)	-0.603*** (0.0974)		-0.742*** (0.151)	-0.603** (0.171)		-0.473** (0.222)	-0.458** (0.223)		-0.380*** (0.0538)	-0.362*** (0.0534)		-0.38 (0.189)	-0.362 (0.137)
Retombées en aval		0.211*** (0.0336)	0.205*** (0.0337)		0.211** (0.0725)	0.205* (0.0949)		-0.0303 (0.0931)	-0.0237 (0.093)		0.0604** (0.024)	0.0620*** (0.024)		0.0604 (0.0596)	0.062 (0.0608)
Retard - production (1)							0.435*** (0.0492)	0.368*** (0.0496)	0.355*** (0.0476)						
Retard - production (2)							0.0210*** (0.00727)	0.0144* (0.00789)	0.0137* (0.00783)						
Retard - main-d'œuvre (1)							-0.126*** (0.0229)	-0.0851*** (0.0239)	-0.0807*** (0.0233)						
Retard - intrants matériels (2)							-0.254*** (0.0352)	-0.208*** (0.0333)	-0.200*** (0.0321)						
Retard - capital (1)							0.0231*** (0.00473)	0.0248*** (0.00499)	0.0262*** (0.0049)						
Observations	68,740	57,180	57,180	68,740	57,180	57,180	28,077	24,650	24,650	41,281	41,281	41,281	41,281	41,281	41,281
r au carré	0.945	0.946	0.946	0.945	0.946	0.946	.	.	.	0.948	0.948	0.948	0.948	0.948	0.948
Nombre de panels							12,757	11,718	11,718						

Les erreurs-types robustes sont entre parenthèses. Les effets fixes année, province et secteur sont compris mais non indiqués.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

TAD/TC/WP(2008)14/FINAL

Échantillon B : Retombées par province, secteur et année

Variable dépendante : production	Ensemble de données couvrant la période 1995-2000 avec variables retombées générées par province, secteur et année						Ensemble de données couvrant les années 1995, 2000 et 2005 avec variables retombées générées par secteur et année								
	Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types robustes et effets fixes année, secteur et province			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types robustes et effets fixes année, secteur et province			Estimation de panel dynamique avec deux retards			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types robustes et effets fixes année, secteur et province			Moindres carrés ordinaires avec erreurs-types groupées et effets fixes année, secteur et province		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Capital	0.115*** (0.00209)	0.115*** (0.00232)	0.115*** (0.00232)	0.115*** (0.00508)	0.115*** (0.00566)	0.115*** (0.00564)	0.0337*** (0.00677)	0.0299*** (0.00716)	0.0299*** (0.00716)	0.121*** (0.00328)	0.121*** (0.00328)	0.121*** (0.00328)	0.121* (0.01)	0.121* (0.0101)	0.121 (0)
Main-d'œuvre	0.322*** (0.00378)	0.326*** (0.0041)	0.326*** (0.0041)	0.322*** (0.000782)	0.326*** (0.00376)	0.326*** (0.00375)	0.232*** (0.0236)	0.234*** (0.026)	0.234*** (0.0259)	0.321*** (0.00587)	0.321*** (0.00587)	0.321*** (0.00587)	0.321*** (0.000843)	0.321*** (0.000538)	0.321 (0)
Intrants matériels	0.653*** (0.00288)	0.650*** (0.0032)	0.650*** (0.0032)	0.653*** (0.0079)	0.650*** (0.00777)	0.650*** (0.00773)	0.624*** (0.0161)	0.626*** (0.0172)	0.626*** (0.0172)	0.643*** (0.00454)	0.643*** (0.00454)	0.643*** (0.00454)	0.643** (0.0158)	0.643** (0.0158)	0.643 (0)
Participation étrangère	0.231*** (0.0124)	0.245*** (0.0139)	0.250*** (0.0139)	0.231*** (0.0136)	0.245*** (0.0117)	0.250*** (0.0104)				0.233*** (0.0198)	0.233*** (0.0198)	0.239*** (0.0197)	0.233** (0.0103)	0.233** (0.0117)	0.239 (0)
Retombées horizontales	0.0587*** (0.021)	0.0673*** (0.0231)		0.0587** (0.0183)	0.0673*** (0.0238)		0.0235 (0.058)	0.00226 (0.0567)		0.0810** (0.0323)	0.0898*** (0.0325)		0.081 (0.0356)	0.0898 (0.0392)	
Retombées en amont		-0.312*** (0.0591)	-0.298*** (0.0589)		-0.312** (0.0768)	-0.298** (0.0825)		0.429 (0.336)	0.428 (0.337)		-0.271*** (0.0787)	-0.261*** (0.0786)		-0.271* (0.0419)	-0.261 (0)
Retombées en aval		0.218*** (0.0467)	0.204*** (0.0465)		0.218** (0.0548)	0.204** (0.061)		-0.664** (0.268)	-0.663** (0.268)		0.214*** (0.0622)	0.200*** (0.0618)		0.214 (0.036)	0.2 (0)
Retard - production (1)							0.433*** (0.0476)	0.385*** (0.0505)	0.384*** (0.0498)						
Retard - production (2)							0.0208*** (0.00719)	0.0182** (0.00816)	0.0181** (0.00812)						
Retard - main-d'oeuvre (1)							-0.125*** (0.0227)	-0.0913*** (0.0236)	-0.0911*** (0.0236)						
Retard - intrants matériels (2)							-0.252*** (0.0341)	-0.219*** (0.0341)	-0.219*** (0.0337)						
Retard - capital (1)							0.0233*** (0.00467)	0.0252*** (0.00498)	0.0252*** (0.00495)						
Observations	68,740	57,180	57,180	68,740	57,180	57,180	28,077	24,650	24,650	27,823	27,823	27,823	27,823	27,823	27,823
r au carré	0.945	0.945	0.945	0.945	0.945	0.945	.	.	.	0.943	0.943	0.943	0.943	0.943	0.943
Nombre de panels							12,757	11,718	11,718						

Les erreurs-types robustes sont indiquées entre parenthèses. Les effets fixes année, province et secteur sont compris mais non indiqués.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.